

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(65^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 12 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5827).
2. **Demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 5827).
3. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie)**. - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5827).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER *(suite)*

M. Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

MM. Jean-Paul Virapoullé,
Claude Lise,
M. Ernest Moutoussamy,
M^{me} Lucette Michaux-Chevry, M. le ministre,
MM. Kamilo Gata,
Henry Jean-Baptiste,
Elie Castor,
François Asensi,
Eric Raoult,
Elie Hoarau,
Gérard Grignon,
Alexandre Léontieff,
Maurice Louis-Joseph-Dogué,
Auguste Legros,
Léon Bertrand,
Dominique Larifla,
Alexis Pota,
André Thien Ah Koon.

Rappel au règlement (p. 5849)

MM. Eric Raoult, le président.

Reprise de la discussion (p. 5849)

M. le ministre.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Maurice Louis-Joseph-Dogué, Claude Lise, Kamilo Gata, Dominique Larifla, Elie Castor, Michel Françaix, Julien Dray.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Etat B

Titre III. - Adoption par scrutin (p. 5857)

Titre IV. - Adoption (p. 5857)

Etat C

Titre V. - Adoption (p. 5858)

Titre VI. - Adoption (p. 5858)

M. le ministre.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 5858).

5. **Ordre du jour** (p. 5858).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 29 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 :

Départements et territoires d'outre-mer (*suite*).

Mercredi 13 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Mer ;

Défense.

Jeudi 14 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Défense (*suite*) ;

Commerce et artisanat ;

Légion d'honneur et ordre de la Libération ;

Justice ;

Charges communes, services financiers, comptes spéciaux du Trésor et taxes parafiscales ; Imprimerie nationale ; monnaies et médailles.

Vendredi 15 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Articles non rattachés ; seconde délibération ; vote sur l'ensemble.

Mardi 19 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ;

Projet sur la lutte contre le trafic de stupéfiants ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la prévention des risques professionnels.

Mercredi 20 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet sur les cotisations sociales agricoles.

Jeudi 21 novembre, à quinze heures, après les questions à M. le secrétaire d'Etat à la mer, et vingt et une heures trente, et vendredi 22 novembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet de loi organique sur le statut de la magistrature ;

Projet de loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature.

Lundi 25 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture :

- du projet sur l'effectif des conseils régionaux ;

- du projet renforçant la protection des consommateurs ;

- du projet sur la gestion des déchets radioactifs.

Mardi 26 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Projet sur la représentation des lycéens au conseil supérieur de l'éducation ;

Projet, adopté par le Sénat, sur la formation professionnelle et l'emploi.

Mercredi 27 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration.

Jeudi 28 novembre, à quinze heures, après les questions à un ministre, et vingt et une heures trente, et vendredi 29 novembre, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet d'orientation sur l'administration territoriale de la République.

2

DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

M. le président. La conférence des présidents a été saisie d'une demande tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion du projet sur la représentation des lycéens au conseil supérieur de l'éducation.

Il peut être fait opposition à cette demande, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'au lundi 25 novembre, à dix-huit heures.

3

LOI DE FINANCES POUR 1992

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, qui a déjà commencé à intervenir cet après-midi.

M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, j'ai abordé, cet après-midi, le dispositif d'initiations fiscales destiné à soutenir le développement économique de l'outre-mer.

Je voudrais également évoquer, sortant un instant de la présentation de cette loi de finances, un autre ensemble de mesures fiscales, essentiel pour l'avenir des départements d'outre-mer : la réforme de l'octroi de mer. J'ai tenu à organiser la plus large concertation sur ce texte primordial avec l'ensemble des parties présentes, et j'ai effectivement reçu un certain nombre de propositions d'amendement, que nous allons maintenant examiner en liaison avec les autres ministères concernés, notamment le ministère des finances.

Les discussions porteront notamment sur le nombre maximal de taux autorisés, sur les taux plafonds, sur le principe de la stabilisation de la pression fiscale liée à l'octroi de mer, sur le principe et les conditions d'utilisation du fonds régional. Je me fixe pour ma part l'objectif d'aboutir au dispositif le plus favorable au développement économique des départements d'outre-mer et à la garantie de ressources stables pour les collectivités locales.

Le Gouvernement envisage de déposer, à l'issue de cet examen interministériel, un projet de loi sur le bureau de l'Assemblée. Il faut, en effet, pour respecter les délais imposés par le conseil des ministres de la C.E.E., que le nouveau dispositif soit totalement opérationnel le 1^{er} janvier 1993. Les parlementaires auront donc la possibilité d'amender le texte au cours de la discussion, dont je proposerai qu'elle intervienne le plus rapidement possible au cours de la session du printemps prochain, à défaut de cette session.

J'en terminerai avec les mesures d'appui au développement économique dans les départements d'outre-mer en évoquant une dernière mesure, également hors budget : l'élargissement du dispositif de réescompte de l'institut d'émission des départements d'outre-mer en direction des services aux entreprises. A ma demande, le conseil d'administration de l'I.E.D.O.M. vient, en effet, d'approuver son extension aux services d'appui aux entreprises, qu'il s'agisse d'activités d'amont comme la recherche, la maintenance des matériels, les développements informatiques, ou d'activités d'aval, comme le conditionnement ou la commercialisation à l'exportation.

Le réescompte sera aussi étendu aux services liés à l'environnement du tourisme, dans le domaine de l'animation touristique ou de la qualité de l'environnement, ainsi qu'à toutes les coopératives agricoles de service. Enfin, l'attribution du réescompte est prévue pour les crédits à court terme à l'exportation sur l'étranger, ainsi que pour les crédits de prospection consentis dans le cadre d'une convention d'assurance-prospection de la COFACE.

L'impact économique de ces différentes extensions devrait être important pour les entreprises et pour le niveau général de l'activité dans les départements d'outre-mer.

J'en viens enfin, après cette présentation des mesures en faveur du développement économique, à la traduction dans ce projet de budget de mon objectif de réduction des inégalités entre la métropole et l'outre-mer.

L'année 1991 a été marquée par des avancées décisives en ce domaine. En matière de différence de salaire minimum, le conseil des ministres du 13 février 1991 a décidé que la différence entre les niveaux du S.M.I.C. à la Réunion et aux Antilles-Guyane disparaîtrait au 1^{er} janvier 1992 et que l'écart entre les niveaux du S.M.I.C. dans les départements d'outre-mer et la métropole serait rattrapé avant le 1^{er} janvier 1995. Tel est l'objectif.

C'est ainsi qu'ont été prises cette année deux mesures de revalorisation particulière du S.M.I.C. outre-mer : au 1^{er} janvier 1991, une hausse particulière de 1 p. 100 aux Antilles-Guyane et de 2 p. 100 à la Réunion ; au 1^{er} juillet 1991, une hausse de 3,3 p. 100 aux Antilles-Guyane et de 4,3 p. 100 à la Réunion, au lieu de 2,3 p. 100 sur le plan national.

La loi du 31 juillet 1991 portant diverses mesures d'ordre social constitue également un pas important vers la réalisation de l'égalité sociale. Son titre II pose en effet le principe de l'alignement du régime des allocations familiales des départements d'outre-mer sur celui de la métropole d'ici le 1^{er} juillet 1995. La première étape de cet alignement, correspondant à une augmentation des allocations familiales et de leurs majorations pour âge d'un montant égal au quart de la différence avec le montant de la métropole, est intervenue, grâce à votre concours, au 1^{er} juillet 1991. Cette première étape représente 250 millions de francs.

Enfin, le revenu minimum d'insertion dans les quatre départements d'outre-mer concerne 90 000 bénéficiaires, et représente sur la période janvier-septembre 1991 une dépense totale de 1,5 milliard de francs au titre de l'allocation. Les crédits de la créance de proratisation, qui devraient représenter 590 millions de francs en 1991 et 640 millions de francs en 1992, auxquels s'ajoutent les crédits des conseils généraux, doivent permettre d'améliorer l'insertion des bénéficiaires.

Bien entendu, nous menons, parallèlement à ce développement du R.M.I., une réflexion permanente pour veiller à ce que cet outil bénéficie au mieux au développement écono-

mique et social des D.O.M. Nous analyserons avec une particulière attention les résultats de la commission nationale d'évaluation du R.M.I., qui doit remettre son rapport en 1992.

L'une des conséquences de la politique conduite par le Gouvernement, comme l'a fort bien noté M. Lambert dans son rapport, est la croissance de la consommation des ménages dans les départements d'outre-mer. Cette évolution résulte de l'augmentation des revenus induite par la croissance du produit intérieur brut enregistrée depuis 1988 et par l'accroissement important des prestations sociales.

Telles sont les avancées que nous avons enregistrées en 1991 sur le chemin de l'égalité sociale entre la métropole et l'outre-mer. Je poursuivrai cette politique en 1992, avec de nouvelles étapes de rattrapage du niveau du S.M.I.C. et des allocations familiales, d'ici au 1^{er} janvier 1995.

Parmi les mesures de nature sociale ayant une incidence sur le budget du ministère des D.O.M.-T.O.M., je n'oublierai pas l'effort consacré au logement social en Polynésie française, qui sera maintenu en 1992. Je rappelle aussi qu'il sera prochainement versée, dans le cadre du collectif budgétaire, une subvention exceptionnelle de 26 millions de francs au profit du régime de protection sociale en milieu rural de Polynésie. A la Réunion, je veille scrupuleusement à la mise en œuvre effective des soixante mesures décidées lors des journées de travail des 16 et 17 avril 1991 avec les élus de la Réunion, et je présiderai sur place une réunion de suivi la semaine prochaine.

Enfin, le budget des D.O.M.-T.O.M. pour 1992 permettra d'étendre le service militaire adapté en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte et à la Réunion. Nous constatons chaque année davantage combien cette formule du service militaire adapté est précieuse outre-mer pour fournir aux jeunes sous les drapeaux une formation professionnelle tenant compte du tissu économique local et donc de meilleures chances d'une bonne insertion dans la vie active.

Je ne peux terminer l'analyse des moyens dont je disposerai en 1992 pour cette politique de réduction des inégalités entre la métropole et l'outre-mer sans évoquer les moyens mis à disposition de l'A.N.T. dans ce projet de budget.

M. Moutoussamy a eu, en commission des lois, une phrase émouvante quand il a évoqué la « souffrance muette » de nos compatriotes d'outre-mer vivant en métropole. Je veux redire ici que, pour le ministre des D.O.M.-T.O.M., nos compatriotes d'outre-mer sont concernés au premier chef par notre objectif d'une égale dignité de tous les citoyens, qu'ils vivent en métropole ou outre-mer.

L'A.N.T. joue un rôle irremplaçable dans l'accueil, l'écoute et l'insertion des personnes originaires d'outre-mer, dans le cadre de la politique de la ville conduite par le Gouvernement. J'organise à la fin de ce mois, en liaison avec M. Delebarre, un colloque sur l'insertion de nos compatriotes d'outre-mer en Ile-de-France.

Le budget total de l'A.N.T. devrait augmenter en 1992 malgré une légère baisse de la subvention accordée par l'Etat. L'agence est donc confirmée dans son rôle essentiel d'intervention en complément des dispositifs de droit commun concernant l'ensemble de la population. Parallèlement, un contrat d'objectifs pluriannuel va être conclu entre l'Etat et l'A.N.T. pour donner à cette dernière toute son efficacité, pour améliorer sa gestion et recentrer son action autour de ses missions prioritaires. Ce contrat d'objectifs prévoira notamment un développement des actions de formation-mobilité et d'insertion des personnes originaires des D.O.M. dans les villes de métropole.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les grands axes d'un budget au service d'une grande ambition : la dignité de l'outre-mer dans la communauté nationale par le développement économique, l'insertion dans l'Europe et dans le monde et la poursuite de la décentralisation.

J'ai reçu comme un grand honneur la confiance manifestée par le Président de la République et le Premier ministre qui m'ont demandé de poursuivre cette mission au service de l'outre-mer, cet outre-mer qui nous montre chaque jour l'enrichissement qu'il représente pour la communauté nationale et pour la place de la France dans le monde. A l'heure où le monde bouge, où les empires se disloquent, où la démocratie parfois semble bien fragile, l'outre-mer français demeure un espace de droit, de liberté et de progrès. Il n'est que de voir avec quelle intensité ont été vécus aux Antilles, quasiment heure par heure, les tragiques événements en Haïti.

C'est cet attachement aux valeurs démocratiques, cet humanisme que personnifiait de façon si remarquable Gaston Monnerville. Plus que d'autres, il a contribué à forger l'avenir de l'outre-mer et je tiens ici à saluer sa mémoire.

Il avait pour l'outre-mer une grande ambition. Cette ambition est aussi la nôtre. Je crois exprimer, ce disant, un sentiment largement partagé par cette assemblée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Paul Virapoullé, auquel je demande, comme à tous les intervenants, de respecter son temps de parole.

M. René Couanau. Ce sera dur !

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le ministre, vous avez l'habitude, à l'occasion des discussions budgétaires, d'entendre de la part des élus d'outre-mer la présentation d'un catalogue de revendications catégorielles.

J'ai vais essayer, ce soir, de déroger à la règle. M'exprimant au nom des groupes de l'U.D.C. et U.D.F., en accord avec mes amis Henry Jean-Baptiste et Gérard Grignon, je tiens à vous dire qu'après trois années de dialogue fructueux et globalement positif avec votre gouvernement le moment est peut-être venu de préciser la ligne politique qui doit guider notre action outre-mer. En effet, les populations des départements d'outre-mer, comme celles de métropole d'ailleurs, en ont un peu assez des slogans, même s'ils reprennent les idéaux de la République, notamment quand on ne leur précise pas ce qu'ils recouvrent.

La première remarque qui vient à l'esprit de ceux qui visitent ces départements est que, grâce à la solidarité nationale, grâce à un progrès économique, certes insuffisant mais réel, nous ne souffrons pas de pauvreté matérielle. Nous souffrons plutôt d'une pauvreté que je qualifierai d'intellectuelle, de culturelle, dans un conflit opposant les administrés aux décideurs quant à la définition d'une société au sein de laquelle ils sont considérés trop souvent comme des consommateurs et trop rarement comme des acteurs. Ainsi, la plupart du temps, ils demeurent exclus de la définition d'un projet de société qui les concerne pourtant directement.

Monsieur le ministre, la diffusion de la civilisation de consommation américaine par les médias dans nos départements finit par faire croire aux jeunes en difficulté que leur salut est sur la côte ouest des États-Unis, alors que nous savons, nous, que notre modèle culturel repose essentiellement sur la force de la structure familiale.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Or une législation mal adaptée est en train de la déstabiliser, outre-mer comme en métropole.

M. Eric Raoult et M. Henry Jean-Baptiste. C'est bien !

M. René Couanau. Il a raison !

M. Jean-Paul Virapoullé. Dans le dialogue fructueux que nous devons prolonger, il faut donner un sens aux mots que l'on soumet à l'appréciation des hommes et des femmes dont nous avons la charge.

On veut instaurer l'égalité tant sur le plan social que sur le plan économique. Mais l'égalité est-elle instaurée en métropole ? Quand on pense que 30 000 personnes dorment à Paris dans le métro parce qu'elles n'ont pas de domicile, on se dit qu'il ne doit pas s'agir de réaliser l'égalité par rapport à ce qui se passe dans certains arrondissements de la capitale ou dans certaines régions de métropole. Je préférerais d'ailleurs qu'au mot « égalité » on accole le mot « dignité ». Ayant été l'un des défenseurs, aux côtés d'autres ici, de la loi de programme, je tiens à souligner, au nom de nos deux groupes, que les départements d'outre-mer ne sauraient être pris en otages dans des querelles de mots politiciennes.

Monsieur le ministre, vous exécutez la loi de programme d'une façon consciencieuse et nous vous remercions d'un satisfecit à cet égard. Vous avez même annoncé que vous alliez amplifier les mesures de défiscalisation – nous en débattons dans la nuit de vendredi. Dans ces conditions, il faut avoir le courage d'aller plus loin.

Ainsi, sur le plan social – vous l'avez indiqué au Sénat –, il conviendrait de ne pas attribuer, dans les départements d'outre-mer, d'autres prestations ayant un caractère nataliste que les allocations familiales. Ainsi supprimer l'allocation de parent isolé entraîne trop souvent des abandons de famille.

En revanche, nous devrions avoir le courage d'affecter, dans les prochaines années, les sommes ainsi économisées, car elles sont un droit inaliénable dû à notre citoyenneté, à la priorité des priorités, sans la satisfaction de laquelle rien ne sera possible outre-mer, je veux dire l'éducation.

Mes chers collègues, que vous participiez, en tant que Domiens, aux efforts sur le terrain, ou que vous mettiez en œuvre la solidarité nationale à l'égard des départements d'outre-mer en tant qu'élus métropolitains, retenez bien ces trois chiffres : 79, 13, 8. A la Réunion, 79 p. 100 des jeunes arrivent au niveau VI, 13 p. 100 au niveau V et 8 p. 100 seulement au niveau IV. Quelle égalité construire dans ces conditions ? Nous ne formons même pas les cadres dont nous avons besoin. Il nous est ainsi impossible de préparer le développement ! Comment le faire dans un pays sans cerveaux ?

Pourtant, le remède existe. Nous disposons, à la Réunion, d'équipes pédagogiques éducatives consciencieuses et de familles qui ne demandent qu'à participer aux projets éducatifs. Malheureusement, nous souffrons d'un mal français : le système éducatif est monolithique, trop isolé des familles et de la société dans laquelle il s'insère.

C'est pourquoi nous demandons, monsieur le ministre, la généralisation du système de lutte contre l'échec scolaire dès la maternelle, dès le primaire, à l'aide de la crèche de proratation et du fonds d'insertion. Certaines communes de la Réunion ont commencé à agir en ce sens en mettant en place dans les écoles, en accord avec le rectorat et avec les directeurs, des animateurs de vie sociale et scolaire. Dans l'une d'entre elles, par exemple, plus de 600 gosses, dont 60 p. 100 étaient de futurs exclus, sont suivis par ces animateurs dont l'action leur a redonné goût au système éducatif.

Dans le cadre de l'égalité-dignité, il faut éviter d'appliquer aux départements d'outre-mer le système métropolitain, lequel a d'ailleurs largement échoué en métropole. Il est de loin préférable de l'adapter à leur réalité socioculturelle en appliquant des méthodes qui prennent en compte leurs difficultés. Chez nous, monsieur le ministre, les jeunes en difficulté dans le système scolaire ne sont pas l'exception, mais la règle. L'exception, c'est celui qui réussit. Il est donc indispensable d'inverser la tendance.

Nous sommes une Z.E.P. généralisée et il faut traiter le problème à la source pour éviter de produire des générations de « Rmistes ». Ne croyez pas les marchands de sommeil ou les promoteurs de slogans ! Si l'échec scolaire n'est pas traité dès l'école maternelle, dès l'école primaire, l'idéal d'égalité restera un vœu pieux.

M. René Couanau. Très juste !

M. Jean-Paul Virapoullé. En ce qui concerne l'insertion, monsieur le ministre, vous viendrez à la Réunion présider une commission importante. En cette occasion, nous vous demandons d'innover. Le moment est certainement venu de créer un produit de synthèse entre les C.R.E., pour le privé, et les C.E.S. qui envoient trop de jeunes dans les municipalités, où ils sont déjà trop nombreux. Profitons donc de l'évaluation du R.M.I. pour créer un produit intermédiaire qui permette aux jeunes de s'orienter davantage vers l'entreprise privée, de se forger une mentalité de lutteur, de conquérir une mentalité de producteur, afin de donner un ballon d'oxygène à l'économie des départements d'outre-mer.

Sur le plan économique, ce serait mentir que de promettre la création de 13 000 emplois par an à la Réunion. Quel que soit le gouvernement, quel que soit le système économique, cela n'est pas possible ! A côté d'une économie marchande – vous connaissez bien cette théorie, monsieur le ministre –, il faut aussi une économie sociale : certains crédits issus de la solidarité nationale doivent être affectés à des produits adaptés, par décret pris par votre gouvernement, à la demande des élus locaux, afin que les jeunes Réunionnais qui auront eu la chance de réussir à l'école puissent acquérir une formation répondant aux besoins.

Après la dignité-égalité sur le plan social, puis sur le plan économique, j'en viens à l'égalité adaptée sur le plan européen.

Monsieur le ministre, nous avons déjà déclaré à cette tribune que nous faisons confiance à la Constitution. Traduit au niveau européen, cela signifie que nous faisons confiance aux traités. En effet, si les hommes passent, les traités demeurent et nous ne saurions être les otages permanents des fonctionnaires de la Commission que vous-même, et M. Pons avant vous, avez combattus avec succès. Pour préserver l'intégration adaptée des régions périphériques des départements d'outre-mer et de l'Espagne, de l'Italie, qui sont aujourd'hui cause commune avec nous, nous demandons que soit précisé, dans le futur traité sur l'union économique et monétaire, que, compte tenu de notre situation géographique, nous pourrions bénéficier d'adaptations réglementaires.

Si la diplomatie française, d'une part, les négociations communautaires, d'autre part, ne nous permettent pas d'obtenir gain de cause - ce n'est ni un chantage ni une pression, mais un rendez-vous que nous vous donnons - les grains de sable que nous constituons outre-mer risquent de bloquer la machine de la ratification de ce traité devant le Parlement. A aucun prix nous ne nous laisserons écraser, ni par les lobbies européens ni par la mécanique européenne, car nous avons besoin de développement. Or ce développement ne peut se concevoir dans l'Europe que de façon intégrée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Kamilo Gata. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoulle. Je terminerai en évoquant l'environnement international de nos départements et territoires d'outre-mer.

Aujourd'hui la France est désirée, aussi bien dans l'océan Indien, dans les Caraïbes que dans le Pacifique. Par conséquent, ayons une mentalité de conquérants ! Ne donnons pas l'impression de vouloir imposer, seuls, une certaine vérité. Partageons plutôt cette recherche de la vérité avec les peuples frères qui nous entourent. C'est pourquoi nous demandons, au nom des groupes de l'Union du centre et de l'Union pour la démocratie française, monsieur le ministre, l'implantation à la Réunion - j'insiste car je sais que le message n'est pas encore bien entendu - d'une université francophone. Notre conception de la coopération nous conduit à souhaiter des lieux où les hommes se rencontrent, tissent des liens fraternels d'amitié, acquièrent ensemble des connaissances. Cela donne naissance à des amitiés durables et permet un développement concerté des pays de la zone où nous nous trouvons. Là où la coopération repose uniquement sur le mercantilisme, elle ne saurait être durable et favoriser la construction d'édifices communs.

Il est indispensable d'instaurer une université francophone où Madagascar pourrait se libérer - et vous savez quelle importance nous attachons à la libération de ce pays et à son avancée vers la démocratie -, ainsi qu'une coopération dans un esprit de complémentarité avec Maurice, les Seychelles et les Comores, de la part non seulement de la Réunion, mais aussi de Mayotte.

A ce propos nous aimerions que les choses soient précisées, et mon ami Henry Jean-Baptiste se bat suffisamment en ce sens : il faut cesser de répéter aux Mahorais que s'ils participent à une manifestation, les Comoriens ne viendront pas ! Monsieur le ministre, j'insiste, parce que je sais qu'Henry Jean-Baptiste en souffre beaucoup : les Mahorais sont des Français. Ils vont où ils veulent. A la Réunion ils sont en France et nous n'avons pas à leur interdire notre île ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Henry Jean-Baptiste. Merci et bravo !

M. Jean-Paul Virapoulle. Monsieur le ministre, dans la mesure où la ligne politique de travail du Gouvernement sera courageuse, épurée de tout débat sémantique sur l'égalité-parité - il est largement dépassé et plus aucun jeune n'y croit - et fondée sur la notion d'égalité-dignité allant de l'école à la formation, à l'économie sociale et à l'ouverture sur la zone, vous nous trouverez à vos côtés pour travailler.

Vous voudrez bien indiquer à M. le Président de la République que les élus des départements d'outre-mer, en tout cas ceux de l'U.D.F. et de l'U.D.C., sont bien déterminés à dénoncer certaines choses. Les Anglais, prétextant les vingt-cinq kilomètres qui les séparent du continent essaient d'ins-

taurer une union économique et politique à géométrie variable : et nous, qui sommes à 10 000 kilomètres, n'aurions pas le droit de bénéficier, non pas du beurre et de l'argent du beurre, mais de la préférence communautaire et de la prise en compte de nos particularités géographiques et économiques ? Cela nous ne pouvons pas l'admettre.

Lorsque, sur le plan de la coopération régionale, notre ligne sera aussi la vôtre, nous pourrions faire de ces départements d'outre-mer des terres de progrès, de justice et de fraternité ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le président, mes chers collègues, ayons le courage de l'avouer : le budget que l'on nous propose d'adopter n'est manifestement pas en progression. Cela dit, il ne s'agit nullement non plus d'un budget catastrophique, comme certains se sont empressés de le faire croire, sans l'analyser objectivement, sans le situer dans un contexte plus global, sans tenir compte de la conjoncture et en oubliant au passage qu'ils ont eu à justifier en d'autres temps de budgets des départements et territoires d'outre-mer en stagnation.

Dans les cinq minutes dont je dispose, je vous dirai très rapidement ce qui, dans ce projet de budget, est, selon moi, positif, mais aussi ce qui l'est moins. J'évoquerai ensuite l'action des ministères techniques. Je terminerai par quelques considérations sur la politique menée par le Gouvernement dans les départements d'outre-mer.

En ce qui concerne le projet de budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, je me contenterai, pour aller à l'essentiel et m'en tenir aux départements d'outre-mer, de souligner deux points.

Le premier concerne le F.I.D.O.M. : je relève avec satisfaction qu'il augmente, en crédits de paiement notamment, de 11 p. 100.

Le deuxième point concerne l'A.N.T., et je déplore l'amputation de 4,5 millions de francs opérée sur les crédits qui lui sont destinés. L'A.N.T. joue, on le sait, un rôle extrêmement important en matière d'insertion sociale et professionnelle des originaires d'outre-mer vivant en métropole.

Pour compenser cette diminution de ressources, on compte tout naturellement sur le fonds social européen dont les crédits supplémentaires annoncés devraient, au contraire, venir augmenter sensiblement les moyens d'actions de l'A.N.T.

On compte aussi, probablement sans le dire, sur les collectivités locales, mais celles-ci ne pourront certainement pas répondre favorablement, compte tenu de l'importance de l'aide qu'elles accordent déjà à nos compatriotes de l'émigration.

Je plaide donc, vous l'aurez compris, pour que des moyens supplémentaires soient dégagés et mis à la disposition de cet organisme afin de lui permettre de faire face aux besoins qui s'expriment.

Ceux-ci ne peuvent, en effet, que croître dans la période que nous traversons et qui est malheureusement marquée par une importante recrudescence de courants racistes et xénophobes, complaisamment alimentés par les propos indignes et les stratégies cyniques de certains responsables politiques. Les originaires d'outre-mer en font et en feront de plus en plus les frais.

Que dire maintenant de l'action des ministères techniques ?

L'effort global de l'ensemble de ces ministères augmente et il faut s'en féliciter. Cependant les situations diffèrent d'un ministère à l'autre et d'une région à l'autre.

S'agissant des départements d'outre-mer dans leur ensemble, trois domaines m'apparaissent poser problème.

Le premier est celui du logement. En effet, si les crédits R.H.I. doublent pour atteindre 80 millions de francs, ce qui est positif, il est malheureusement prévu une baisse de 10 p. 100 sur la L.B.U. alors que les crédits de métropole augmentent de 4 p. 100. Une telle diminution irait, bien entendu, à contre-courant de la politique affichée, pour faire face au problème qui continue d'être le plus aigu dans les départements d'outre-mer après l'emploi.

Le deuxième domaine dans lequel des réductions de crédits risquent d'avoir de fâcheuses conséquences est celui de la formation professionnelle.

Le troisième, enfin, concerne le secrétariat d'Etat à la mer : il s'agit plus précisément des ports maritimes d'outre-mer qui subissent certaines amputations de crédits - elles ne peuvent que gêner l'indispensable effort de modernisation qu'il leur est demandé de poursuivre.

S'agissant plus particulièrement de la Martinique dont le total des dotations en provenance des ministères techniques augmente, et j'en suis heureux, de 2,5 p. 100 environ, je me borne à ajouter qu'il est assez surprenant que l'on ait choisi de réduire des dotations comme celles en provenance du ministère de l'environnement et du ministère du tourisme déjà considérées l'une et l'autre dans le passé comme notablement insuffisantes.

Après ce survol budgétaire, je crois pouvoir dire que, malgré certaines zones d'ombre et certaines insuffisances - sur lesquelles il est d'ailleurs encore possible d'agir - les intérêts de l'outre-mer ont été bien défendus et, pour l'essentiel, sauvegardés dans le cadre de l'actuel projet de loi de finances.

Certes, ils l'ont été grâce à l'action vigilante de ses élus mais aussi, je tiens à le souligner, grâce à celle du ministre des départements et territoires d'outre-mer qui a su faire preuve d'opiniâtreté et, chaque fois qu'il le fallait, trouver les arguments convaincants pour que nos départements et territoires ne soient pas relégués au rang des préoccupations secondaires.

Défendre l'outre-mer, mieux, défendre l'idée qu'il faut mener une véritable politique de l'outre-mer, dans l'intérêt d'ailleurs bien compris tant de l'outre-mer que de la France, ce n'est certes pas chose facile dans une France qui, on le sent bien, est de plus en plus tentée par le repli frileux sur ses seuls intérêts hexagonaux ou, au mieux, sur ses seuls projets d'avenir européen.

Pourtant, même si elle apparaît encore parfois quelque peu hésitante, une telle politique s'affirme, me semble-t-il, de plus en plus. Son objectif est, bien sûr, le développement économique et social de nos départements et territoires. Mais ce qu'elle comporte d'original c'est la volonté de prendre vraiment en compte la diversité des réalités et des aspirations locales.

Pour l'évoquer rapidement dans son application aux départements d'outre-mer, je dirai qu'un premier chantier a été ouvert dès 1989 : celui de l'égalité sociale.

Personne ne peut honnêtement soutenir qu'il n'a pas permis d'apporter d'importantes améliorations à la situation d'un grand nombre d'habitants de nos départements et qu'il n'a pas déjà contribué à réduire sensiblement certaines inégalités intolérables.

Cependant il a, dans le même temps, bien mis en évidence certaines contradictions et certains risques qui ont amené les différents partenaires en présence à approfondir le concept d'égalité.

La réflexion dans ce domaine n'a pas encore été menée jusqu'à son terme, mais j'apprécie que vous ayez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre, que l'égalité ne pouvait en aucun cas se concevoir comme le traitement identique de situations différentes.

A côté de ce chantier social, s'est ensuite ouvert le chantier du développement économique, avec un certain retard qui n'a pas manqué d'inquiéter tous ceux qui savent à quel point il est difficile, voire dangereux, de dissocier le social de l'économique.

En effet, aux mesures ponctuelles ont succédé, depuis quelque temps, un ensemble d'actions paraissant davantage s'inscrire dans une véritable stratégie qui semble fort heureusement vouloir privilégier le dialogue avec les acteurs politiques, sociaux et économiques.

On l'a vu dans le traitement de différents dossiers tels ceux de l'octroi de mer, de la défiscalisation ou de l'écoulement de nos productions sur le marché européen.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Lise.

M. Claude Lise. Plus récemment, cela s'est confirmé avec la tenue en Martinique des « Journées de l'emploi ».

A ce sujet, j'espère, monsieur le ministre, qu'un prolongement fructueux sera donné à ces journées et qu'aux mesures que vous avez déjà annoncées viendront rapidement s'ajouter d'autres proposées par les acteurs économiques et sociaux locaux dont vous avez pu mesurer, une nouvelle fois,

le dynamisme et la capacité d'imaginer des solutions innovantes pour promouvoir l'activité économique et créer des emplois.

Après le chantier social et le chantier de développement économique, il ne reste plus que le chantier institutionnel à ouvrir pour donner toute sa cohérence à la politique qui est menée. Je sais que vous y êtes prêt, mais qu'en même temps la prudence vous retient car vous savez à quel point le sujet est délicat et difficile.

Il suscite en effet autant d'espoirs chez les uns que de craintes chez les autres.

Cela dit, rares sont actuellement chez nous ceux qui ne reconnaissent pas que nous nous trouvons au plan institutionnel dans une situation vraiment inconfortable. Qu'il s'agisse du curieux système d'assemblées locales aux compétences enchevêtrées, que nous avons hérité d'une décentralisation qui n'a pas été conçue pour nous, qu'il s'agisse de l'Europe, qu'il s'agisse de la coopération régionale, chacun ressent bien à quel point des handicaps pèsent sur nous, contrariant tout effort de développement.

Il faut donc qu'un débat sérieux s'engage enfin et que les citoyens des D.O.M., largement et sereinement informés, puissent démocratiquement s'exprimer sur les modifications à apporter au système actuel. Ces modifications doivent-elles être minimales, simples aménagements au statut ? Doivent-elles être importantes ? C'est aux peuples de chacun des D.O.M. qu'il appartient d'en décider.

Ce choix doit s'opérer sans précipitation, mais il ne peut être indéfiniment renvoyé à plus tard, sous peine de compromettre gravement l'avenir, un avenir que nous avons pourtant le devoir de construire à la mesure des espérances de cette jeunesse très nombreuse qui nous observe et qui s'impatiente. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le ministre, par rapport à la loi de finances initiale de 1991, les crédits de votre ministère augmentent de 0,01 p. 100 en 1992, c'est-à-dire de 290 000 francs, soit moins d'un sucre à coco pour chaque Guadeloupéen ! *(Sourires.)*

Quant à l'ensemble de l'effort financier de l'Etat en faveur de l'outre-mer, il ne progresse que d'un milliard de francs, tandis que les crédits de la ligne budgétaire unique diminuent de 122 millions de francs, soit un millier de logements en moins.

Ces chiffres suffisent pour affirmer que ce budget des D.O.M.-T.O.M. est, monsieur le ministre, le plus mauvais qui nous a été présenté au cours des quatre dernières années.

C'est vous dire notre inquiétude, surtout quand on connaît les dangers qui menacent notre archipel, d'autant que les lois de décentralisation, la loi de programme, les contrats de plan, les lois de défiscalisation n'ont pas amélioré les principaux indicateurs économiques, n'ont pas fait tomber le taux de chômage, n'ont pas relancé le secteur productif. Bien au contraire, l'économie a gardé son caractère colonial et le pays, c'est-à-dire la Guadeloupe, est en train d'être vendu en pièces détachées.

Nous continuons toujours à souffrir de l'absence d'un schéma original de développement, apte à amorcer un processus de croissance susceptible de se générer lui-même.

Après avoir lié l'évolution de notre niveau de vie à l'accroissement de la richesse économique de la France, nous voilà embarqués, comme les tout petits poissons des nasses de chez nous, dans le grand chalutier européen où nous chaloupons, non pas en balançant les épaules, mais en dansant sur la tête et en criant notre inquiétude pour notre banane, notre rhum, notre sucre, notre octroi de mer, notre identité et notre dignité !

Il est temps de trouver un début de réponse réaliste au défi du développement par une loi de rattrapage économique. Sur les trois grands dossiers qui retiennent actuellement l'attention, c'est-à-dire la fiscalité, les D.O.M. et la C.E.E. et l'évolution des institutions, il faut apporter des propositions prenant en compte le développement.

La défiscalisation, par exemple, doit s'intégrer dans une stratégie de développement régional s'appuyant sur les ressources et les potentialités locales avec comme objectif l'élimination progressive des déséquilibres structurels et des causes du « mal développement ». Elle devrait s'inscrire dans un plan de relance économique étalé sur dix ans plutôt que

de laisser à l'investisseur le soin de faire des choix arbitraires qui développent son appétit spéculatif. Ainsi les bénéfices indéniabiles du dispositif deviendraient un moteur de développement. À ce sujet, nous soutenons l'analyse et les propositions des acteurs socio-économiques antillais qui entendent conserver la dimension économique de l'octroi de mer comme levier de développement des entreprises de production locale.

S'agissant de nos rapports avec la C.E.E., nous réaffirmons notre volonté d'éviter l'intégration forcée à l'Europe et de sauvegarder nos spécificités insulaires par rapport au gigantisme continental, dans un dispositif particulier.

A ce jour, l'aide de la C.E.E. à la Guadeloupe s'est manifestée beaucoup plus au niveau des infrastructures accélérant l'intégration qu'au niveau du secteur productif. Dans le cadre du P.O.S.E.I.D.O.M., il était prévu, monsieur le ministre, une aide à la filière canne-sucre-rhum, si le Gouvernement français déposait un plan de restructuration de ce secteur. Qu'en est-il de ce plan ? Quel est l'avenir du site industriel de Beaufort ? Quel est l'avenir de la banane ? A quand un tourisme libéré de la pression des intérêts ouest-européens ? Ce sont des questions angoissantes.

Plus généralement, les maires des communes d'outre-mer ont formulé un certain nombre de doléances relatives à la reconstruction de la Guadeloupe, aux finances locales, à l'urbanisation, au logement, à l'environnement, à l'attribution d'une dotation spécifique de rattrapage destinée à compenser notre retard. Quelles réponses entendez-vous nous apporter, monsieur le ministre ?

S'agissant des compatriotes vivant en France et dont la situation se dégrade de jour en jour, même si elle se traduit, je l'ai dit, par une « souffrance muette », vous proposez contre le racisme, les discriminations et le chômage une nouvelle politique d'insertion. C'est bien, mais que d'efforts à faire encore, notamment en faveur de cette grande politique de retour au pays !

Monsieur le ministre, après vos déclarations et celles de M. le Président de la République, relatives à des réformes constitutionnelles et institutionnelles, j'insiste pour que le champ des réformes soit étendu aussi aux départements d'outre-mer et à la Guadeloupe en particulier. Pour ce qui concerne le nouveau mouvement « Socialisme, démocratie, unité, modernité », c'est-à-dire le S.D.U.M., né récemment dans le paysage politique, un statut spécifique évolutif avec une assemblée élue à la proportionnelle, un exécutif gouvernemental comme dans les territoires d'outre-mer, et des compétences très larges, est indispensable pour donner à la Guadeloupe une boussole et lui permettre de relever le défi du développement et d'éviter la socialisation de l'économie.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé !

M. Ernest Moutoussamy. C'est vrai que pour sortir l'archipel des passions et des mirages de l'impasse dans laquelle il se trouve, il faut une autre thérapeutique. Cette nouvelle politique suppose, comme Malraux l'a dit, que « le courage, auquel nous ajoutons la probité, soit aussi une patrie ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme Lucette Michaux-Chevry.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget pour 1992 ne traduit pas de stratégie véritable pour le développement des départements d'outre-mer : son montant est de 2 185 millions de francs, exactement celui de 1991 hors rectifications. À l'exception de quelques mesures pour la Nouvelle-Calédonie, je n'enregistre pas d'orientation très volontariste de développement. C'est une nouvelle fois le rappel des principes habituels : réduction des inégalités, consolidation des crédits d'investissement, d'ailleurs déjà prévue par la loi de programme,...

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis. Ce sont de bons principes !

Mme Lucette Michaux-Chevry. ... loi programme dont personne n'a voulu -, pas plus que de la loi de défiscalisation d'ailleurs.

Deux grandes lignes se dégagent de ce budget : un recentrage malheureux de la défiscalisation et une politique sociale pas assez dynamique.

Recentrage de la défiscalisation : le Gouvernement connaît les résultats positifs de la loi de défiscalisation. Il sait très bien que l'avenir économique de l'outre-mer exige un aménagement fiscal novateur. Mais, le rapport Richard, qui envisage certains amendements intéressants, notamment celui visant le secteur de la maintenance, est davantage tourné vers un encadrement contrôlé par l'Etat. On déplore un centralisme des investissements qui seront soumis à l'appréciation de Paris dès qu'ils excèdent 15 millions. Il s'ensuit que l'opportunité de la construction d'une clinique ou d'un hôtel sera désormais jugée par Paris.

M. Eric Doligé. C'est la décentralisation !

Mme Lucette Michaux-Chevry. Exactement ! Que devait apporter le rapport Richard à partir de l'analyse de la loi Pons ? Préserver le cadre de cette loi en incitant les investissements et en les sécurisant. Sécuriser ne signifie pas pour autant les soumettre à un agrément ministériel. Au contraire, dans le cadre d'une structure économique réfléchie et d'un plan global d'aménagement défini pour chaque région, il fallait mettre fin à la ponctualité des opérations et prévoir une défiscalisation globale.

Le développement de l'outre-mer ne peut pas se faire en vase clos. Nous n'avons peur, monsieur le ministre, ni de la coopération régionale ni de l'Europe. Encore faut-il que la politique de développement régional se fasse dans des conditions de réciprocité et non au détriment des départements d'outre-mer. Lorsque vous subventionnez le rhum de la Jamaïque, qui ne vaut rien du tout *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)* et que vous l'autorisez à circuler librement sur le marché européen alors que vous avez des rhums français de qualité qui proviennent des départements d'outre-mer, on a le droit d'être inquiet ! De même, j'ai toujours soutenu, contrairement à vos amis, que l'Europe était une chance pour l'outre-mer. L'Europe peut être un facteur de promotion pour ces régions dans la mesure où la France obtiendra de ses partenaires à Bruxelles la reconnaissance européenne des productions tropicales de l'outre-mer. Or vous osez parler de productions de la « zone banane », de la « zone dollar ». La « zone dollar » appartient à l'Allemagne : ce sont les anciens S.S. nazis qui se sont installés en Amérique du Sud et qui, au moyen de bas salaires, y produisent une banane qui vient concurrencer la banane française des départements d'outre-mer.

Sur ces positions frileuses de la France, sur ces négociations timides de la France à Bruxelles nous sommes inquiets. Certes, il y a dans le P.O.S.E.I.D.O.M. des mesures très intéressantes, mais le gouvernement français n'a pas encore obtenu des réponses aux propositions que vous avez faites, monsieur le ministre, et qui étaient intéressantes pour essayer de sauvegarder l'économie bananière des Antilles. C'est pourquoi, en examinant le rapport Richard, je considère qu'il faudrait aller plus loin et utiliser davantage la défiscalisation comme outil de développement, comme réponse à la création d'emplois et comme levier de l'économie des départements d'outre-mer.

Plutôt que de rémunérer le non-travail, mieux vaudrait prévoir des mesures audacieuses plus conformes à la dignité des peuples de l'outre-mer. Par exemple, la défiscalisation des salaires devrait être plus motivante. Certes, j'ai noté la proposition - timide - de Mme Aubry, mais elle sera inopérante en outre-mer, car le crédit d'impôt maximum retenu correspond à un salaire inférieur au R.M.I.

Dans le domaine social, le Gouvernement réaffirme le rôle du S.M.A., de l'A.N.T. Pourtant, l'offre de formation dans les D.O.M. demeure insuffisante en volume et en qualité. On note une petite augmentation des crédits de formation professionnelle, mais les stages, les contrats de qualification ne donnent pas les résultats escomptés. D'ailleurs, monsieur le ministre, vous devez connaître les rapports des commissaires européens sur l'utilisation des fonds sociaux. C'est un scandale ! Le coût des horaires de formation dépasse l'entendement ! Vous devriez y mettre bon ordre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Francis Geng. Très bien !

Mme Lucette Michaux-Chevry. Vous avez aussi parlé du S.M.A. dont les crédits sont en diminution.

Quant à l'A.N.T., dont tout le monde reconnaît l'intérêt, son enveloppe est insuffisante. Vous comprendrez que la lettre que vous m'avez adressée à ce propos ne me satisfasse pas : cela va se traduire par la fermeture de l'agence de Basse-Terre et par le renforcement de la centralisation à Pointe-à-Pitre. De même vous m'aviez écrit, monsieur le ministre, que la chambre régionale n'irait pas à Pointe-à-Pitre. Elle y est installée !

Monsieur le ministre, j'ai été très surprise que vous n'ayez pas beaucoup parlé du département de la Guadeloupe. Certes, la Guadeloupe a bénéficié d'un élan extraordinaire de solidarité, qui a permis à certains de mesurer l'importance de notre citoyenneté française. L'Etat a engagé très rapidement des procédures de normalisation. Vous-même, monsieur le ministre, vous êtes venu aux Antilles avec le Président de la République rassurer les populations et avez réitéré la détermination de votre gouvernement d'indemniser au mieux les victimes de cette catastrophe. Il n'en demeure pas moins que ce département est en état de dénuement.

Sans doute, l'ampleur des dégâts a-t-elle dépassé vos prévisions. Le secteur agricole, touché, ne se relève pas. La production bananière est en recul ; nous n'avons même pas réalisé la moitié de notre quota. Les perspectives de la campagne sucrière préoccupent les assemblées territoriales. Les hôteliers, les restaurateurs, les artisans, les éleveurs - nous sommes en train de constituer des dossiers actuellement à la préfecture pour eux -, les petits agriculteurs, les marins pêcheurs ne peuvent pas faire face à leur endettement.

Après le premier moratoire, consécutif au désordre social - le second, pour Hugo, la situation reste catastrophique.

C'est la raison pour laquelle, consciente de l'acuité de ces problèmes, j'ai sollicité de Mme le Premier ministre une mise à plat pour tous les secteurs économiques de la Guadeloupe - prémices à un désendettement des agents économiques de mon département, les indemnisations et les moratoires se révélant, en Guadeloupe, insuffisants.

De plus, monsieur le ministre, la situation des entreprises guadeloupéennes nous interpelle. Certaines sont en faillite du fait que certaines collectivités locales sont elles-mêmes en état de cessation de paiement. Et ce n'est pas l'actuel projet du Gouvernement sur l'octroi de mer, qui pénalise les productions locales, qui va redonner la volonté d'entreprendre aux entreprises.

Certes, mes chers collègues, la Guadeloupe peut s'enorgueillir de son vélodrome, qui a coûté 150 millions de francs, alors que des Guadeloupéens vivent sous des tentes, ou d'un palais régional dont le coût gravite autour de 250 millions de francs. Les Guadeloupéens se demandent, monsieur le ministre, si c'est cela la vraie décentralisation. J'ai entendu mon collègue de la Guadeloupe, Ernest Moutoussamy, parler de moralisation. C'est la supermoralisation qui s'impose dans ce département !

Le secteur le plus frappé, celui sur lequel votre gouvernement, vu l'importante demande de logements, a lancé un vaste programme de constructions de 10 500 logements sur trois ans, est en faillite ! Vous n'ignorez certainement pas que nous construisons, par an, 200 à 300 logements. Mais les Guadeloupéens sont en train de se demander s'ils ne vont pas être les victimes d'un deuxième cyclone, encore plus grave, un cyclone financier. La société ABC s'est vu octroyer la responsabilité d'une grande partie des programmes de logements pour la Guadeloupe. Mais elle est en faillite. Le syndic est venu devant le conseil général de la Guadeloupe et a précisé que le déficit atteignait 150 millions de francs, que 40 millions d'avances avaient été faites par les services de la D.D.E. - on ne sait pas pourquoi - les 23 millions d'indemnisation destinés aux attributaires avaient été versés à la société, sans parler des salaires, des fournisseurs, des cotisations impayées.

Mais le pire, monsieur le ministre, c'est que les logements sont souvent mal adaptés aux sols. Ils ont été livrés sans eau, sans électricité, avec des charpentes en bois non chevillées, simplement agraffées. Cette précipitation s'est traduite sur le terrain par l'apparition d'ilots de ghettos éparpillés, de-ci de-là, dans les communes. Les maisons accolées les unes aux autres, toutes identiques, dénaturent la diversité traditionnelle de la case créole. De plus, cette situation a entraîné la disparition de la qualité de vie, à laquelle participaient notamment les petits jardins créoles.

J'ai demandé une commission d'enquête, monsieur le ministre, parce que je pensais que, comme en 1976 après la catastrophe de la Soufrière, le Gouvernement devait publier un bilan. Les continentaux, les collectivités métropolitaines qui nous ont aidés ont le droit de savoir.

M. Eric Raoult. Très bien !

Mme Lucette Michaux-Chevry. Au moment de la catastrophe de la Soufrière, nous avons eu le bilan détaillé tant des opérations efficaces et bien réalisées que des erreurs commises. Car l'erreur est humaine ! Et face à une catastrophe pareille, nous comprenons fort bien qu'une erreur puisse être commise.

Vous connaissez, monsieur le ministre, l'ampleur des mal-façons de la société ABC lors des reconstructions effectuées après le cyclone Hugo puisque vous avez déjà accordé une rallonge budgétaire. Mais les déshérités de la Guadeloupe me chargent de vous poser une question : qui va terminer les maisons ABC ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Qui leur permettra d'obtenir des conditions d'hygiène, des W.C., de l'eau dans des conditions normales ?

Il faut donc, monsieur le ministre, repenser la reconstruction du logement en Guadeloupe. Il faut le faire avec courage. S'il y a eu des erreurs, il faut savoir les appréhender.

M. Eric Raoult. Très bien !

Mme Lucette Michaux-Chevry. Il faut activer la procédure administrative de l'habitat. Il faut remettre, grâce au logement, les Guadeloupéens au travail. Il ne s'agit pas de leur dire : le Gouvernement vous donnera un logement. Il faut leur dire : le Gouvernement vous aidera à construire un logement. Ils savent le faire, ils peuvent le faire ! Ils ont la dignité de vouloir le faire, monsieur le ministre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

C'est pourquoi, je vous demande, monsieur le ministre, d'accorder, une attention toute particulière à ma demande de commission d'enquête. Ce n'est pas à des fins électoralistes que je l'ai demandée. Nous ne serons pas épargnés demain par les cyclones. Je ne les souhaite évidemment ni personne. Mais il faut qu'en matière de catastrophes naturelles, nous disposions d'archives de ce qui doit se faire et de ce qui ne doit pas se faire.

Dans le département de la Guadeloupe, l'argent des contribuables français a été dilapidé (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*) Je pèse mes mots. Ce n'est pas votre fait mais celui d'une société qui s'est montrée incapable de construire, dans les délais prévus, le nombre de logements requis. Nous avons inauguré à Petit-Bourg la millième maison. En réalité, ABC n'y en a construit que 946. Cette société a induit en erreur beaucoup de personnes. Des documents le prouvent. La justice est saisie de cette affaire.

M. le président. Madame Michaux-Chevry, veuillez conclure, s'il vous plaît.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Les Guadeloupéens sont choqués. Le budget, son montant, le pourcentage de son augmentation, les taux de crédit ? Des chiffres, beaucoup de chiffres ! L'égalité des chances, le rattrapage, l'alignement ? Des mots !

En réalité, le citoyen guadeloupéen face à ses difficultés, perdu devant la complexité des réglementations, attend de vous, attend de la France des actes positifs. Redynamisez les entreprises ! Donnez au citoyen guadeloupéen un logement décent ! Alors, il vous dira que vous avez un bon budget. Hélas, ce n'est pas le cas ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement de la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, Mme Michaux-Chevry a accumulé les chiffres et les questions ; comme j'ai bien l'intention de lui répondre avec précision, je ne doute pas qu'elle sera encore là lorsque j'apporterai les réponses.

Mme Lucette Michaux-Chevry. Pourquoi ne serais-je pas là ? Parce que vous avez l'habitude de fixer le budget après le 11 novembre ? Jour où un parlementaire français se doit d'être dans sa circonscription ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Je faisais tout simplement allusion au précédent de l'an dernier.

M. René Drouin, rapporteur pour avis. C'est vrai ! L'an dernier, elle était absente au moment des réponses ! J'en témoigne.

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat sur le budget est l'occasion pour la représentation nationale de mesurer l'action du Gouvernement par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés et qu'il a annoncés et affirmés à maintes reprises.

En ce qui concerne l'outre-mer, la priorité a été donnée à la réduction des inégalités, à l'éducation et à la formation professionnelle, aux réformes institutionnelles et au développement économique, social et culturel.

Je limiterai mon propos aux seuls territoires d'outre-mer, c'est-à-dire au Pacifique.

Je constate que le Gouvernement, en concertation avec les élus locaux et la représentation nationale, a opéré les réformes statutaires qu'il s'imposaient en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Pour Wallis-et-Futuna, la réflexion est en cours. Vous aviez souhaité l'année dernière, monsieur le ministre, qu'une « table ronde » institutionnelle puisse se tenir au mois de juillet 1991. Elle n'a pas eu lieu, tout simplement parce que la priorité de Wallis-et-Futuna n'est pas la réforme statutaire mais plutôt son développement économique, social et culturel. Je suis convaincu que la population de ce territoire attend plus du Gouvernement des mesures économiques et sociales pour sa vie quotidienne qu'une réforme statutaire souhaitée par les élus, dont elle ne sent pas bien ni la nécessité, ni l'urgence, ni la justification.

Quant au développement économique, social et culturel des territoires d'outre-mer, l'effort de l'Etat régresse pour certaines opérations, est en hausse pour d'autres, mais reste constant dans l'ensemble par rapport au budget de 1991.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française se taillent la part du lion dans ce budget. Loin de critiquer cet état de fait qui n'est que le reflet d'engagements pris par le Gouvernement avec l'aval de la représentation nationale lors de l'adoption des réformes statutaires relatives à ces territoires, je m'interroge sur l'avenir de Wallis-et-Futuna.

Faut-il opérer ce changement de statut pour espérer une intervention accrue de l'Etat en matière d'investissement économique et social ? Les élus de Wallis-et-Futuna le pensent et c'est la motivation essentielle de leur souhait de modification institutionnelle. Je suis de ceux qui souhaitent que le Gouvernement qui s'est engagé devant la représentation nationale à faire du développement économique et social de l'outre-mer une priorité de son action tienne ses engagements, quel que soit le statut en place et quels que soient les hommes qui gouvernent ces territoires. C'est d'ailleurs la philosophie de votre gouvernement, monsieur le ministre, je l'approuve tout à fait et je vous invite ardemment à œuvrer dans cette voie et l'appliquer à Wallis-et-Futuna par des actions concrètes.

A propos du budget qui nous est proposé aujourd'hui, je constate qu'en dehors des crédits de fonctionnement des services administratifs déjà répartis, Wallis-et-Futuna est obligé d'attendre la répartition du F.I.D.E.S. au cours de l'année prochaine pour savoir lesquels de ses projets économiques et sociaux seront retenus pour être financés. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, devant la commission des lois, que le F.I.D.E.S. permettrait à Wallis-et-Futuna l'amélioration des télécommunications et de l'alimentation électrique du territoire.

Monsieur le ministre, l'amélioration des télécommunications à Wallis-et-Futuna se monte à 12 595 000 francs et le F.I.D.E.S. n'interviendra dans le montage financier prévu que

pour 1 155 000 francs. Avouez que l'Etat, en l'occurrence le F.I.D.E.S., ne fera qu'un geste symbolique et qu'il est temps qu'il fasse un effort financier plus conséquent !

Je rappelle pour mémoire que le F.I.D.E.S. section générale a financé les projets économiques et sociaux de Wallis-et-Futuna à hauteur de 15 millions de francs en 1989, 26 millions en 1990 et un peu moins de 14 millions en 1991, si j'intègre dans ce total les 400 000 francs de crédits d'études que vient d'adopter le comité directeur du F.I.D.E.S.

Tout en comprenant très bien la nécessité de la régulation budgétaire intervenue en mars dernier, je constate que les interventions de la section générale du F.I.D.E.S. sont retombées à un niveau avoisinant celui de 1988. Pour ne pas casser l'action économique et sociale menée par le Gouvernement sur mon territoire, monsieur le ministre, il est nécessaire que la section générale du F.I.D.E.S. intervienne pour un montant minimum de 30 millions de francs en 1992.

Je sais très bien qu'il y a d'autres sources de financement, en particulier le fonds européen de développement, mais le schéma directeur de développement du territoire, que nous allons arrêter ensemble cette semaine, demandera des financements accrus et permettra de rattraper le retard économique et social séculaire de ce territoire.

En dehors des crédits de fonctionnement des services et du F.I.D.E.S., deux autres rubriques concernaient traditionnellement Wallis-et-Futuna dans ce budget de l'outre-mer. Il s'agit de la subvention d'équilibre au budget du territoire et de la subvention à la compagnie aérienne qui dessert Wallis-et-Futuna à partir de Nouméa et, depuis trois ans, à partir de Papeete. Ces deux subventions ont connu un sort différent très néfaste pour le territoire puisque l'une a complètement disparu et l'autre n'arrête pas de diminuer.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Gata. Veuillez conclure.

M. Kamilo Gata. En effet, la subvention d'équilibre au budget territorial de Wallis-et-Futuna, sur le budget qui nous est proposé, passe de 4 millions à 3 millions de francs. Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous m'expliquiez la raison de cette diminution de crédits dans vos prévisions. Il est vrai que les recettes du budget territorial ont légèrement augmenté en 1991 puisqu'elles atteignent 57 millions de francs. Si on analyse ces recettes, on constate que plus de 11 millions de francs représentent des emprunts. Il est vital pour le territoire que l'Etat maintienne cette subvention d'équilibre à hauteur de 4 millions de francs.

En ce qui concerne la subvention pour le désenclavement du territoire vers l'extérieur par voie aérienne, la politique de vérité des prix est bonne en soi mais donne souvent des effets pervers.

Depuis le départ de la compagnie UTA de Wallis-et-Futuna, la situation n'a fait qu'empirer. Le prix du billet entre Wallis et Nandi, entre Wallis et Nouméa et entre Wallis et Papeete n'arrête pas d'augmenter. Le prix du billet entre Nouméa et Papeete via Wallis est moins cher que le billet Wallis-Nouméa ou Wallis-Papeete. C'est tout de même un comble, monsieur le ministre ! Je ne peux pas imaginer que cette situation puisse se perpétuer alors que nous cherchons à développer le territoire, notamment le tourisme. L'approche du territoire par voie aérienne doit être facilitée, et à des prix abordables, car le tourisme est un secteur économique prometteur pour le territoire, pour son développement économique et social futur.

Quant à la réduction des inégalités sociales, je voudrais vous dire, monsieur le ministre, que l'action du Gouvernement va dans le bon sens, mais il subsiste quand même quelques zones d'ombres que je vais vous énumérer rapidement.

L'effort de formation professionnelle et d'insertion sociale fait au niveau de la métropole par l'A.N.T. en faveur des ressortissants d'outre-mer ne concerne que les originaires des départements d'outre-mer. Je souhaiterais que la compétence de l'A.N.T. soit étendue aux originaires des territoires d'outre-mer.

Des mesures spéciales ont été prises au niveau de la fonction publique pour les ressortissants des départements d'outre-mer en leur octroyant des congés bonifiés. Je demande que les originaires des territoires d'outre-mer puissent bénéficier des mêmes avantages.

Le régime des congés des militaires doit être revu et corrigé. Le régime actuel permet aux ressortissants d'outre-mer de rentrer dans leur île tous les cinq ans. Je vous propose, monsieur le ministre, de plaider auprès de votre collègue, ministre de la défense, pour qu'il ramène ce délai à trois ans.

Au moment de leur retraite, il serait souhaitable qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages de déménagement que leurs collègues fonctionnaires civils.

En ce qui concerne nos étudiants bénéficiant d'une bourse de votre ministère, je réitère ce que je ne cesse de vous demander depuis 1989, à savoir la revalorisation du montant de la bourse qu'on leur octroie. Il leur faudrait une bourse mensuelle de 3 000 francs au lieu des 2 000 francs actuels.

En prenant des mesures dans le sens que je viens de vous indiquer, monsieur le ministre, le Gouvernement aura fait un grand pas dans le sens d'une réduction des inégalités sociales.

En conclusion, le projet de budget que vous proposez, malgré les insuffisances que je viens de signaler...

M. René Couanau. Ah bon ?

M. Kamilo Gata. ... et qui méritent d'être corrigées, va dans le sens de l'action définie par le Gouvernement. Il tient compte des engagements pris par le Gouvernement devant la représentation nationale. Je voterai donc pour ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. René Couanau. Et voilà !

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget aujourd'hui soumis à l'examen de notre assemblée confirme certaines évolutions très caractéristiques enregistrées au cours des dernières années.

Il s'élève en effet - on l'a déjà dit - à 2,2 milliards de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, et ne représente plus que de 6 à 7 p. 100 environ du total des crédits, soit 31 milliards, engagés par l'Etat, pour l'ensemble de l'outre-mer français. L'on serait donc tenté de dire que l'essentiel est ailleurs. En fait, il n'en est rien. La présente discussion budgétaire comme l'examen du budget des D.O.M.-T.O.M. sont, à mes yeux, d'une particulière importance et pour deux raisons, au moins.

C'est d'abord l'occasion pour nous de réfléchir ensemble - je veux dire, dans un esprit de solidarité bien comprise entre élus d'outre-mer, et non point dans un esprit de concurrence ou de surenchère - aux conditions et aux modalités de financement du développement de nos départements, territoires et collectivités d'outre-mer, de faire connaître nos urgences, d'affirmer nos priorités particulières.

Mais surtout, monsieur le ministre, votre ministère comme d'ailleurs vos services continuent à juste titre d'apparaître comme un moyen privilégié d'impulsion et d'entraînement, de coordination, et j'ajouterais, en pensant au F.I.D.O.M., d'intervention stratégique au service du progrès de l'outre-mer.

Encore faut-il que vous ayez les moyens de votre politique. Et c'est sur ce point que je souhaite vous exprimer ma perplexité et, à vrai dire, mes préoccupations.

Je crains, en tout cas, que votre budget ne soit à la hauteur ni des ambitions que vous affichez, ni de la priorité que l'outre-mer continue, paraît-il, de représenter pour le Gouvernement.

Lorsque vous déclarez, monsieur le ministre, que votre budget est en augmentation de 23 p. 100 sur les quatre dernières années, une telle affirmation ne me satisfait pas. D'ailleurs, il est évident que, en remontant un peu plus dans le temps, la performance eût été encore plus brillante. Mais là n'est pas vraiment la question.

Je retiens plutôt que, sous couvert de « régulation budgétaire » en mars 1991, c'est le ministère des départements et territoires d'outre-mer qui a vu ses moyens le plus lourdement réduits. Sur un volume total de dépenses publiques de 1 200 milliards - c'était le chiffre du budget général l'année dernière -, votre propre budget, d'un peu plus de 2 milliards,

a été amputé de 265 millions, c'est-à-dire de 12 p. 100 de son volume global. Aucun autre ministère n'a connu pareille réduction en pourcentage.

Mais il faut aussi savoir que ces annulations de crédits ne faisaient, en réalité, que prolonger et aggraver celles intervenues en 1990, bien avant, par conséquent, les décisions gouvernementales de restriction des dépenses ; en sorte que, sur les deux dernières années, c'est un total de 340 millions de crédits qui ont été ainsi annulés sur les ressources destinées à l'outre-mer.

Toutes ces réductions et annulations de crédits contredisent, vous en conviendrez sans doute, l'optimisme de vos affirmations sur la priorité de l'outre-mer. Mais il me paraît aussi évident qu'elles ont été largement facilitées par des pratiques budgétaires que je dénonce ici et ailleurs depuis des années.

M. Bernard Pons. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. La présentation du budget de l'outre-mer par grandes masses indifférenciées et sans répartition ni affectation de crédits par territoire, de même que l'existence d'importants reports de crédits d'un exercice à l'autre de l'ordre de 40 p. 100 des ressources du F.I.D.O.M., toutes ces situations n'ont pu que fournir de faciles arguments à la direction du budget, que l'on appelait autrefois le « comité de la hache ». Je pense qu'il est temps, monsieur le ministre, de revoir et de réformer dans le sens de la rigueur les méthodes et procédures d'exécution de la dépense publique outre-mer, afin de limiter cette déperdition de ressources par une meilleure programmation des projets et par une plus claire détermination des urgences et des priorités. *(« Très bien ! » sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

C'est à la lumière de ces considérations générales que je voudrais maintenant évoquer quelques urgences et priorités de Mayotte, dans des domaines où l'insuffisance des moyens risque de handicaper gravement l'avenir.

Ainsi, le programme de modernisation du réseau de distribution de l'eau sera pénalisé dans sa réalisation si la décision est maintenue d'exclure Mayotte des dotations du fonds national de développement des adductions d'eau et si une vigoureuse mobilisation des crédits européens du F.E.D. n'est pas rapidement entreprise.

De même, l'amélioration des conditions de vie - simplement minimales - de milliers de familles mahoraises est tributaire des dotations, pourtant modestes, du Fonds social urbain ou des crédits de réhabilitation de l'habitat insalubre. Nous avons eu le plus grand mal à en obtenir le rétablissement par un recours auprès du ministère de la ville.

S'agissant de la construction de logements, je ne reprendrai pas tout ce qui a été déjà dit, et très bien dit, notamment par Jean-Paul Virapoullé au secrétaire d'Etat au logement, sur les graves inconvénients pour l'outre-mer de la réduction envisagée, en dépit des promesses de doublement, des crédits globalisés de la ligne budgétaire unique. Mais, pour Mayotte, si l'on veut relancer la construction de logements, qui accuse d'inquiétants retards, il est urgent de régler le problème foncier. Faute d'un cadastre, c'est d'abord l'absence de terrains qui, actuellement, freine, dans de nombreuses communes, la politique d'aménagement et de modernisation de l'habitat. Et je rappelle que, sur le problème foncier de Mayotte, l'administration locale vous a adressé des propositions réalistes et d'un coût modéré qui mériteraient de rencontrer votre accord.

Ces quelques exemples, mesdames, messieurs, n'ont rien d'anecdotique. Ils sont la trame souvent difficile de l'existence quotidienne des Mahorais. Ils renforcent la nécessité d'engagements pluriannuels qui organisent dans le temps nos efforts de développement et en répartissent clairement la charge financière entre l'Etat et les échelons locaux.

Une telle exigence est encore plus évidente dans les périodes de rigueur et de restrictions budgétaires.

En réalité, monsieur le ministre, il faudrait à l'outre-mer une nouvelle loi de programme, prenant en quelque sorte le relais de celle qui - comme la convention Etat-Mayotte - arrive à son terme le 31 décembre prochain. Ainsi serait affirmée et confirmée, de manière incontestable, la priorité prééminence reconnue à l'outre-mer par le Gouvernement.

Dans le même souci de sécurité et de continuité, nous sommes demandeurs à Mayotte - vous le savez, monsieur le ministre - de conventions entre l'Etat et notre collectivité ter-

ritoriale dans plusieurs domaines prioritaires et essentiels pour l'avenir : l'éducation, la santé, l'équipement sportif et socio-éducatif, notamment.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister simplement sur l'urgence et l'importance de la convention éducation, dont les bases sont désormais bien établies. Il s'agit notamment de la création à Mayotte d'un enseignement préscolaire - nous en sommes là - et de l'ouverture de classes maternelles, mais aussi de l'amélioration attendue, et que vous avez annoncée, de la condition des enseignants mahorais.

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Cette convention nous éviterait, de surcroît, ces à-coups et discontinuités qui ont fâcheusement retardé nos projets de constructions, à la suite, semble-t-il, d'une longue controverse entre M.E.D.E.T.O.M. et le ministère de l'éducation sur le partage des charges. L'absence de mesures financières nouvelles dans le domaine des constructions scolaires pour 1991 et 1992 - ce que nous regrettons vivement - est sans doute liée à cette période confuse.

A ces trois conventions principales pourraient d'ailleurs s'ajouter progressivement - et comme pour prolonger les actions initiées par la convention Etat-Mayotte - des conventions par grands secteurs : formation professionnelle, aménagement urbain, développement rural, programme routier.

Je le répète, l'ampleur des handicaps et des besoins de Mayotte justifie ce recours à la contractualisation des relations et des projets à moyen terme, entre l'Etat et notre collectivité territoriale. Il n'est pas non plus indifférent que cette politique de conventions sectorielles devienne l'un des signes tangibles de l'implication croissante et plus active des diverses administrations publiques et des services de l'Etat, dans le développement de Mayotte.

Monsieur le ministre, pour les insulaires que nous sommes, cette longue période de basses eaux budgétaires risque de rendre plus ardue notre navigation sur les voies du progrès et peut-être de compliquer aussi la vôtre, si vous n'y prenez pas garde. Mais vous êtes un marin averti et nous vous signalons nous-mêmes les écueils. Sachons les éviter ensemble.

La ressource financière devenant rare, il est essentiel, je le répète, d'assurer à la dépense publique ses meilleures chances d'efficacité par une programmation des projets et des investissements. Il faut à Mayotte un véritable plan de développement économique et social, porteur de perspectives et de cohérence.

Monsieur le président, mes chers collègues, Mayotte célèbre, cette année, le cent-cinquantième anniversaire de son rattachement volontaire à la France. Ce choix n'a jamais été remis en cause, parce qu'il signifiait pour les Mahorais sécurité et liberté.

Je remercie Jean-Paul Virapoullé d'avoir rappelé avec précision et chaleur que les Mahorais ont le droit, eux aussi, de se sentir citoyens français à la Réunion.

Pour en revenir à notre préoccupation budgétaire, il faut aujourd'hui, autrement que par le jeu - qui a montré ses limites - du "redéploiement" des crédits, assurer à Mayotte, pour sa nombreuse jeunesse, les moyens véritables de son progrès économique et social dans la République.

C'est à vous, monsieur le ministre, et au Gouvernement de nous dire comment vous entendez répondre à cet immense espoir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du groupe du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Mes chers collègues, les éléments se déchainent au-dessus de notre hémicycle. Sans doute parce que les orateurs ne respectent pas leur temps de parole ! *(Sourires.)*

Que les prochains intervenants en tiennent compte !

M. Eric Raoult. Le groupe communiste prend l'eau !

M. le président. La parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Monsieur le président, je souhaite ne pas être pénalisé par cette nouvelle mesure. Cinq minutes, c'est peu !

Monsieur le ministre, je ne me livrerai pas, en cette circonstance, à une comparaison des crédits 1990 et 1991. Les rapporteurs l'ont très bien fait. Je souhaite profiter de l'opportunité de notre séance d'aujourd'hui pour vous faire part

de mes préoccupations au niveau de la situation économique et sociale de la Guyane et soumettre à votre attention plusieurs problèmes majeurs.

En ce qui concerne votre budget, je constate qu'il s'inscrit dans la poursuite des objectifs affichés par le Gouvernement au cours des années précédentes, à savoir la réduction des inégalités, le développement économique, le logement, notamment sous l'aspect « réhabilitation de l'habitat insalubre ».

C'est un budget de consolidation puisqu'il reconduit les crédits qui étaient déjà inscrits dans la loi de finances de 1991, si l'on tient compte surtout des réductions budgétaires qui avaient été décidées par le Gouvernement en mars dernier.

Le premier problème que je voudrais soulever est celui de la formation des hommes.

Monsieur le ministre, le progrès économique doit être fondé en priorité sur la formation, notamment dans les domaines des techniques et des technologies de pointe, ce qui permettrait aussi de résoudre partiellement le problème de la productivité et de la compétitivité des entreprises, tant artisanales qu'industrielles. Tous les acteurs économiques locaux en Guyane partagent votre opinion sur la nécessité d'une nouvelle politique de développement dans les D.O.M. qui donne une large place aux activités de transformation plutôt qu'aux activités de commerce.

Cette dynamique nouvelle doit non seulement s'inscrire dans l'ensemble des activités engendrées, pour ce qui concerne la Guyane, par le développement spatial mis en œuvre par le centre spatial guyanais, mais encore s'appuyer sur la formation des hommes afin de déboucher sur des emplois axés sur les technologies nouvelles : métiers techniques, du bâtiment, des travaux publics et de la recherche scientifique. Car on ne saurait concevoir que la jeunesse de Guyane ne puisse participer pleinement à ce grand carrefour opérationnel de recherche technologique et scientifique qu'est l'activité spatiale.

Ces besoins de formation sont à mettre en parallèle avec la situation de l'emploi en Guyane, puisque les besoins en recrutement des P.M.I. et P.M.E. font ressortir une forte demande en personnel qualifié et un déficit de main-d'œuvre dans les secteurs pointus, en informatique, en maintenance électronique. Dans les secteurs où la qualification n'est pas exigée, on compte de nombreux chômeurs.

Il faut par conséquent mettre en place un véritable programme d'action en matière d'éducation et de formation, valoriser l'enseignement professionnel, technologique et scientifique, l'apprentissage et les formations en alternance.

Le troisième problème porte sur l'immigration clandestine.

Il faudra, là aussi, monsieur le ministre, poursuivre la maîtrise des flux migratoires, juguler par tous les moyens légaux l'arrivée massive de travailleurs étrangers, car ce phénomène risque de provoquer des tensions graves sur le marché du travail, surtout à l'approche de la fin des grands chantiers, et obliger les entreprises guyanaises à fonctionner légalement.

Quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour aider les entreprises à se mettre en règle compte tenu de la nouvelle loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers des étrangers ?

Je voudrais maintenant aborder la question du logement social et, plus largement, la question du financement de la politique du logement en Guyane. C'est aussi un axe prioritaire du développement économique et un pilier de la cohésion sociale dans l'outre-mer, en particulier dans notre département.

Les catégories moyennes, en Guyane, ont des problèmes pour se loger. La demande de logement est toujours aussi forte, compte tenu de la croissance démographique exceptionnelle qu'a connue ce département - la population a fortement augmenté en l'espace de huit ans, de plus de 57 p. 100 - et les loyers sont déraisonnables et souvent inaccessibles à ces catégories.

Si certains ont applaudi aux effets de la loi de défiscalisation, je puis vous assurer qu'en Guyane elle n'a pas permis de trouver une solution au logement des catégories défavorisées, en raison de la spéculation qui en a résulté au niveau du foncier et de l'immobilier. C'est seulement un petit nombre de gens à hauts revenus qui ont pu acheter les logements et profiter de ces mesures.

Le Gouvernement a retenu dans ses priorités d'accroître son effort pour le logement social au niveau national, alors que nous assistons dans le même temps à une diminution des crédits de la L.B.U. Nous ne comprenons pas.

Il semble donc y avoir deux logiques, une pour la France métropolitaine, une autre pour l'outre-mer, alors même que les assises de l'habitat avaient montré la très grande acuité du problème du logement aux Antilles et en Guyane.

Qu'en est-il, monsieur le ministre, de l'amélioration de la politique du logement social et de l'augmentation des crédits consacrés notamment au logement intermédiaire et à la réhabilitation de l'habitat insalubre ? Quelles seront les mesures concrètes attendues pour la Guyane ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous confirmer que les moyens financiers nécessaires à la réalisation des engagements contractés de l'Etat sont bien prévus dans le budget 1992, tant au titre du plan Phédre qu'au titre des contrats de plan ?

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Castor !

M. Elie Castor. Je vais essayer d'aller un peu plus vite, monsieur le président. *(Sourires.)*

Il importe d'évoquer également la nécessité de poursuivre la réflexion sur le nouveau cadre institutionnel pour la Guyane. Vous envisagez vous-même, monsieur le ministre, lors d'une récente déclaration, un statut à la carte pour chacun des D.O.M., conforme aux attentes des populations et qui colle aux réalités locales. La décentralisation - vous l'avez dit vous-même lors de votre dernier passage en Guyane - n'est pas parvenue à son terme, et je souscris pleinement à votre propos de dépasser le stade actuel par une réflexion conduite en profondeur.

La concrétisation de cette nouvelle donne en matière de décentralisation passe, pour nous, par la création d'une assemblée unique pour lever définitivement l'ambiguïté institutionnelle qui caractérise encore l'outre-mer.

Toutes les forces politiques sont d'accord pour estimer que la situation institutionnelle actuelle n'est pas un cadre efficace d'exercice de la responsabilité et que la question d'un statut spécifique est plus que jamais à l'ordre du jour.

Mais, pour cela, dites-nous, monsieur le ministre, si vous avez un calendrier qui fixe la date de dépôt des moutures de réflexion pour toutes les collectivités - Antilles, Guyane, Réunion -, la date de dépôt du projet du Gouvernement, la date, ou la session, où le projet sera examiné. Sans ce calendrier, il n'y aura aucune crédibilité sur le problème institutionnel.

M. Thien Ah Koon. Nous ne sommes pas demandeurs !

M. Elie Castor. Sur la réforme de l'octroi de mer, qui constitue un outil de développement économique, et surtout une ressource considérable pour les collectivités locales, ainsi qu'un élément de soutien aux productions, j'ai déjà eu l'occasion de vous dire que le projet de réforme en l'état n'était pas conforme aux attentes des élus guyanais et ne répondait donc pas à leurs aspirations profondes en matière de décentralisation.

Ce projet de loi, s'il était appliqué, risquerait de peser gravement sur les collectivités, qui supportent déjà des charges de plus en plus lourdes, et risquerait de mettre les municipalités de Guyane dans des situations extrêmement délicates.

En effet, les règles d'affectation envisagées ne permettront pas aux collectivités de bénéficier d'une croissance de ressources d'octroi de mer comparable à celle enregistrée au cours des années précédentes et poseraient par le fait même de sérieux problèmes aux budgets des communes.

Dans le même ordre d'idée, il faut, monsieur le ministre, résolument aller dans le sens d'une réforme des mécanismes d'affectation du fonds d'investissement routier.

Le système actuel porte préjudice aux collectivités locales, tant départementales que communales, et met en difficulté leur trésorerie d'autant que, avec ce système, on assiste à une véritable tutelle de fait de la région sur ces collectivités, ce qui est contraire au principe même de la décentralisation qui veut qu'aucune collectivité ne peut exercer de tutelle sur une autre.

Les départements ne sauraient accepter non plus l'obligation qui leur est faite de participer aux dépenses de fonctionnement des services chargés de la réalisation et de l'entretien des voiries dans la région. Cette situation anormale n'a que trop duré et je vous demande, monsieur le ministre, d'y

mettre un terme. La récente proposition de loi de mon collègue et ami Larifla va dans le sens de ce que nous souhaitons.

Sous le bénéfice de ces observations et compte tenu des priorités qui sont affirmées dans votre projet de budget et de la consolidation des crédits consentis à l'outre-mer en dépit d'une conjoncture budgétaire difficile, je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1992, en évolution de 0,03 p. 100 par rapport à 1991, ne peut être caractérisé comme une priorité gouvernementale. Les crédits F.I.D.O.M. et F.I.D.E.S. sont en progression de 11 p. 100, mais il faut souligner l'amputation budgétaire du printemps dernier consécutive à la guerre du Golfe. Les crédits consacrés au logement ne permettront pas d'éviter que l'écart, déjà important, ne se creuse encore avec la métropole.

Je note avec satisfaction le nouveau coup de pouce qui est donné au S.M.I.C., mais on est loin encore du concept d'égalité sociale. Je regrette la réduction de l'effort en faveur de Wallis-et-Futuna et la diminution des crédits consacrés à l'action sociale et culturelle en Nouvelle-Calédonie.

A l'approche de l'ouverture du Marché unique, les problèmes liés à l'intégration européenne se posent avec une acuité particulièrement vive pour les départements d'outre-mer. Tout indique que le danger d'assimilation forcé n'est pas actuellement écarté. Aussi, je me permets d'insister, au nom des élus communistes, sur notre attachement à l'octroi de mer : cette ressource constitue le moyen pour les collectivités locales des départements d'outre-mer de faire face aux importations et de favoriser les productions locales. Nous serons très attentifs au contenu du projet de loi que vous nous annoncez sur ce sujet.

De même, on peut s'interroger sur l'avenir des productions tropicales dans le contexte européen. De nombreux Français constatent, monsieur le ministre, combien les décisions de Bruxelles apparaissent souvent bien éloignées de la réalité du terrain et des besoins de leurs régions. Il n'existe aucune raison de penser, bien au contraire, qu'il en ira différemment pour ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer.

Monsieur le ministre, approuver votre budget serait s'inscrire dans une politique gouvernementale qui n'apporte pas des réponses au déficit social, démocratique et institutionnel des départements et territoires d'outre-mer. Le rejeter, ce serait ne pas tenir compte des quelques avancées intéressantes qu'il contient.

C'est pourquoi le groupe communiste s'abstiendra.

Votre budget ne marque cependant pas une rupture permettant d'infléchir l'actuelle situation de fait qui perpétue les relations de dépendance de type colonial entre la métropole et les départements et territoires d'outre-mer. Cette réalité se caractérise par l'impossibilité de sortir du sous-développement, un chômage toujours massif et endémique, des relations sociales et de travail de type néo-colonial que l'on peut observer jusque sur les chantiers du centre spatial guyanais de Kourou, où une main-d'œuvre en situation irrégulière venue du Brésil est souvent substituée aux travailleurs guyanais afin de réduire la pression revendicative.

Si l'effort engagé pour favoriser la réussite des accords Matignon en Nouvelle-Calédonie demeure soutenu, on peut s'interroger sur le bien-fondé de certains choix comme la construction de villages de vacances, alors que les infrastructures de base nécessaires à la population font encore souvent défaut. Au total, le retard reste énorme et se creuse même dans certains domaines, faute d'une politique globale rompant avec la logique actuelle.

Pour notre part, nous considérons qu'il ne faut pas opposer développement économique et questions institutionnelles, alors qu'il est désormais évident que le développement suppose un cadre institutionnel approprié, favorisant les prises de responsabilités mobilisant les énergies et protégeant les productions locales, tout en ouvrant les départements d'outre-mer sur leur environnement naturel.

Il s'agit, en fait, d'inventer une autre politique s'attaquant de front aux inégalités sociales et redonnant la responsabilité aux peuples des départements et territoires d'outre-mer. Cela suppose à la fois une augmentation conséquente et une réo-

rientation des crédits pour les départements d'outre-mer qui permettent un véritable développement d'activités agricoles et industrielles créatrices d'emplois et de richesses, en utilisant les atouts qui existent et en valorisant les potentialités futures.

Il faut également revoir les relations institutionnelles entre la France et l'outre-mer pour leur substituer un dispositif respectueux de la spécificité des populations, dans la perspective de l'exercice de leurs droits à l'autodétermination. À cet égard, les départements d'outre-mer devraient disposer chacun d'une assemblée unique dotée de compétences et de moyens largement étendus ainsi que de prérogatives spécifiques vis-à-vis de la C.E.E.

Je souhaiterais profiter de la discussion de ce budget pour aborder le problème des conditions de vie des Français d'outre-mer vivant en métropole. Ceux-ci sont parmi les premières victimes des actuels maux de notre société : chômage, échec scolaire, habitat concentré et « ghettoisé », racisme, éclatement de la cellule et des solidarités familiales. Pour ceux qui ont du travail, notamment pour les fonctionnaires, les possibilités de retour au pays sont extrêmement réduites, alors même que, dans de nombreux secteurs, on constate sur place l'emploi de vacataires et d'intérimaires.

Les fonctionnaires craignent par ailleurs pour la pérennité du système des congés bonifiés et attendent toujours une position claire du Gouvernement sur ce sujet.

La dégradation des conditions de vie des Français d'outre-mer est une réalité vécue au quotidien dont je peux témoigner en tant qu' élu local. Elle se traduit souvent, comme le dit mon ami Ernest Moutoussamy, par une souffrance muette. Je réaffirme le devoir de solidarité de la communauté nationale vis-à-vis des populations des départements et territoires d'outre-mer travaillant et vivant en métropole.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. François Asensi. Pour conclure, je renouvelle la proposition qui avait été formulée l'an dernier sur plusieurs bancs de cette assemblée de voir organiser les championnats de France d'athlétisme dans un de nos départements d'outre-mer, afin de rendre hommage à l'apport formidable des athlètes des D.O.M.-T.O.M. dont nous avons eu récemment une fois de plus l'illustration avec la remarquable victoire de Marie-José Pérec et la médaille d'argent de notre relais quatre fois cent mètres aux derniers championnats du monde d'athlétisme !

M. Eric Raoult. Très bien !

M. François Asensi. Dans ce contexte, l'organisation des championnats de France d'athlétisme en outre-mer constituerait une mesure de justice et favoriserait le sport dans ces départements. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult.

M. Eric Raoult. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, on peut certes comprendre les diverses réalités des D.O.M.-T.O.M. à la lecture d'un budget, mais on le peut aussi en observant nos banlieues. Un député de Seine-Saint-Denis, élu de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, est également un représentant des Domiens et des Tomiens des cités de sa circonscription.

La lecture détaillée du budget des départements et territoires d'outre-mer à laquelle se sont livrés les rapporteurs et les orateurs qui m'ont précédé, parmi lesquels ma collègue et amie Lucette Michaux-Chevry, démontre une nouvelle fois, monsieur le ministre, les graves difficultés que rencontrent les D.O.M.-T.O.M. à se développer et à affronter dans de bonnes conditions le Marché unique européen.

L'environnement économique, le plus souvent désastreux, entraîne une situation sociale et humaine particulièrement difficile que j'ai pu observer sur place voici quelques mois avec plusieurs de mes collègues, lors d'une mission conduite par Alain Richard et Maurice Pourchon.

Mais, monsieur le ministre, vous l'avez vous-même rappelé, le contact de nos banlieues est une facette importante de la connaissance de la véritable situation de nos compatriotes des D.O.M.-T.O.M. Cette facette ne fait malheureusement l'objet que d'une simple page dans chaque rapport budgétaire - celle qui est relative à l'action sociale et culturelle.

Plus que par une simple page, l'Etat doit affirmer une volonté politique claire et déterminée de prendre très rapidement des mesures tendant à améliorer les conditions de vie de nos compatriotes originaires des D.O.M.-T.O.M. en métropole, en particulier en région parisienne.

La nécessité pour le Gouvernement d'organiser un colloque spécifique, comme vous l'avez annoncé, monsieur le ministre, est à cet égard tant un aveu qu'un symbole. Au reste, nous souhaiterions obtenir des renseignements complémentaires sur ce colloque.

Le mal-vivre aux Antilles et à la Réunion est souvent le départ de « la galère » vers la métropole. « La galère », c'est s'intégrer à un nouveau cadre de vie, trouver un logement et du travail. La galère, c'est l'échec et la peur de ne plus revoir sa famille, échec et peur qui accentuent le découragement.

Monsieur le ministre, il faut aussi aider nos compatriotes d'outre-mer qui vivent en métropole.

La communauté d'outre-mer « dérive » au sein de la communauté métropolitaine, elle « dérive » dans nos banlieues. En effet, pour nos compatriotes Domiens et Tomiens, la situation tant sociale que psychologique qui est la leur en terre métropolitaine ressemble à un exil : soit parce qu'ils ne peuvent véritablement s'inscrire dans le tissu social métropolitain en raison d'une information et d'une formation insuffisantes ; soit qu'ils ressentent à leur encontre, à tort ou à raison, une forme de rejet, d'exclusion, et une assimilation à des immigrés. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Cette situation doit nous faire comprendre leurs problèmes, qui s'aggravent chaque jour un peu plus, qu'il s'agisse du logement, de l'emploi, de l'insertion ou de l'éloignement.

Les réponses apportées par l'A.N.T. se recentrent assurent nos rapporteurs. Mais elles se recentrent sur quoi ? Sur la diminution de plus de 4,5 millions de francs de ces crédits ? Sur l'ampleur de la « détresse silencieuse » comme l'ont indiqué notamment deux de nos collègues guadeloupéens.

Cette détresse, nous la connaissons dans nos villes de Seine-Saint-Denis. Et c'est dans ces collectivités que se mène souvent l'action efficace. Je pense à Paris, à Aulnay-sous-Bois, à Sarcelles. Conscientes des difficultés que rencontrent nos compatriotes d'outre-mer, ces collectivités ont créé des structures d'accueil destinées à faciliter leur intégration et à diminuer la rigueur de leur dépaysement. Paris, comme le rappelle si souvent son maire, Jacques Chirac, est la première ville française de l'outre-mer !

C'est en Ile-de-France que des structures légères et délocalisées peuvent s'avérer efficaces. C'est dans les cités, au plus près des réalités, que se trouve l'efficacité - je pense à des associations telles que le Centre municipal d'accueil et d'information des Français originaires d'outre-mer de Paris ou l'association Maison de l'outre-mer, d'Aulnay-sous-Bois.

Ces structures locales doivent être aidées et il faut en développer de nouvelles.

Il est évident que l'insertion de ceux qui possèdent une formation s'effectue sans trop de difficultés, comme en témoigne la réussite de ceux qui travaillent dans la fonction publique, dans les entreprises privées ou les professions libérales. Toutefois, nombre de nos compatriotes originaires des D.O.M.-T.O.M. qui arrivent en région parisienne n'ont pas reçu la formation indispensable pour obtenir un emploi. Certaines de ces associations assurent donc des stages gratuits et rémunérés débouchant, la plupart du temps, sur un emploi local public ou privé. D'autres s'efforcent, en particulier dans la région parisienne, notamment à Sarcelles et à Aulnay-sous-Bois, de prévenir la délinquance et d'assurer des hébergements et des aides d'urgence.

C'est en effet le logement qui est la première préoccupation des Domiens et des Tomiens vivant en Ile-de-France. Cette réalité, les élus de banlieue la vivent au quotidien, ils la connaissent dans leur permanence. Ils souhaiteraient qu'elle devienne une priorité pour tous les acteurs du logement social.

Monsieur le ministre, ayons la franchise d'affirmer qu'il faut instituer une priorité D.O.M.-T.O.M. dans certaines cités. À cet égard, nous sommes un certain nombre, avec mon collègue Robert Pandraud, à déplorer que l'on fasse plus cas du logement des squatters du quai de la Gare que du logement de nos compatriotes des D.O.M.-T.O.M. inscrits depuis plusieurs années sur les listes d'attente.

M. Alfred Recours. Démagogie !

M. Eric Raoult. Aux problèmes de logement, d'emploi et de formation s'ajoutent celui des inscriptions universitaires - ma collègue Lucette Michaux-Chevry me rappelait voici quelques instants combien ce problème est important - et celui des inscriptions scolaires.

Par ailleurs, l'éloignement et la séparation du milieu familial peuvent être mieux supportés si nous revoyons le principe des congés bonifiés. En effet, à l'heure actuelle, seuls les fonctionnaires peuvent en bénéficier. Les critères du congé bonifié doivent être élargis, sous condition de revenus, afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre de personnes.

Dans ma permanence, monsieur le ministre, je reçois certains de nos compatriotes qui en dix, quinze ou vingt ans de travail en métropole n'ont vu leur famille que deux, trois ou quatre fois. Certains de leurs enfants n'ont jamais connu leur département ou territoire d'outre-mer. Nous devons éviter que ces enfants français n'aient le sentiment de faire partie d'une deuxième génération d'immigrés.

Que ces jeunes préfèrent le Bronx au Carbet et le rap à Kassav est quelque chose qui devrait interpeller davantage le Gouvernement, au-delà des affirmations de M. Jack Lang !...

M. le président. Votre temps est écoulé.

M. Eric Raoult. Monsieur le ministre, l'intégration en métropole, assurons-la d'abord pour nos compatriotes Domiens et Tomiens ! Ensuite, nous verrons pour les autres ! Ce n'est que justice et légitimité. N'oublions pas la leçon donnée par le général de Gaulle à Basse-Terre en 1964 : « Aucun homme, disait-il, n'est tout seul dans le monde, aucun peuple non plus. » (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Elie Hoarau.

M. Elie Hoarau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les graves événements de Saint-Denis, en ce début d'année, sont venus souligner la grande fracture sociale qui caractérise la situation à la Réunion avec, d'un côté, un premier monde au travail, et, de l'autre, un second sans emploi.

Tout récemment, d'autres événements, ayant pour cadre la rue ou des établissements scolaires, ont conforté le sentiment général que le pire est encore à venir et que tout peut basculer à partir de n'importe quel incident.

Monsieur le ministre, vous serez à la Réunion dans quelques jours pour y évoquer l'évolution des soixante mesures arrêtées les 16 et 17 avril à Paris à la suite de ces émeutes. Malheureusement, la réunion prévue en septembre pour leur suivi n'a pas eu lieu.

De même, nous regrettons que les assises du logement dans les départements d'outre-mer n'aient pu se dérouler normalement du fait du changement de gouvernement. A ce jour, aucune suite n'a été donnée à cette initiative intéressante alors qu'il s'agit d'un, voire du problème prioritaire de la Réunion.

Tous les problèmes s'accumulent, nous obligeant à avoir, maintenant plus que jamais, une réponse globale et cohérente qui ne peut plus se satisfaire d'hésitations ou de non-réponses.

Devant la gravité et l'urgence de la situation, le R.M.I., d'une part, qui concerne 49 000 bénéficiaires et 150 000 personnes, et les contrats d'emploi solidarité, d'autre part, qui intéressent 25 000 personnes, ont montré la nécessité de traiter cette situation. Ces deux dispositions constituent peut-être les deux plus grandes mesures sociales que nous ayons connues depuis plus de quarante ans.

Cependant, le traitement social de certains de nos problèmes va montrer ses limites. Les bénéficiaires du R.M.I. ou du C.E.S. expriment de plus en plus leur « mal-vivre ».

Lors du débat prévu sur le bilan du R.M.I., il faudra trouver une solution qui concilie l'acquis de cette conquête et la nécessité de développer le sens des responsabilités chez tous et, particulièrement, chez ceux qui sont appelés à utiliser les crédits d'insertion et les crédits de la créance de proratisation.

Une exigence fondamentale s'exprime de plus en plus : trouver rapidement du travail.

La aussi, la réponse à cette question nous renvoie à la nécessité de mettre en œuvre un plan global pour le développement. A cet égard, comment assurer aux jeunes Réu-

nionnais une priorité d'embauche sur les 30 000 emplois à créer, dans les dix ans à venir, dans le secteur public et parapublic ?

L'attitude à l'égard des 18 000 employés communaux non titulaires, qui représentent 90 p. 100 de l'effectif total, peut être exemplaire. Vous pouvez, monsieur le ministre, faciliter ou, au contraire, empêcher leur titularisation dès l'année prochaine selon la réponse que vous apporterez à la question de la fonction publique d'Etat. Une solution positive marquera la volonté du Gouvernement de participer à un effort de « réunonnisation » des emplois de ce service public.

Le mouvement à la Réunion en faveur de l'égalité sociale s'amplifie. La majorité des syndicats demande sa réalisation au plus tard en 1993. Mais vous pouvez décider d'accélérer le rythme en proposant un alignement plus rapide des allocations familiales et, comme vous l'avez déjà fait, une concertation réelle sur les bas salaires.

Les planteurs de canne, malgré l'accord sur cinq ans signé cette année, accord qu'ils jugent positif, restent inquiets du fait des conséquences des dernières catastrophes naturelles et de l'évolution mondiale du marché du sucre.

L'intégration mécanique à la C.E.E. constitue, elle aussi, un point sombre. Toutefois, le Parlement européen devrait, lors de sa session du 21 novembre prochain, adopter des amendements au texte de la commission concernant le P.O.S.E.I.D.O.M. agricole, amendements portant sur les filières viande et lait, sur la banane, le sucre et le rhum. En tout cas, nous espérons que ces points positifs seront défendus à Strasbourg par l'ensemble des groupes parlementaires français et que l'action du gouvernement français auprès du conseil des ministres complètera cette démarche.

En ce qui concerne l'octroi de mer, un débat de fond s'impose d'urgence avant toute décision de réforme. La demande, maintes fois formulée, d'un réexamen des relations entre les D.O.M. et la C.E.E. reste d'actualité et appelle une réponse. L'unanimité des maires des D.O.M. a, lors du récent congrès des maires, voté une motion appelant à revoir ces relations. Il est évident que ce problème est devenu une priorité et vous savez, monsieur le ministre, que je suis favorable à un statut spécifique pour la Réunion au sein de la C.E.E.

Par ailleurs, les maires des D.O.M. ont fait part de leurs problèmes, des difficultés notamment financières qu'ils éprouvent pour gérer, dans le cadre de la décentralisation, les collectivités qu'ils dirigent. Ils ont fait à l'Etat une série de propositions visant à renforcer leurs moyens. Là aussi, l'unanimité a été obtenue.

Enfin, monsieur le ministre, concentrer les efforts sur les problèmes du monde au travail sans voir que ceux du monde sans emploi vont devenir prioritaires est une vision déséquilibrée de la réalité. Une telle politique va donner à la progression démographique tout son poids déstabilisateur.

En l'an 2000, nous compterons 120 000 Réunionnais de plus que maintenant. La progression démographique va rendre difficiles sinon impossibles les réponses à apporter aux défis qui se présentent devant nous si nous restons dans les schémas actuels.

M. le président. Votre temps de parole est écoulé.

M. Elie Hoarau. Notre préoccupation centrale est celle de la réalisation de l'égalité sociale. Mais je pense aussi que l'organisation d'une concertation la plus large possible, pour dégager un plan social de développement, est une ardente nécessité.

J'espère sincèrement, monsieur le ministre, que le Gouvernement, par votre intermédiaire, saura prendre très bientôt les initiatives qui s'imposent dans ces domaines. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le dernier recensement de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon fait apparaître que les jeunes occupent, en nombre, une place importante : 30 p. 100 pour les moins de vingt ans, 38,9 p. 100 pour les moins de vingt-cinq ans.

Mais cette constatation, qui devrait être rassurante et pleine d'espoir pour l'avenir de la collectivité, devient particulièrement préoccupante quand d'autres statistiques récentes montrent que ces mêmes jeunes occupent une place tout aussi importante dans les statistiques sur le chômage dans

l'archipel : 37 p. 100 de chômeurs pour les moins de vingt-cinq ans ; les jeunes femmes comptant pour plus de 65 p. 100 dans ce chiffre.

Récemment, deux jeunes filles diplômées travaillant dans un service de l'Etat au titre d'un contrat « emploi et solidarité » ont constaté que le poste vacant de catégorie C auquel elles prétendaient légitimement avait été attribué, sans même consulter le préfet et sans appel à concours, à un agent métropolitain, qui venait de demander - et c'est un comble ! - sa retraite anticipée.

Comment s'étonner alors que les jeunes Saint-Pierrais-et-Miquelonnais soient inquiets, parfois désabusés, souvent écœurés ou révoltés ?

Vous dites, monsieur le ministre, que l'outre-mer demeure une priorité gouvernementale. Bien que votre budget soit en stagnation, vous dites à juste raison que la politique d'assistance doit cesser.

Je ne mets pas votre sincérité en doute, monsieur le ministre. Mais le budget que vous nous proposez, les retards pris dans le règlement des principaux dossiers, le squelettique contrat de plan à l'égard de Saint-Pierre-et-Miquelon que vous avez signé avec deux ans de retard, auxquels s'ajoutent maintenant une troisième année, pendant laquelle les choses ont stagné, montrent de toute évidence que vous ne disposez pas des moyens à la hauteur des intentions que vous proclamez.

Mettre fin à l'assistance, monsieur le ministre, c'est d'abord faire confiance aux jeunes de l'outre-mer, c'est leur permettre de se former en fonction de réelles possibilités d'emploi et c'est leur confier des responsabilités. C'est aussi dégager le financement nécessaire à la mise en place d'outils de développement indispensables à l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment les infrastructures de désenclavement portuaires et aéroportuaires.

Le peu de temps qui m'est accordé ne me permet pas de vous exposer une conception globale d'un plan de développement de l'archipel. Je vous interrogerai donc à nouveau sur quelques dossiers qui me semblent importants, que vous connaissez, et que vous n'avez pu ou que le Gouvernement n'a pas voulu traiter. Leur règlement contribuerait à combattre l'assistance, à préserver certains emplois, à en créer d'autres, en offrant des marchés aux entreprises locales qui en ont bien besoin.

Monsieur le ministre, vous le savez, la disparition de la pêche industrielle, unique activité productrice de l'archipel, aurait pour conséquence de porter le taux de chômage de 14 à 30 p. 100 et créerait une situation sociale explosive et ingérable.

Vous savez aussi que le Canada nous accorde des quotas au compte-gouttes et que, pour 1992, ces quotas seront non pas reconduits, mais réduits de façon considérable, que la dernière réunion entre Français et Canadiens n'a changé en rien la position canadienne, que les quelque 20 000 tonnes de morue accordées à la France suffisent tout juste à maintenir nos entreprises en activité.

Dans ces conditions, tout partage de cette pénurie, qui donnerait un pourcentage significatif de quotas à la Comapêche de Saint-Malo, serait économiquement irrationnel et funeste à nos entreprises. Devant la baisse de la ressource et les instructions de Bruxelles, la France a réduit sa flotte de pêche. Sauf si elle impose ses droits face au Canada, la France doit être cohérente avec elle-même et faire un choix identique dans le Nord-Ouest atlantique.

Dans les conditions actuelles de l'accès à la ressource, il n'y a pas de place, et je le regrette, pour l'armement de Saint-Malo. J'aimerais que vous me précisiez les intentions réelles du Gouvernement sur ce point.

Vous avez retenu le désenclavement aéroportuaire de l'archipel comme priorité. Vous avez aussi déclaré qu'une décision serait prise avant la fin de 1990, l'étude de la deuxième piste terminée. Nous sommes fin 1991. Rien n'est encore décidé et une étude sur la faisabilité d'une troisième solution est en cours.

Sur ce dossier, vous connaissez ma position. Je plaide pour un désenclavement régional par une amélioration des infrastructures existantes et par l'acquisition d'un avion plus rapide, plus moderne et plus confortable.

Au mois de juin dernier, je vous avais fait part de mes observations sur le désenclavement aéroportuaire des îles Féroé, lesquelles ont une piste présentant les mêmes caracté-

ristiques que la nôtre et sont desservies par un avion de type BAE 146 et par deux Boeing 737-500, dans des conditions climatiques difficiles, similaires aux nôtres.

Il serait souhaitable d'effectuer un essai réel avec un avion du même type et d'en déduire ensuite les améliorations à apporter aux infrastructures. Avez-vous avancé dans cette voie ? Et, d'une façon générale, où en est aujourd'hui la réflexion du Gouvernement sur ce dossier essentiel ?

Au titre des outils de développement, je considère que le projet de restructuration du port de Miquelon est un projet essentiel.

Vous connaissez bien le dossier, ainsi que les engagements que le Gouvernement m'avait donnés à ce sujet.

Le ministre de la mer et vous-même m'avez répondu, l'an passé, que les 10 millions votés en autorisations de programme au F.I.D.O.M. et avancés au secrétariat d'Etat à la mer seraient inscrits au collectif budgétaire de 1990 ou qu'une autre solution serait trouvée.

Vous ne pouvez pas accepter, monsieur le ministre, cette amputation importante du F.I.D.O.M. par le budget de la mer. Je vous ai écrit récemment à ce propos. Vous ne m'avez pas répondu. J'observe que ce dossier est l'objet d'interventions répétées.

Le Gouvernement, monsieur le ministre, a-t-il l'intention, oui ou non, d'inscrire ces 10 millions au collectif budgétaire de 1991 et de les déléguer à Miquelon dès 1992 ?

Maintes fois, les élus de Miquelon vous ont saisi du problème de leur réseau routier, dont ils considèrent la modernisation indispensable au développement touristique. Ils n'ont pas été entendus.

Une participation de l'Etat, à hauteur de 2 millions par an, sur cinq ans, en complément des crédits inscrits au budget local, permettrait de rénover la totalité du réseau routier sur la commune de Miquelon-Langlade. Inscrivez-vous les crédits correspondants à la première tranche de ces travaux au budget de 1992 ?

La fréquentation portuaire de Saint-Pierre a baissé de 10 p. 100 en 1990. Les raisons en sont évidentes : pas assez de longueur de quais, absence d'une infrastructure de carénage et de réparation navale. Une telle infrastructure serait créatrice d'emplois. Elle constitue, dans le contexte de l'archipel, un impératif économique absolu. Le Gouvernement a-t-il définitivement abandonné le projet de grand port sur lequel, début 1989, vous vous êtes pourtant engagé, monsieur le ministre, à financer les ouvrages de protection ?

Monsieur le ministre, l'adaptation de la fonction publique locale à la demande d'emploi, de jeunes en particulier, est primordiale. Pour atteindre cet objectif, je souhaiterais qu'un inventaire général des postes à pourvoir, à moyen et long terme, soit établi, largement diffusé, et qu'un dispositif soit mis en place pour faciliter l'accès des jeunes à ces postes. Comptez-vous donner des instructions dans ce sens ?

M. le président. Votre temps est écoulé, monsieur Grignon.

M. Gérard Grignon. Je termine, monsieur le président.

La loi de programme relative à l'outre-mer, votée en 1986, prend fin cette année. Si, comme vous l'affirmez, l'outre-mer constitue pour le Gouvernement une priorité, il doit faire l'objet d'une nouvelle loi de programme, qui pourrait être présentée au Parlement dès le printemps prochain et dans laquelle seraient prises en compte les opérations importantes non contractualisées.

Le Gouvernement en aura-t-il la volonté ?

Monsieur le ministre, je serai particulièrement attentif aux réponses que vous voudrez bien m'apporter, et dont dépendra bien évidemment mon attitude par rapport au projet de budget que vous nous soumettez. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre et sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Alexandre Léontieff.

M. Alexandre Léontieff. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à vous présenter les excuses de M. Emile Vernaudeau, retenu à Papeete par ses obligations de président de l'Assemblée territoriale : c'est donc également en son nom que je m'exprimerai.

Dans leurs présentations respectives, M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer et le rapporteur spécial, M. Pourchon, ont tenu à souligner que ce budget du ministère des D.O.M.-T.O.M. pour 1992 se caractérisait par une reconduction des crédits inscrits à la loi de finances pour 1991, échappant ainsi à la tendance générale de réduction des budgets ministériels, ce dont ils se sont félicités.

Cette satisfaction de circonstance ne doit pas nous abuser, et je ne puis la partager, monsieur le ministre.

En effet, depuis deux ans, votre budget a été constamment remanié par le Gouvernement, cette procédure remettant en cause le vote initial du Parlement et, notamment, celui des élus de l'outre-mer. Ainsi, 300 millions de francs ont été amputés en 1990 et 265 millions en 1991, soit 30 p. 100 des efforts d'investissement outre-mer de votre ministère.

Malgré ces modifications, j'ose espérer que le développement de l'outre-mer restera toujours un des défis majeurs du Gouvernement.

Mais, dans ce contexte général préoccupant, l'effort de votre ministère en faveur du territoire de la Polynésie française reste trop modeste, voire s'amenuise.

Tout en regrettant vivement la double diminution des crédits affectés aux sections générale et locale du F.I.D.E.S., je ne m'attarderai pas, monsieur le ministre, sur le contenu du budget de votre département ministériel, qui, je le rappelle, représente moins de 5 p. 100 des dépenses de l'Etat sur le territoire de la Polynésie française, alors que la part des dépenses militaires se monte à plus de 52 p. 100, soit près de douze fois votre budget.

Sans doute est-il toujours délicat de mesurer l'intervention réelle de l'Etat en faveur des collectivités d'outre-mer. Toutefois, je constate, une fois de plus, qu'un autre territoire, voisin du nôtre, paraît bénéficier des priorités de l'Etat. Le Gouvernement de la République a su, en son temps, dans un contexte difficile en Nouvelle-Calédonie, mettre en place un plan dont chacun reconnaît aujourd'hui qu'il représente une chance certaine pour ce territoire.

Que l'on ne se méprenne pas. Ma démarche ne tient pas à une simple comparaison un peu jalouse des efforts faits par l'Etat, ici et là, mais à l'urgence et à la gravité de la situation à laquelle mon territoire est d'ores et déjà confronté.

En effet, depuis six mois, le nouveau gouvernement territorial a réussi le tour de force de faire fuir les investisseurs extérieurs, d'inquiéter l'investissement privé local, de réduire l'investissement public et de détruire la paix sociale en vigueur depuis trois ans, en voulant imposer des taxes inutiles, fondées sur des déficits artificiels, monstrueusement exagérés à des fins exclusivement politiciennes.

M. Eric Raoult. Pourtant il a été élu !

M. Alexandre Léontieff. J'affirme, et les faits me donnent aujourd'hui raison, que les recettes prévisionnelles inscrites par le gouvernement que je présidais au titre du budget primitif de 1991 du territoire n'étaient en rien surévaluées de plus de 3,5 milliards de francs, contrairement aux allégations d'une société d'audit fort connue, qui a bénéficié d'une commande du président du gouvernement et dont le seul résultat a été de porter préjudice à la crédibilité du territoire.

La situation de la Polynésie, est préoccupante, non par l'absence de potentialités de développement, qui sont nombreuses, tant dans les secteurs productifs que dans les infrastructures, mais par la mauvaise utilisation de ces ressources par l'actuel gouvernement territorial.

Il faut, monsieur le ministre, affirmer aujourd'hui la volonté de tous, en métropole comme en Polynésie, de valoriser ces potentialités et de permettre à nos jeunes d'espérer en leur avenir au sein de la France.

Plus de 50 p. 100 de notre population est aujourd'hui âgée de moins de dix-huit ans. Il convient de donner à ces jeunes une éducation, une formation et un emploi dans le cadre d'une double culture, française et polynésienne, que chacun apprécie. Je sais, monsieur le ministre, que vous partagez ce point de vue, ainsi que votre collègue de l'éducation nationale.

Je vous demande d'intervenir très fermement pour que l'éducation confessionnelle, qui accueille près du tiers des jeunes scolarisés en Polynésie, ne soit pas systématiquement exclue des aides normales de l'Etat et du Territoire.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Alexandre Léontieff. Après les efforts remarquables de l'Etat en faveur de l'enseignement public - construction de cinq collèges et de deux lycées sur des terrains territoriaux - il faut aider cet enseignement privé dont l'action exemplaire est complémentaire de l'enseignement public.

A cet égard, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est important que les collectivités locales d'outre-mer qui le souhaitent puissent désormais participer au financement des investissements de l'enseignement privé sous contrat. Ces investissements, immobiliers notamment, sont en effet trop lourds pour la seule aide privée.

Tel est le sens d'un amendement voté par le Sénat, en juin 1991, au projet de loi sur l'administration territoriale de la République, qui nous sera soumis prochainement et que nous devons adopter, car il va dans le sens de la Constitution, de la décentralisation et de nos compétences statutaires.

Au moment où le Territoire doit mobiliser toutes ses énergies et toutes ses ressources pour la création d'emplois en faveur de cette jeunesse, le C.E.A.-C.E.P. va voir sa place et son rôle en Polynésie se modifier sensiblement du fait de la volonté récente des grandes puissances de réduire l'importance de l'arme nucléaire et de limiter les expérimentations, volonté de paix que j'approuve personnellement.

Je n'épiloguerai pas plus longtemps sur le maintien du Centre d'expérimentation du Pacifique, en l'attente des décisions que pourrait prendre un prochain conseil de défense.

Quelles que soient ces décisions, il convient, dès maintenant, d'envisager un nouveau cadre de relations avec cet organisme, qui représente une part du produit intérieur brut du territoire du même ordre que celle de la sidérurgie en Lorraine, région que l'on avait, à l'époque de la restructuration, qualifiée de sinistrée.

En tant qu' élu de la République, je ne pourrai admettre que l'on traite ce problème avec autant d'imprévision, voire de désinvolture, qu'on le fit il y a trente ans. Certes, la Polynésie française a connu une croissance économique extraordinaire, mais elle n'a toujours pas absorbé les déséquilibres économiques et sociaux, notamment entre Tahiti et les archipels, nés de cette mutation mal programmée. Le territoire n'acceptera pas qu'après avoir subi les traumatismes de l'implantation il subisse ceux de l'abandon !

Aussi, monsieur le ministre, en relation avec les potentialités du territoire, convient-il de faire évoluer, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, la convention C.E.A.-C.E.P., dont l'échéance intervient à la mi-92, vers un concept plus vaste d'un nouveau partenariat responsable entre l'Etat et le territoire, essentiel pour le développement du territoire.

L'autre grand rendez-vous de la Polynésie française, c'est celui de l'association à l'Europe. Vous savez, monsieur le ministre, chers collègues élus de l'outre-mer et vous tous, particulièrement attentifs aux questions européennes, les inquiétudes que représente l'avènement du grand marché européen pour la métropole, pour les départements d'outre-mer et *a fortiori* pour les territoires d'outre-mer, même si l'Europe peut constituer un formidable débouché pour l'outre-mer.

Je suis heureux de constater, monsieur le ministre, que les négociations que nous avons menées à Bruxelles, en février 1990, ont permis d'aboutir à l'adoption, en juillet 1991, par le Conseil des ministres de la Communauté, de la décision d'association des pays et territoires d'outre-mer à la C.E.E.

Cette décision d'association, qui est entrée en vigueur le 20 septembre dernier, introduit la procédure du partenariat et donne enfin une réponse satisfaisante à la question du droit des personnes et des services dans les pays et territoires d'outre-mer.

Dans l'esprit de cette décision d'association qui respecte notre autonomie, je vous demande, monsieur le ministre, d'exercer une vigilance particulière afin que les directives européennes ne soient en aucun cas applicables au territoire sans consultation préalable des autorités locales.

Il n'est pas admissible non plus que le tribunal administratif puisse nous reprendre des prérogatives statutaires, telles que la réglementation des notaires. Cette compétence nous avait été, sans contestation aucune, reconnue par les autorités de l'Etat, lors des négociations de notre statut. Pouvez-vous, monsieur le ministre, me confirmer la position de l'Etat sur

ce sujet et m'assurer qu'une modification législative partielle du statut, en tant que de besoin, réglerait définitivement ce contentieux en faveur du territoire ?

Comment concilier nos difficultés, nos potentialités et nos ambitions ?

La réponse m'apparaît simple, monsieur le ministre. Il faut sans tarder mettre en place une procédure identique à celle qui fut imaginée pour la Nouvelle-Calédonie en matière économique et financière. Le Gouvernement de la République aurait, avec une telle initiative, dans une sorte de « Accord Matignon bis », l'immense avantage de travailler dans un contexte politique encore serein, rassemblant, sans exclusive, les différentes forces vives du territoire et ses élus.

Un tel plan d'ensemble pluriannuel m'apparaît d'autant plus urgent à mettre en place que l'actuel gouvernement territorial n'a qu'un seul objectif : se maintenir à tout prix en place, en cultivant le sectarisme et en ignorant l'avenir du territoire, figé dans un immobilisme qui va nous conduire très vite à la catastrophe.

M. Eric Raoult. C'est un règlement de comptes !

M. Alexandre Léontieff. Face à cet immobilisme et au blocage des institutions territoriales, qui devient chaque jour une réalité en Polynésie française, seul le retour aux urnes pourra clarifier la situation politique et restaurer la confiance.

M. Eric Raoult. Comme en métropole ! (*Sourires.*)

M. Alexandre Léontieff. Monsieur le ministre, je suis sûr que vous saurez répondre aux questions que vous posent, par mon entremise, les Polynésiens.

Comme vous le savez, je suis soucieux de maintenir un dialogue responsable au plus haut niveau de l'Etat et je reste fidèle à notre conception commune sur la primauté en toutes circonstances de la concertation.

Au-delà du vote du budget de votre ministère, ce qui compte avant tout, c'est la volonté politique d'œuvrer pour le bien-être de nos populations et de préparer l'avenir de nos enfants. Je vous remercie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaiterais appeler votre attention sur la date retenue pour la discussion des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer, qui, comme en 1990, a été fixée au lendemain d'une journée traditionnellement réservée à des cérémonies de commémoration censées nous retenir à des milliers de kilomètres de l'Assemblée.

M. Eric Raoult. Ils récidivent !

M. Gérard Grignon. Eh oui !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Je voudrais m'associer aux protestations qui ne peuvent manquer de fuser de tous nos pays et exprimées plus d'une fois ici par mes collègues unanimes.

Faut-il penser, monsieur le ministre, que le Gouvernement veut donner raison à ceux qui disent très fort que les fêtes nationales françaises ne sont pas à prendre en compte dans les patrimoines culturels des pays de l'outre-mer ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, si l'on considère que ce budget constitue la dernière ligne droite qui doit nous mener au terme du processus d'intégration à l'Europe, force est de constater que le minimum que nous pouvions espérer, compte tenu du contexte budgétaire extrêmement serré auquel le Gouvernement est confronté, était la reconduction des crédits alloués au ministère des départements et territoires d'outre-mer pour l'année 1991. C'est chose faite, et nous vous donnons acte, monsieur le ministre, des efforts que vous et le Gouvernement avez déployés pour la poursuite des objectifs que nous nous étions fixés voilà quatre ans.

Nous souhaitons néanmoins que, au terme de ce débat, la L.B.U. soit renforcée pour être plus conforme à notre volonté d'accroître l'efficacité de notre effort en faveur du logement social.

Si, compte tenu des énormes retards et handicaps qu'il nous faut encore surmonter, nous n'abandonons pas l'échéance européenne avec la sérénité que nous aurions souhaitée, les priorités définies - développement économique, formation professionnelle et égalité sociale - me semblent de nature à apaiser quelque peu nos craintes.

Des inquiétudes subsistent, mais, pour peu que les élus et les socio-professionnels d'outre-mer, en contact permanent avec le terrain et ses particularités, soient entendus en ce qui concerne les dossiers majeurs, la défiscalisation, la banane et l'octroi de mer entre autres, ces inquiétudes seront peut-être levées.

Bref, ce budget est sinon bon, du moins correct. Permettez-moi de m'écarter un instant de ses différents aspects pour me consacrer à une ligne sur le sens de laquelle on a peu l'habitude de discuter mais qui, dans le contexte particulier d'intolérance et d'exclusion où nous vivons, prend une importance particulière, je veux parler des crédits affectés à cette catégorie de Français appelés « migrants originaires des départements d'outre-mer ».

En effet, depuis le « si les Noirs avaient une histoire, cela ce saurait », d'un artiste bien connu, jusqu'au « treize joueurs de couleur sur les vingt-six inscrits, ça fait beaucoup » d'un présentateur commentant une rencontre sportive, en passant par les « odeurs » qui incommode les voisins et « l'invasion » que certains responsables politiques jugent utile de dénoncer,...

M. Eric Raoult. Cela n'a rien à voir !

M. Richard Cazenave. Vous mélangez tout !

M. Guy Bêche. Ça vous chatouille, messieurs ?

M. Eric Doligé. L'introduction était bonne, mais après... ça baisse !

M. Richard Cazenave. C'est en mélangeant tout qu'on se plante.

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis. Voilà qui gêne la droite !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. ... les petites phrases, assassines de plus en plus nombreuses qui hantent les discours depuis quelque temps, tout cela témoigne à l'évidence d'un état d'esprit qui ne laisse pas d'inquiéter les ressortissants d'outre-mer vivant dans l'Hexagone, ainsi que leurs familles dans différents pays.

M. Eric Raoult. C'est inutilement polémique !

M. Jérôme Lambert, rapporteur pour avis. Il faut assumer, monsieur Raoult !

Mme Lucette Michaux-Chevry. Tant que vous y êtes, parlez-nous de la « marée noire » !...

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Ces Français originaires d'outre-mer, dont nous recevons chaque jour les nombreuses demandes de mutation, semblent éprouver de plus en plus de difficultés à s'insérer dans un pays dont ils ont la nationalité, mais malheureusement pas la couleur de peau de la majorité de la population : difficultés liées à la concentration des Domiens dans des quartiers dits « sensibles »,...

M. Eric Raoult. Voilà qui est mieux !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. ... difficultés liées au logement qu'on leur refuse, alors même qu'ils remplissent les conditions exigées, parce qu'ils ne sont pas « français blancs métropolitains »...

M. Richard Cazenave. Il faut les donner aux étrangers !

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. ... ou en raison de la politique de quotas officieusement pratiquée par certains organismes H.L.M.

M. Eric Raoult. Merci M. Désir !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Je veux parler aussi des difficultés liées à l'emploi, où, en dépit d'une législation dissuasive...

M. Richard Cazenave. Politique socialiste !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. ...commencée bien avant les socialistes, ils rencontrent le même type de comportement, qu'ils répondent à une annonce ou qu'ils passent par le service public de l'emploi.

M. Richard Cazenave. Génération Mitterrand !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Génération d'avant Mitterrand de bien avant Mitterrand. Cette situation n'est qu'une résultante. Voilà des années qu'elle dure.

M. Eric Raoult. Depuis dix ans !

M. Richard Cazenave. Dix ans de socialisme ! Il faut voter la censure !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Il y a aussi les difficultés de formation, notamment en milieu scolaire et périscolaire, pour les jeunes enfants, souvent issus de milieux défavorisés, auxquels les handicaps de départ ne donnent que peu de chance d'arriver à un niveau de qualification satisfaisant.

Evoquons aussi les difficultés liées à une certaine désaffection de ces publics - par manque d'information ? - pour les actions collectives de préparation à l'emploi. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Parlerai-je des difficultés sociales, culturelles, qui handicapent nombre d'artistes et de créateurs de ces communautés dont la vitalité ne trouve qu'accidentellement écho en dehors d'un petit public d'initiés ?... Et les difficultés d'expression, en l'absence de relais d'opinions susceptibles d'être suffisamment écoutés ?

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, mon cher collègue.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. En fait, les populations originaires d'outre-mer ont les difficultés qui ne sont pas différentes de celles que rencontrent les ressortissants étrangers, avec leurs corollaires naturels : absence de perspectives, délinquance, drogue, marginalisation. Ces difficultés sont d'autant plus mal vécues que ceux qui les vivent sont supposés - droit du sol ? droit du sang ?... - être citoyens français à part entière.

M. Eric Raoult. Cela n'a rien à voir !

M. Richard Cazenave. Ne mélangez pas tout !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Il serait sans doute faux de dire que l'existence des « migrants originaires des départements d'outre-mer » n'est pas prise en compte par le Gouvernement : l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, à laquelle sont alloués des crédits, fournit un important travail en matière de logement, de formation et d'emploi, et la signature prochaine d'un contrat pluriannuel qui, en opérant un recentrage de l'agence autour de ses missions prioritaires, devrait améliorer son efficacité, prouve l'intérêt que le Gouvernement porte à ce dossier.

Malheureusement, l'intention ne vaut pas l'action, et, de même que mon collègue Larifla a eu, par le passé, à regretter la relative faiblesse des moyens donnés à l'A.N.T., je ne puis que regretter la baisse des moyens qui sont affectés à l'agence dans le budget du ministère pour 1992.

M. Eric Doligé et M. Eric Raoult. Il faut voter contre !

M. Richard Cazenave. Mais non, malgré tout, il va voter pour !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. En effet, si une baisse de 5 p. 100 des subventions n'empêche pas l'agence d'assurer la continuité des actions engagées, elle la mettra indirectement, lorsqu'il faudra faire face à un accroissement des problèmes d'intégration, dans l'obligation de sacrifier certains programmes envisagés, notamment en faveur du logement social. Il faut, monsieur le ministre, rétablir ces crédits !

M. Richard Cazenave. Et il faut voter selon sa conscience, pas avec son parti !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. De même, le statut de l'agence, qui l'autorise à intervenir « en complément » des dispositifs de droit commun m'amène à me demander si une réforme qui lui permettrait d'intervenir, en tant qu'opérateur direct, en matière de logement, d'emploi ou de formation, ne serait pas de nature à améliorer grandement son efficacité.

Pour conclure, je dirai seulement que, s'il est nécessaire de poursuivre l'effort entrepris pour mettre les régions d'outre-mer au niveau économique et social des autres régions d'Europe, le sort de ceux qui ont choisi - ou sont dans l'obligation - de vivre dans la métropole, doit faire l'objet d'une véritable politique d'intégration afin d'éviter de fabriquer, de petites phrases en attitudes affichées de rejet, des séparatistes aveugles et sourds, et de plus en plus nombreux. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, pour tout ce qu'il a de bon, et en dépit de ce que j'ai pu souligner, je vais voter...

M. Eric Raoult. La mort dans l'âme !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. ... avec beaucoup de confiance ce budget.

M. Eric Raoult. Dites-le : « la mort dans l'âme ! »

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Vous peut-être, pas moi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Si j'avais la mort dans l'âme, j'aurais aussi la mort dans la parole, et je n'aurais pas dit ce que je viens de dire et que je répète : je voterai le budget, qui est bon !

M. Guy Bêche. C'est la voix du bon sens !

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Oui, à cette heure difficile, c'est un bon budget pour les départements et territoires d'outre-mer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Richard Cazenave. Après vous avoir entendu dresser un tel réquisitoire, on se demande comment vous pouvez le voter !

M. Eric Doligé. Et ne venez pas vous plaindre, l'année prochaine !

M. le président. Messieurs, un peu de calme ! La parole est à M. Auguste Legros.

M. Auguste Legros. Monsieur le ministre, en écoutant la présentation de votre budget, j'ai noté avec intérêt votre définition de l'outre-mer qui n'a pas toujours été celle de vos amis politiques - et ce, encore dans un passé récent. J'ai apprécié également votre volte-face concernant la loi de défiscalisation et votre intention d'élaborer une nouvelle loi de programme. Je ne pense pas qu'il faille mettre ces positions sur le compte des échéances électorales proches... Bref, même si la volonté politique que vous affichez me semble réelle, je ne puis, malheureusement, en lire la moindre traduction dans les chiffres du budget.

Le projet de budget n'est pas bon. Tout le monde l'a dit, tout le monde le sait. Notre rapporteur a dû, pour lui trouver quelque aspect positif, le comparer à celui de 1991, ce qui est normal, mais au budget de 1991 après les annulations du 9 mars dernier. Or, de budget initial à budget initial, les crédits affectés à votre ministère régressent, en fait, en francs constants, et personne ne peut nous garantir qu'en 1992 il n'y aura pas non plus d'annulations abusives.

Je n'insisterai donc pas sur les chiffres. Cependant, je dois observer que les baisses des crédits pour les interventions publiques en faveur des collectivités locales ou en faveur de l'action sociale et culturelle ne sont pas plus acceptables que les diminutions de dotations pour les secours d'extrême urgence aux victimes des calamités, lesquelles dotations sont toutes en baisse.

De même, je note qu'au moment où, par un pacte pour l'emploi à la Réunion, des efforts supplémentaires sont demandés à l'A.N.T., les crédits de l'agence baissent considérablement.

J'interviendrai plus particulièrement sur les principaux problèmes que connaissent les départements d'outre-mer et plus particulièrement la Réunion. Je veux parler du chômage et du logement.

Le dispositif mis en place en matière d'emploi est destiné à répondre par un traitement d'urgence à une situation de chômage structurel. Mais les différentes mesures - C.E.S., C.R.E. - ne permettent pas d'espérer la création d'emplois stables. Seule aurait un effet d'entraînement une politique active et volontariste en faveur du développement de l'économie, et donc des entreprises. La défiscalisation a déjà joué ce rôle et nous espérons qu'elle le jouera encore.

Le R.M.I. et les C.E.S. sont une grande idée, généreuse, et personne n'en doute. Mais encore faudrait-il qu'ils ne bénéficient qu'à ceux qui sont réellement dans le besoin. Or, on assiste trop souvent à des abandons de formation, notamment par l'apprentissage, au profit d'une inscription au R.M.I. ou d'un C.E.S. Ainsi, à la Réunion, le nombre de C.F.A. régresse régulièrement depuis 1988 et l'instauration du R.M.I.

J'ai là un document officiel de la préfecture aux termes duquel la variation entre 1987 et 1988 a été de plus 15,7 p. 100, entre 1988 et 1989, de moins de 1,8 p. 100, et entre 1989 et 1990, de moins 0,4 p. 100. On impute ce résultat à l'instauration du R.M.I. Au vrai, le problème vient du fait que, souvent, il est financièrement plus intéressant, dans l'immédiat, de bénéficier de ce type de revenu ou d'un C.E.S. que de suivre une formation qualifiante mal rémunérée.

Pour ce qui est de l'insertion professionnelle des jeunes, 3 000 emplois ont été créés, alors que nous sommes confrontés à 8 000 demandes.

Pour ce qui est des C.E.S., la part de la Réunion dans le fonds de compensation a été portée à 15 millions en 1991. A ce jour, et depuis un moment, ces crédits sont épuisés. Ils servent au renouvellement de contrats existants, qui auraient dû cesser, mais pratiquement jamais à la signature de contrats nouveaux.

De plus, pour les communes, le fonds de compensation représente une importante participation mensuelle.

En ce qui concerne les contrats de qualification, vous savez que l'objectif de 1 000 contrats semble difficile à atteindre. Il est nécessaire de simplifier les démarches administratives relatives à ces contrats, d'une part, et de régler les problèmes d'accès au logement pour les bénéficiaires de l'A.N.T. en métropole, d'autre part. Trop souvent, les bénéficiaires d'un contrat de qualification ne peuvent les accepter faute de logements à proximité.

Par ailleurs, il faut se battre pour l'amélioration de la formation. Or les crédits mis à la disposition des employeurs-formateurs ne sont pas suffisants.

Une des solutions passe par des formations de haut niveau en métropole et, donc par une certaine mobilité. Il ne s'agit pas de transporter le chômage de l'outre-mer vers la métropole, mais de mieux adapter les jeunes à l'emploi. Or ces formations connaissent de nombreux freins liés au coût, au logement, à l'accueil et à l'information.

L'information sur les possibilités de formation et d'emploi en métropole est totalement insuffisante. L'accès aux bases de données des serveurs de métropole n'est pas possible depuis la Réunion. L'investissement nécessaire est de l'ordre de 800 000 francs. Il n'est pas réalisé à ce jour, faute de crédits.

De même, quand le président du comité économique et social régional demande la réalisation d'une enquête annuelle sur l'emploi, afin de mieux connaître les problèmes du chômage, enquête d'ailleurs régulièrement effectuée en métropole, il s'entend répondre que, pour des raisons budgétaires, une telle enquête n'est pas envisageable avant 1993. Et encore, elle ne serait pas annuelle !

M. le président. Votre temps de parole est écoulé, mon cher collègue.

M. Auguste Legros. Agir pour l'emploi est une priorité absolue dans nos départements, nous le savons tous. Or, que lit-on dans le récent rapport du préfet sur le suivi du pacte pour l'emploi ? Des phrases comme : « Il est prévu », « Il est envisagé », « La proposition est à l'étude », « Le ministre est prêt à étudier », « L'action est en cours de préparation », « L'action n'est pas encore concrétisée ».

Le deuxième grand dossier est celui du logement. Les besoins de la population réunionnaise sont de 10 000 logements par an, dont 7 800 logements sociaux, sans compter les 2 500 réhabilitations nécessaires. Or les crédits actuels ne permettent que la construction de 4 500 logements sociaux par an.

J'estime que la créance de proratisation doit être déconnectée de l'aide à la pierre, car elle n'est qu'une mesure de rattrapage en faveur du logement des plus démunis.

Nous avons donc besoin, notamment, d'une ligne budgétaire unique beaucoup plus importante et - la demande date de très longtemps - de l'introduction progressive du système de l'aide personnalisée au logement.

Toute intervention de ce type dans les départements d'outre-mer nécessite des fonds importants.

La loi de défiscalisation entraîne des effets bénéfiques, même si des adaptations de détail peuvent être nécessaires. Le récent rapport de notre collègue Alain Richard en est l'illustration.

Pour ce qui est des adaptations, les effets bénéfiques de la loi doivent être prolongés dans une perspective à moyen et à long terme.

Aussi le recours à un système d'agrément pour les investissements de faible ampleur tel qu'il est proposé, c'est-à-dire dès 5 millions de francs, est dangereux et inacceptable. Il ferait perdre à la loi tout son dynamisme.

En parlant des ressources de nos départements, comment ne pas dire un mot de la dotation globale de fonctionnement ?

Vous le savez aussi bien que moi, les communes d'outre-mer ne suivent pas, pour la totalité de la D.G.F., le régime commun. Qu'elles le fassent leur éviterait d'être sérieusement pénalisées.

S'agissant du F.I.D.O.M., la Réunion est désavantagée dans la répartition actuelle. On peut estimer, en ne prenant que le seul critère de population, que la perte se chiffre à 10 millions de francs par an. La section générale du F.I.D.O.M. est en progression, limitée certes. Mais nous notons que cette augmentation vient, en partie du moins, au détriment des sections décentralisées qui ont perdu près de 40 p. 100 depuis 1984 pour notre département.

Enfin, bien gérer un budget, surtout quand il est restreint, nécessite une connaissance pluri-annuelle des recettes et une programmation des dépenses sur le moyen et le long terme. Pouvez-vous vous engager, enfin, monsieur le ministre, sur une évolution à terme des enveloppes décentralisées ?

S'agissant de la réforme en cours de l'octroi de mer, je voudrais simplement faire observer que, pour que cette réforme joue pleinement son jeu, il est indispensable qu'il y ait une concertation, et un accord accepté de tous, entre l'Etat, la région et l'Europe. La région doit conserver l'initiative de moduler la masse globale du prélèvement fiscal.

Enfin, je me ferai l'interprète des agriculteurs de La Réunion qui demandent que les mesures envisagées en matière de dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti profitent à tous les agriculteurs et non aux seuls éleveurs.

Ma conclusion sera brève. Votre budget, une fois de plus, ne me satisfait pas - pas plus, si j'ai bien compris, que nombre des orateurs qui m'ont précédé -, et ne peut satisfaire les habitants de l'outre-mer.

Or, faute de bon budget, nous savons que vous ne pourrez prendre d'engagements satisfaisants hors budget. Je ne pourrai donc pas vous suivre.

Pour ce premier budget depuis les événements douloureux que la ville de Saint-Denis a connus, j'aurais souhaité des engagements plus clairs en faveur de nos populations. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Je me réjouis avec vous, monsieur le ministre, de la croissance annoncée du budget du ministère des D.O.M.-T.O.M. et des précisions chiffrées que vous avez bien voulu nous donner. Celles-ci sont d'autant plus importantes et intéressantes qu'elles nous semblent, comme tout élément chiffré, pouvoir supporter toutes les interprétations et toutes les lectures.

Il m'apparaît, en effet, que nous avons un système d'informations à deux vitesses : celles, officielles, sur lesquelles le Parlement intervient et celles, officieuses, qui s'appliquent sur le terrain. Mon collègue Jean-Paul Virapoullé l'a évoqué tout à l'heure ; vous me permettrez d'y revenir dans le détail.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous dire si le budget que nous examinons aujourd'hui est bien celui qui sera exécuté, ou nous faudra-t-il attendre les drastiques régulations

budgétaires pour enfin connaître son véritable montant ? Si ces régulations, une fois de plus, surviennent, que signifiera le vote que nous allons émettre tout à l'heure ? Pensez-vous sincèrement que ces pratiques contribuent efficacement à renforcer le rôle du Parlement ?

Je voudrais faire allusion à la dernière déclaration du Président de la République sur la réforme des institutions...

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Léon Bertrand. ... et rappeler ce qui a été dit tout à l'heure. Beaucoup ont profité de la situation pour remettre sur le tapis, bien entendu, la question des réformes institutionnelles concernant les départements d'outre-mer.

Or nous aurions beaucoup à gagner à voir auparavant comment réformer le fonctionnement du Parlement...

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Léon Bertrand. ... afin de lui rendre la place que mérite l'exercice de la souveraineté de la population française à travers sa représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

En effet, quel ministre ne se féliciterait pas aujourd'hui de voir son budget voté, reconnaissant par là le rôle incontournable du Parlement ?

Mais quel ministre pourrait songer à saisir le Parlement des régulations budgétaires successives qui ne dépendent que d'un simple arrêté d'annulation du ministère des finances ?

La « cuisine budgétaire » est déjà suffisamment complexe, monsieur le ministre ! Prendrez-vous l'initiative de saisir le Parlement en temps voulu pour l'informer des coupes sombres décidées par le seul Gouvernement ?

A bien y penser et à regarder les budgets précédents, votre ministère, comme le Parlement, tombe dans la catégorie des laissés-pour-compte, voire des relégués du Gouvernement.

Je reviens à vos chiffres. Il est vrai que j'ai apporté de l'eau à votre moulin, puisque j'ai dit qu'il était possible de les faire parler.

Mais, pour ce qui me concerne, je vais vous en faire une lecture littérale. Les crédits de votre budget sont répartis en quatre titres. Le titre III « moyens des services » connaît un accroissement inévitable puisqu'il s'agit de rémunérations de personnel et de moyens de fonctionnement. Le titre IV « interventions publiques » enregistre une décroissance de 9 p. 100 en francs courants et de 12,8 p. 100 en francs constants. Le titre V « investissements exécutés par l'Etat » est lui aussi caractérisé par une décroissance de 8,47 p. 100 en francs constants pour les autorisations de programme et, plus spectaculaire encore, de 17,35 p. 100 pour les crédits de paiement.

Quant au titre VI « subventions de l'Etat », s'il laisse apparaître en autorisations de programme une croissance infime de 0,6 p. 100, il connaît en fait une décroissance de 2,9 p. 100. L'illusion est la même pour les crédits de paiement, puisque leur croissance, plus infime encore, de 0,4 p. 100 correspond en réalité à une décroissance de 3,1 p. 100.

J'ose penser que les efforts que vous avez déployés, monsieur le ministre, pour nous montrer la qualité de votre budget vous conduiront à éviter de développer devant notre assemblée des arguments spécieux. Il est en effet mesquin de nous affirmer que le budget que vous nous présentez est un bon budget, alors que sa croissance réelle est de 0,01 p. 100, soit une somme de 284 259 francs, tout juste la valeur d'un tout petit logement social dans les départements d'outre-mer !

M. Jean-Paul Virapoulé. Exactement. Il a raison !

M. Eric Raoult. Tout à fait !

M. Léon Bertrand. Par ailleurs, vos autorisations de programme diminuent de 3,18 p. 100 en francs constants. Vos crédits de paiement, desquels il faut bien retirer le montant des crédits du titre III pour les rémunérations, décroissent également de plus de 6,5 p. 100. Vous ne prenez pas avec ce budget le chemin du développement économique, social et culturel des D.O.M.-T.O.M.

Pour illustrer plus précisément mon propos, je voudrais vous poser un petit problème qui ne relève ni du calcul des équations différentielles aux dérivées partielles ni de l'arithmétique des robinets. Il s'agit pour la circonstance d'exa-

miner l'un des éléments essentiels au développement de notre département, je veux parler du chapitre 58-01, article 10, intitulé : « Infrastructures de Guyane ». Ce chapitre connaît pour le moins une forte croissance ! En effet, la dotation initiale de 1991 s'élevait à 39 millions de francs ; elle passera en 1992 à... 39 millions de francs, soit en fait une diminution de 3,5 p. 100 en francs constants !

Les crédits de paiement connaissent, quant à eux, une évolution plus caractéristique encore. En effet, si j'en crois le « bleu » budgétaire, la dotation devrait passer de 32 millions de francs à 28,56 millions de francs pour 1992, soit une chute de plus de 12 p. 100 en francs courants et de près de 16 p. 100 en francs constants.

Cette « croissance négative », vous m'expliquerez certainement qu'elle est tout à fait conjoncturelle... Mais je vous épargnerai des calculs compliqués pour m'apporter la preuve contraire en vous rappelant que ce chapitre budgétaire était doté en 1984 de 39,24 millions de francs en autorisations de programme et de 35,28 millions de francs en crédits de paiement, ce qui devrait représenter aujourd'hui dans votre projet de budget, respectivement, 54,55 millions de francs et 49,50 millions de francs.

Cette fois-ci, les chiffres sont parlants, puisqu'il s'agit d'une décroissance réelle sur huit ans de 41 p. 100 en autorisations de programme et de 75 p. 100 en crédits de paiement !

M. le président. Votre temps de parole est écoulé.

M. Léon Bertrand. Je poursuis, monsieur le président. (*Sourires.*)

Vous admettez avec moi que cette « croissance négative structurelle » constitue la preuve la plus patente du désengagement de l'Etat et de sa volonté de ne pas contribuer avec efficacité au développement de la Guyane, en dépit de vos déclarations lors de votre récent passage chez nous.

Je vous en donnerai deux autres preuves : le foncier et la dotation régionale d'équipement scolaire.

Je rappelle brièvement pour le foncier que plus de 90 p. 100 du sol guyanais appartient à l'Etat qui n'en fait rien, si ce n'est bloquer toute tentative des municipalités pour maîtriser un foncier qui leur échappe. Impossible pour les collectivités locales de construire des logements sociaux sans racheter au préalable l'assiette foncière à l'Etat, ni de concéder des terres agricoles dans le cadre d'un aménagement voulu par les élus et d'une bonne gestion des sols.

En effet, l'Etat cède directement à des particuliers ou à des associations... des terres promises depuis des années aux communes en vertu d'un décret qui ne semble pas près de voir le jour.

Monsieur le ministre, où en est-on de ce décret, qui, paraît-il, se promène depuis quatre ans entre les ministères concernés et le Conseil d'Etat. S'agit-il d'un « décret-arlésienne » ou du furet de la chanson ? (*Sourires.*)

Quant à la D.R.E.S. - mais il en va de même pour la dotation départementale pour l'équipement des collèges -, elle est régie par un décret de portée générale, mais son application dans les D.O.M. est encore plus perverse.

En effet, dans le cadre de la décentralisation, l'Etat s'est empressé de transférer des locaux particulièrement vétustes et dégradés. L'impérieuse nécessité de les réhabiliter a non seulement hypothéqué en totalité cette faible dotation, mais a obligé les collectivités concernées à l'abonder significativement.

De plus, par l'application d'une réglementation inacceptable, l'Etat, en faisant assurer sa trésorerie par les collectivités territoriales, les oblige à recourir à l'emprunt qu'on leur refuse le plus souvent, en raison de leur endettement, et les menace, de surcroît, de les traîner devant la chambre régionale des comptes.

Enfin, monsieur le ministre, en janvier 1993, le grand marché européen sera ouvert. Dans le même temps, des organisations économiques se créent de toutes parts entre les Etats situés dans l'environnement géographique immédiat des départements d'outre-mer.

La Communauté économique européenne reconnaît par P.O.S.E.I.D.O.M. le retard de développement chronique qui affecte nos régions confrontées au poids excessif de l'immigration clandestine et des larges disparités économiques et sociales.

Elles pouvaient donc légitimement attendre, en 1992, un soutien pleinement justifié. Quel soutien nous apportez-vous, monsieur le ministre ? Un budget en nette régression.

Er. conclusion, la maxime bien connue du monde militaire : « Engagez-vous, rengagez-vous », ne semble pas s'appliquer au budget des D.O.M.-T.O.M. à propos duquel le Gouvernement semble nous dire : « Désengageons-nous, dégageons-nous ». Comptez sur moi pour ne pas répondre à cette invitation monsieur le ministre. Je ne m'engagerai pas sur un budget qui, je le pense du fond du cœur, ne correspond vraiment pas à l'ambition que vous vous fixez pour les départements d'outre-mer et particulièrement pour la Guyane. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Dominique Larifla.

M. Dominique Larifla. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de vous livrer mon sentiment sur le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer, je voudrais saluer la mémoire du président Gaston Monnerville, ce fils de l'outre-mer qui a participé, avec la réussite que l'on sait, à la vie politique de notre pays et dont le décès nous a profondément attristés.

Dans un contexte budgétaire caractérisé par la sévérité, nous voilà réunis aujourd'hui pour discuter des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

Les contraintes économiques et financières nationales et internationales n'ont pas permis que le budget du ministère des départements et territoires d'outre-mer progresse dans de fortes proportions pour 1992. En effet, si l'on considère les crédits de paiement, l'augmentation est de 0,03 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1991.

Cependant, l'effort se poursuit, et je vous félicite, monsieur le ministre, d'avoir obtenu, dans des circonstances difficiles, des arbitrages qui ne nous sont pas totalement défavorables...

M. Eric Doligé. Ce n'est pas une excuse !

M. Eric Raoult. Il est gêné !

M. René Drouin, rapporteur pour avis. C'est pourtant une vérité !

M. Dominique Larifla. ... et je voterai donc ce budget.

M. Eric Doligé. Quelle surprise !

M. Dominique Larifla. Au demeurant, c'est sur la totalité des sommes que l'Etat consacre à l'outre-mer qu'il convient d'apprécier la politique du Gouvernement en faveur de nos collectivités.

Parmi les crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer, le titre IV et le titre VI méritent toute notre attention.

Concernant le titre VI, je me réjouis de constater que les crédits du fonds d'investissement des D.O.M. sont reconduits à un niveau élevé, qu'il s'agisse de la section générale ou de la section décentralisée. En Guadeloupe notamment, ils permettront la poursuite du plan de reconstruction entamé à la suite du passage du cyclone Hugo.

En revanche, l'examen du titre V, en particulier le chapitre consacré à l'action sociale et culturelle, soulève de nombreuses interrogations.

En effet, les sommes consacrées au budget de l'agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer subissent une nette diminution. Cette amputation nous est présentée comme étant le résultat d'une « stabilisation » des crédits de l'agence, d'un « recentrage » de ses missions et, enfin, d'un « resserrement » du dispositif de l'A.N.T. sur l'ensemble du territoire national.

Ces explications occultent une réalité alarmante. Monsieur le ministre, sommes-nous en train d'assister au désengagement progressif de l'Etat vis-à-vis d'une catégorie de Français qui, en métropole, sont confrontés aux pires difficultés ?

M. Eric Raoult. Tout à fait !

M. Dominique Larifla. L'A.N.T. dispose de trois grands types de ressources : des crédits d'Etat, des contributions des collectivités locales et, enfin, des ressources communautaires en provenance du fonds social européen. Or, entre 1986

et 1991, la part relative des crédits d'Etat n'a cessé de diminuer. Pour 1992, les perspectives budgétaires de l'agence vont se traduire par une réduction des crédits de l'ordre de 15 p. 100 hors dépenses de personnel. De fait, l'A.N.T. devra ou sacrifier plusieurs de ses missions, ou fermer une partie de ses points d'accueil.

Cette situation n'est pas acceptable. En ces temps de malaise social, de crise de l'emploi et du logement, à une époque où certains membres du corps politique profitent, à des fins électoralistes, du grand désarroi des Français pour titiller de vieux réflexes xénophobes et racistes là où ils existent, le Gouvernement de la France se doit d'être vigilant.

Le Gouvernement doit être attentif à l'égard des Français les plus exposés, du fait de leurs origines, de leur apparence ou des handicaps sociaux qu'ils subissent, aux effets de ce climat délétère.

Il doit mener une action déterminée afin que ces Français-là accèdent à un logement, à une formation adaptée, à un emploi et, enfin, à la dignité au sein d'une société, la société française, qui peut être solidaire, généreuse et chaleureuse.

Jusqu'à présent, pour les Français de l'outre-mer installés en métropole, l'A.N.T. apparaissait comme le principal instrument de cette politique. La diminution de ses moyens est donc un fait grave. Monsieur le ministre, au cours de vos réponses, quand nous aurons avancé dans le débat, je souhaite vivement que vous puissiez nous apporter quelques éclaircissements sur l'avenir financier de l'A.N.T. et, plus généralement, sur les actions que votre ministère engagera en 1992 en faveur des originaires d'outre-mer qui vivent en métropole.

L'année 1992 sera l'année des réformes et de la poursuite des efforts entamés.

Dans le domaine du logement, mes premières inquiétudes quant à la ligne budgétaire unique ont été quelque peu apaisées par les engagements pris par M. le secrétaire d'Etat au logement de faire en sorte que la L.B.U. soit complétée afin que l'effort de l'Etat en faveur du logement social dans les D.O.M. ne soit pas relâché.

S'agissant des équipements scolaires, il est primordial que la possibilité accordée depuis 1989 aux assemblées départementales des D.O.M. de contracter auprès de la caisse des dépôts et consignations des prêts bonifiés pour la reconstruction des collèges, soit reconduites en 1992. En effet, cette disposition est indispensable pour permettre aux conseils généraux des D.O.M. de poursuivre leur action en vue d'améliorer et d'agrandir le parc des collèges et ainsi de placer les enfants de l'outre-mer dans de bonnes conditions matérielles d'enseignement. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous soyez en mesure de confirmer que de telles instructions ont été transmises à l'organisme prêteur.

M. Eric Raoult. Surtout à Gourbeyre ! *(Sourires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Dominique Larifla. Au chapitre des réformes, 1992 sera une année charnière.

Faisant suite aux conclusions du rapport présenté par M. Alain Richard, on s'achemine vers une reconduction pour dix ans du dispositif de défiscalisation dans les D.O.M. Les aménagements proposés et qui, je l'espère, seront adoptés, sont de nature à renforcer l'efficacité économique du dispositif tout en réduisant bien des effets pervers. *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Eric Raoult. Ce n'est pas ce que dit M. Proto !

M. Dominique Larifla. Il me paraît essentiel que la mobilisation de l'épargne locale au profit des activités productives soit plus fortement encouragée par le biais d'une extension de la réduction d'impôt sur le revenu, pour les particuliers qui souscrivent au capital de sociétés de financement en capital-risque situées dans les départements d'outre-mer.

Durant cette année 1992, les économies des départements d'outre-mer devront s'adapter à trois grandes modifications de leur environnement légal ayant trait l'une au régime de l'octroi de mer, l'autre à l'organisation du marché de la banane et la dernière au régime des accises sur les rhums.

S'agissant de la réforme de l'octroi de mer, sa nouvelle formule devra impérativement prendre en compte les difficultés auxquelles sont confrontées les petites et moyennes industries locales afin de ne pas leur imposer des contraintes supplémentaires.

Concernant l'organisation du marché de la banane, le Gouvernement français doit tout mettre en œuvre afin d'obtenir pour nos productions la préférence communautaire.

En matière de réforme du régime des accises sur le rhum, les modifications qui interviendront devront en tout état de cause préserver l'équilibre économique de la filière rhum-canne-sucre qui est l'une des principales pourvoyeuses d'emplois dans nos départements, spécialement en Guadeloupe.

Sur chacun de ces trois grands dossiers, les départements d'outre-mer hypothèquent leur avenir économique. Dans de telles circonstances, le dialogue, la franchise, la transparence sont plus que jamais de rigueur entre l'Etat et les collectivités concernées.

Monsieur le ministre, vous avez toujours pratiqué ces méthodes et il faut vous en rendre hommage. Il est souhaitable que votre exemple fasse école au sein de l'équipe gouvernementale.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Dominique Larifla. Sur ce point, rien n'est moins sûr.

M. Eric Raoult. C'est vrai !

M. Dominique Larifla. En effet, il semblerait que sur l'épineux dossier de la réforme des régimes applicables à la fonction publique dans les départements d'outre-mer, notamment en ce qui concerne les règles des congés bonifiés et de la prime d'éloignement, le Gouvernement ait choisi la voie réglementaire pour modifier ces avantages acquis.

M. Eric Raoult. Parce qu'il a honte !

M. Dominique Larifla. Ce choix ne me paraît pas judicieux. En premier lieu, il écarte le Parlement et le député que je suis ne peut s'en satisfaire. En second lieu, cette option risque d'entraîner des manifestations de mécontentement peu compatibles avec la situation et les intérêts économiques de nos régions. En conséquence, le dépôt d'un projet de loi me semble tout indiqué compte tenu des caractéristiques de ce dossier.

C'est sur ce souhait, monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues que je conclurai mon intervention. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Eric Raoult. Il ne dit pas s'il votera ou non le budget ou pas !

M. le président. La parole est à M. Alexis Pota.

M. Alexis Pota. Monsieur le ministre, comme un leitmotiv, je vous répète une nouvelle fois que la situation économique et sociale de la Réunion est préoccupante. En tant que médecin et, dirai-je, par déformation professionnelle, je suis amené à constater que l'état du patient ne s'améliore pas aussi vite que je le voudrais.

Il faut reconnaître que les idées généreuses pour lesquelles nous nous sommes battus donnent parfois l'impression d'être à l'origine de désastres économiques et de troubles sociaux. Il n'est pas dans mes intentions de renier ces idées, mais bien de rechercher des remèdes, des traitements efficaces pour combattre les fléaux redoutables que sont le chômage et l'assistance.

Je me suis posé la question : comment faire ? Existe-t-il une porte de sortie ?

Je vous livre ma réflexion qui se résume en trois points essentiels : il faut avoir une ambition, choisir une stratégie, une méthode pour atteindre cette ambition et enfin adopter un autre comportement.

Il faut d'abord avoir une ambition, en mettant en œuvre une politique cohérente et ambitieuse propre à assurer le développement économique des départements d'outre-mer. On ne peut accepter comme une fatalité, une prévision qui nous donnerait, dans quelques années, autant de chômeurs que d'actifs. Je souhaite ardemment qu'un plus grand nombre de Réunionnais soit au travail.

Ensuite il convient de changer de stratégie et de méthode puisque celles que nous avons eues n'ont pas donné les résultats escomptés. Il s'agit non plus d'appliquer à la Réunion le modèle métropolitain, mais de trouver une voie nouvelle qui tienne compte de nos spécificités. Comme vous le

savez, monsieur le ministre, je suis très attaché au grand principe de l'égalité sociale. Cependant, il me paraît souhaitable de l'adapter aux réalités locales, si l'on veut éviter les effets pervers que nous avons pu observer lors de la mise en place du R.M.I. Egalité - adaptée, voilà le maître mot qui doit être le fil directeur pour un développement économique et social harmonieux.

Enfin, nous devons changer de comportement, cesser de penser et d'agir en termes d'assistance, mais raisonner en termes d'obligation de résultat. Une plus grande déconcentration au niveau local des pouvoirs de décision permettrait de libérer des énergies et de responsabiliser les hommes.

M. Eric Raoult et M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Alexis Pota. Monsieur le ministre, il faut prendre des mesures concrètes et urgentes. Je voudrais que vous compreniez que nous ne pouvons plus nous contenter de solutions d'attente ou de réponses partielles qui ne font qu'aggraver les problèmes. En fin de compte, nous vous demandons moins d'immobilisme et plus de rapidité d'exécution.

Prenons le cas du projet de réforme du régime de majorations des traitements, des congés et des retraites des agents des services publics. L'indécision du Gouvernement à prendre une position a entraîné un grand nombre de départs à la retraite anticipée de fonctionnaires de l'Etat. Cette situation est devenue préjudiciable au bon fonctionnement de nos administrations.

Moderniser l'économie réunionnaise est essentiel ; je dirai même qu'il s'agit d'une action vitale. Toutefois, sa réussite dépend de la mise en place d'un dispositif de formation adéquat, à même de répondre aux besoins des entreprises. Il est vrai que de très gros efforts ont été effectués en matière de formation professionnelle, notamment de la part du conseil régional, mais les résultats sont loin d'être à la hauteur des moyens mis en place.

Depuis deux ans, à cette même tribune, j'ai formulé plusieurs propositions de développement économique qui n'ont malheureusement pas été retenues ou seulement en partie. Certaines d'entre elles méritent d'être rappelées : exonération de 50 p. 100 des charges patronales sur douze ans ; réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ; abattement de 100 p. 100 des charges sociales pour toute création d'entreprise ; création d'un fonds d'investissement économique réunionnais ; développement encore plus important de la coopération régionale.

Il est désormais indispensable de passer aux actes. Des résultats concrets et substantiels doivent être obtenus avant l'échéance européenne de 1993.

Depuis deux ans donc, je clame tout haut qu'il faut prendre des mesures exceptionnelles en faveur des entreprises pour favoriser l'emploi. Dernièrement, le Gouvernement, par la voix de son ministre du travail, Mme Martine Aubry, a rendu public un plan intéressant pour les P.M.E.-P.M.I. Ce train de mesures est certes excellent pour la métropole, mais je crois qu'il est encore insuffisant pour notre département qui souffre d'un chômage structurel chronique.

Je vous le redis, monsieur le ministre, les solutions aux graves problèmes sociaux que nous connaissons passent par le développement de nos entreprises qui sont génératrices de richesses et d'emplois.

Il est par conséquent nécessaire d'accorder à nos entreprises davantage d'allègements de charges sociales et fiscales, surtout au moment où on leur demande de rattraper le S.M.I.C. métropolitain. Il s'agit de mettre en place des outils financiers spécifiques et adaptés. Ainsi, la défiscalisation - dont l'efficacité économique n'est plus à prouver - devrait être étendue à d'autres secteurs.

Il est indispensable de soutenir nos productions locales, notamment agricoles, face à la concurrence des pays A.C.P. La réforme de l'octroi de mer doit y contribuer.

Accélérons la mise en œuvre des dispositions prévues dans le « Pacte de solidarité » pour la Réunion.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que j'avais formulé, dans cet hémicycle, des propositions pour la création d'emplois de proximité. Je me réjouis que des mesures en ce sens aient été prises par le Gouvernement. De nombreux emplois de ce type pourraient ainsi être créés à la Réunion. Cependant, pour accroître l'efficacité de ces mesures, il faut

accepter de traiter les ménages employeurs comme des entreprises, d'envisager de relever le plafonnement des réductions fiscales et, si nécessaire, d'y associer une aide financière à l'emploi.

Je voudrais, monsieur le ministre, que vous compreniez que ma seule et unique ambition est de mettre les Réunionnais au travail pour qu'ils retrouvent leur fierté et leur dignité. J'attendais du budget 1992 la mise en œuvre d'actions urgentes et d'envergure en faveur de l'emploi. Or, avec ce que vous nous présentez, j'ai l'impression que la route est encore longue et semée d'embûches.

Permettez-moi, une fois de plus, de vous réclamer, avec toute la force et la foi qui m'animent, des moyens nécessaires pour la mise en place d'une politique d'ajustement structurel, une politique menant à une égalité adaptée, au lieu de nous laisser nous enfoncer insidieusement dans une assistance malsaine.

M. le président. Concluez !

M. Alexis Pota. Vous nous dites, monsieur le ministre, que le budget des départements et territoires d'outre-mer pour 1992 enregistre une augmentation importante par rapport à celui de 1991. Comme d'autres orateurs l'ont déjà souligné, cela n'est vrai que si l'on ne tient pas compte de l'amputation des crédits intervenue en mars dernier. J'espère en tout cas que ce budget ne subira pas le même sort que le précédent.

Vous avez indiqué, monsieur le ministre, que les départements et territoires d'outre-mer devaient rester une priorité pour le Gouvernement. La situation difficile que connaissent ces régions exige, en effet, un effort exceptionnel. Or le budget qui nous est soumis aujourd'hui permettra difficilement de rattraper les retards économiques et sociaux accumulés au fil des années.

Néanmoins, connaissant les efforts que vous consentez en faveur des départements et territoires d'outre-mer, vos préoccupations à leur égard, je suis favorable à votre budget, en attendant des jours meilleurs, afin que je puisse dire, comme un illustre parlementaire bien connu : le fils d'outre-mer que je suis doit tout à la République ; c'est elle qui, je ne dirai pas dans ma Guyane natale, mais dans ma Réunion natale, est venue nous apporter la dignité, la culture et qui a fait de moi ce que je suis. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon, dernier orateur inscrit.

M. André Thien Ah Koon. Monsieur le ministre, bien des efforts financiers sont consentis par la mère patrie pour l'outre-mer. La discussion sur le budget de votre ministère reste le carrefour privilégié pour en prendre acte et, bien entendu, pour analyser l'évolution des problèmes en parallèle avec celle des moyens mis en place pour y faire face.

Cette année, monsieur le ministre, je ne parlerai pas des investissements, ni des grandes lignes budgétaires que vous nous proposez, mais je m'attacherai au sort des dizaines de milliers de Domiens, plus précisément de Réunionnais, qui relèvent du R.M.I.

Le R.M.I., institué sur l'ensemble du territoire national par la loi du 1^{er} décembre 1988, répond, dans ses principes fondamentaux, à une attente, plus encore, à une exigence pour le maintien d'un certain équilibre social. En revanche, ses modalités d'application sont, dans l'ensemble, choquantes à bien des égards. Tel est le cas du différentiel applicable selon que le bénéficiaire du R.M.I. est établi à la Réunion, par exemple, ou sur le territoire métropolitain.

Cette situation heurte mes convictions profondes parce que lorsqu'on revendique l'égalité, généralement on espère que les prestations seront égales pour chaque Français. Je regrette que, trois ans après la mise en œuvre de ce texte, cette situation n'ait guère évolué, notamment pour ce qui concerne les allocations. Il s'agit d'une injustice certaine.

Ce sont les conséquences concrètes de l'application de ce texte sur les conditions et modes de vie de nos régions que je voudrais évoquer avec vous ce soir.

Le désœuvrement, la marginalisation et, trop souvent, l'exclusion des jeunes sont regrettables. En effet, aucun d'entre nous ne souhaite voir s'instituer une société dans laquelle les conditions de vie et d'existence des laissés-pour-compte seraient considérées comme une fatalité.

A ce jour la Réunion détient, il est vrai, le record national accablant du nombre des bénéficiaires du R.M.I. Ce chiffre insupportable est significatif d'une certaine misère humaine que l'on oublie malheureusement encore et des difficultés sociales qu'il exprime. Ce résultat est le constat de l'échec répété des politiques économiques des gouvernements successifs. Elle provoque surtout une inquiétude croissante et alarmante chez les responsables locaux sur laquelle je veux appeler votre attention.

Trois chiffres sont particulièrement révélateurs de ce mal-être économique : à la Réunion, on dénombrait, au 1^{er} juillet 1991, 48 000 Rmistes, 25 000 bénéficiaires de contrats emploi-solidarité, 54 000 chômeurs inscrits à l'A.N.P.E., soit 37 à 40 p. 100 de la population au chômage. Ces données impensables portent en elles le germe de réels risques de désastre social, de dangers évidents d'insécurité, d'exacerbation des antagonismes, de ségrégations humaines et de démotivation de l'ensemble des forces vives de notre département. Un rapport récent, réalisé par une mission sénatoriale en visite au mois de mai dernier, évoque le contexte social explosif auquel est confronté la Réunion. Nous touchons là au cœur du problème, car l'absence de perspectives concrètes, de la définition d'un grand dessein pour une région représente le préalable d'une démission collective certaine.

C'est contre cela que je me bats et j'invite votre gouvernement à dégager des solutions nouvelles plus hardies permettant de remédier, de manière approfondie, à ce risque évident d'un débordement social latent.

Dans un contexte économique national difficile, dans le cadre d'une compétition internationale au sein de laquelle notre pays révèle un certain nombre de faiblesses, cette démotivation peut engendrer, à terme, la dérive vers le processus historique que l'on a pu relever récemment dans les Etats communistes déchus d'Europe de l'Est, pays dans lesquels l'homme se contentait trop souvent de ce que l'Etat lui apportait sans opérer aucune recherche personnelle de solutions lui permettant d'échapper à sa condition.

Pour ma part, je ne prétends pas détenir toutes les clés d'approche d'un problème particulièrement difficile. D'ailleurs, qui pourrait prétendre connaître la solution miracle ? Je crois simplement devoir rappeler une vérité de base que votre volonté d'aider les plus démunis a occultée : on ne peut indéfiniment privilégier la non-activité au détriment du travail. Or c'est précisément cette réalité de terrain qui est aujourd'hui la conséquence du versement du R.M.I.

Cette mesure était nécessaire et je vous félicite, monsieur le ministre, de l'avoir mise en œuvre. Je mesure totalement l'effort que représente pour tous mes compatriotes de métropole leur contribution à cette grande œuvre de solidarité nationale. Néanmoins, j'affirme solennellement qu'il faut désormais, puisque le R.M.I. est acquis, aller vers l'insertion des bénéficiaires. En d'autres termes, il faut s'éloigner de cet état d'assistance que nous déplorons aujourd'hui, comme d'ailleurs la plupart de nos collègues, pour imposer une insertion fondée sur l'activité à la Réunion, comme ailleurs en métropole.

Je suis persuadé que l'ensemble des travailleurs de notre pays souhaite se comporter dignement et de manière responsable, au-delà de la simple perception de leur mandat. Il n'est pas normal, monsieur le ministre, que des gens qui ne travaillent pas puissent percevoir des prestations supérieures à un travailleur payé au S.M.I.C. Ces moyens dégagés par la nation devraient bénéficier soit au secteur productif, soit à la remise en état de l'outil de l'Etat, des collectivités territoriales ou des collectivités locales.

L'ensemble de ces secteurs productifs sont demandeurs de main-d'œuvre. Les grands thèmes de l'environnement, de la formation, de l'ouverture professionnelle sont autant de thèmes mobilisateurs pour ces bénéficiaires du R.M.I.

M. le président. Monsieur Thien Ah Koon, il faut conclure.

M. André Thien Ah Koon. C'est cela, monsieur le ministre, qu'il faut désormais mettre en œuvre non seulement pour les D.O.M., mais également pour l'ensemble de notre pays. Nous refusons toute forme de discrimination.

Il faut expliquer que nos jeunes chômeurs ne veulent pas être assistés toute leur vie. Ils veulent simplement occuper toute leur place dans l'effort de solidarité nationale dont ils

relèvent. Ils veulent que concrètement on leur propose, non pas toujours plus d'argent, mais un créneau d'activité sur le terrain. Ils souhaitent se réhabiliter par leur travail au regard des autres qui ont la chance de percevoir des salaires réguliers.

Tel est l'enjeu, tel est le défi que nous devons ensemble affronter. Prenons conscience que le R.M.I. n'est certainement pas éternel. Considérons-le comme une période transitoire au cours de laquelle la formation des bénéficiaires aura émergé de l'idée d'assistance. User du R.M.I. aujourd'hui doit être le moyen de préparer la réalité d'un futur sans R.M.I.

Je sais bien, monsieur le ministre, que cette politique d'insertion ne sera pas la panacée, même si elle marque un changement d'orientation fondamental. C'est pourquoi des mesures d'accompagnement paraissent indispensables et je souhaite vivement que votre projet de loi de finances les prenne en compte : un effort constant en matière de mobilité et d'accueil vers les marchés métropolitain et européen ; une politique régionale qui laisse plus de place à l'action et à l'imagination qu'aux discours. Depuis dix ans, dans l'océan Indien, on passe son temps à discourir. Quand on nous demande ce que la France propose pour la maîtrise de certaines filières de production – lait, viande – qui peuvent trouver des débouchés au Moyen-Orient et dans les pays de l'océan Indien, nous constatons que nous n'avons pas de stratégie. Pourtant, sur ce marécage, arrive un concurrent sérieux : la République fédérale d'Afrique du Sud. Or nous avons les moyens d'asseoir notre technologie, notre savoir-faire qui devraient s'exporter sans trop grande difficulté vers les pays de l'océan Indien et du Moyen-Orient.

Pour notre part, je puis dire qu'à la Réunion nous travaillons quotidiennement en ce sens. Je souhaite que semblable volonté du Gouvernement prédomine également aux Antilles, puisque le problème a été évoqué par d'autres collègues. Car, face aux enjeux dans le cadre de l'océan Indien et du Moyen-Orient, il faudra définir clairement la politique que notre pays entend mener par rapport notamment aux actions déployées par ailleurs par la République d'Afrique du Sud.

M. le président. Il faut conclure !

M. André Thien Ah Koon. Je conclus, monsieur le président.

Il faut bien être conscient de la gravité de la situation démographique à la Réunion notamment, et de la nécessité de la maîtriser par une politique de formation, d'insertion et de développement qui s'appuieront davantage sur la dimension européenne et l'espace de l'océan Indien.

En ce qui concerne le budget proprement dit, ma déception serait grande si les montants attribués dans la ligne budgétaire unique, nécessaires pour assurer un logement à nos populations, venaient à être minorés ! Comme vous le savez, monsieur le ministre, nous avons demandé aux services de Mme le Premier ministre de réexaminer la diminution qui est de 120 millions de francs environ.

Il faut également que les aides du P.O.S.E.I.D.O.M. soient appliquées rapidement pour soutenir plus particulièrement le secteur agricole, pour réussir la diversification et l'exportation de nos productions.

Enfin, il est nécessaire qu'une cellule opérationnelle soit mise en place dans le souci d'œuvrer pour la réussite et le développement de la coopération régionale et ce dans tous les domaines, avec la désignation d'un responsable, nommé par le Gouvernement, suffisamment sensibilisé à ce dossier pour y apporter le dynamisme et les solutions qui s'imposent.

Monsieur le ministre, je fais appel à votre sens des responsabilités et à celui de votre gouvernement pour prendre, dès à présent, les décisions qui s'imposent et qui interpellent la conscience et la responsabilité de tous. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

Rappel au règlement

M. Eric Raoult. Monsieur le président, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Eric Raoult, pour un rappel au règlement.

M. Eric Raoult. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 58 et 145.

Voilà plusieurs mois, notre assemblée a créé une mission sur l'intégration, présidée par le futur ministre de l'intérieur, M. Philippe Marchand, à laquelle plusieurs de nos collègues – M. Guy Bêche et M. Julien Dray ici présents – ont participé assidûment.

Cette mission a entendu de nombreux intervenants parmi lesquels le président de l'office des migrations internationales, M. Barreau, dont tout le monde reconnaissait alors la qualité. Par une dépêche tombée à vingt heures, nous apprenons que le président de l'O.M.I. a été « relevé de ses fonctions pour ses propos controversés sur l'Islam ».

Cette annonce est stupéfiante et choquante. Il est en effet stupéfiant que l'on ait pu entendre M. Barreau affirmer : « Je crois savoir que les pressions des ambassades arabes et musulmanes ont été déterminantes », « c'est inacceptable ». Il est encore plus stupéfiant de savoir qu'il avait été vivement contesté par le guide spirituel des intégristes pro-iraniens au Liban, cheikh Mohammad Hussein Fadlallah, par des dignitaires musulmans sunnites et des associations françaises de musulmans et d'immigrés ».

Il est enfin choquant de voir un homme courageux, ancien prêtre, militant socialiste depuis 1973, être « remercié » pour avoir émis une seule opinion qu'un membre du Gouvernement, M. Kofi Yamgnane, a d'ailleurs repris en termes quasi semblables dans un récent article paru dans le journal *France Soir*.

Monsieur le président, je souhaite solennellement que vous vous fassiez l'interprète des députés de l'opposition pour demander des explications à M. Bianco sur des méthodes d'ancien régime, qui viennent sanctionner un homme de courage et de compétence.

M. le président. Monsieur Raoult, vous avez une interprétation un peu personnelle du règlement de notre assemblée : il ne m'autorise pas à me faire « le porte-parole des députés de l'opposition », comme vous le souhaitez.

M. Eric Raoult. Je le regrette.

M. le président. En outre, il ne permet pas de donner une interprétation comme la vôtre à un fait qui n'a qu'un très lointain rapport avec le point de départ de votre rappel au règlement, vous en conviendrez. Mais je vous ai laissé aller au bout de votre propos.

M. Eric Raoult. Je vous en remercie. Toutefois, nous pourrions peut-être connaître l'avis du ministre sur cet événement grave...

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les députés, les intervenants qui viennent de s'exprimer ont abordé tous, ou presque tous, les domaines d'action de mon ministère.

Nombre de ces sujets ont été évoqués, en quelque sorte par avance, dans la présentation générale que j'ai eu l'honneur de faire de mon budget cet après-midi, mais la richesse, la densité des questions posées me conduisent à préciser mes réponses. Chacun comprendra toutefois que je ne puisse répondre à toutes les questions. Pour certaines, j'utiliserai la procédure écrite, pour d'autres, j'ai déjà eu l'occasion, en répondant aux rapporteurs, d'apporter certains éléments.

Je regrouperai mes réponses en trois grands thèmes : la dignité des citoyens de l'outre-mer, les moyens du développement et l'appartenance à la Communauté économique européenne.

Je l'ai dit, et je le réaffirme, notre objectif est que l'outre-mer participe à une communauté nationale à la fois unie et respectueuse des spécificités, dans laquelle tous les citoyens puissent bénéficier – ce n'est que justice – d'une égalité de chances. Presque tous les orateurs sont intervenus sur ce sujet central. Ils ont rappelé la priorité qui s'attache à la conduite d'une politique ambitieuse, volontariste en matière d'emploi et de formation.

Comme l'a rappelé M. Lise, c'est le sens de ma démarche toute récente en Martinique. Les « journées pour l'emploi » ont permis de définir un pacte martiniquais pour l'emploi comportant de nombreuses dispositions concrètes à l'application desquelles je veillerai personnellement. C'est aussi, pour l'essentiel, celui de la « table ronde » sur la Réunion du mois d'avril dernier.

M. Virapoullé, M. Hoarau et M. Legros m'ont interrogé sur la réalisation du pacte de solidarité conclu à cette occasion et comportant soixante mesures dans différents domaines. Le rapport qui m'a été fait récemment montre que près de 80 p.100 des engagements pris à l'issue de ces journées d'avril auront été tenus pour la fin de l'année. L'occasion sera donnée la semaine prochaine aux élus de la Réunion de bien mesurer qu'il ne s'agissait pas là d'un catalogue d'intentions.

Je veux répondre, ce faisant, à quelques interrogations des élus de la Réunion.

Je confirme la réalisation, pour la première fois en outre-mer, de l'enquête emploi à la même date qu'en métropole pour un coût de 6 millions de francs.

Autre exemple dont les effets ont été étendus aux quatre D.O.M. à partir de la réflexion réunionnaise : les crédits pour 1992 du fonds national de l'emploi et du fonds de la formation professionnelle permettront de financer la mesure, spécifique à l'outre-mer, de prise en charge à 90 p.100 des frais de formation des salariés. Le décret qui prévoit une mesure spécifique de prise en charge financière du remplaçant du salarié parti en formation va paraître au *Journal officiel* dans quelques jours.

Autre illustration : le recrutement et la formation de vingt-cinq opérateurs chargés d'encadrer les bénéficiaires de C.E.S. est en cours. Les crédits du fonds de compensation et un crédit de formation des C.E.S. seront abondés en tant que de besoin. Comme je l'ai déjà dit, l'implantation du C.N.A.S.E.A. à la Réunion, en accélérant le paiement, soulagera la trésorerie des communes employeurs.

Monsieur Legros, la mise en place spécifique d'un bilan préalable à l'orientation des jeunes, rendue possible par la création de quatre missions locales, permettra d'éviter la concurrence entre les C.E.S. et les mesures de formation en alternance, notamment d'apprentissage.

Enfin, la formation mobilité évoquée par M. Thien Ah Koon en métropole est en progrès sensible avec 2 200 bénéficiaires en 1991, contre 1 800 en 1990. Cette politique, à laquelle les parlementaires réunionnais sont attachés, sera encore développée en 1992.

Je partage l'analyse de M. Virapoullé, lorsqu'il estime que la politique du pacte pour l'emploi pour la Réunion d'avril dernier, comme le sera celle du pacte pour la Martinique, peut être remplacée et élargie, notamment dans le domaine de l'insertion professionnelle des R.M.I.stes.

Je dis aux parlementaires de la Réunion et à tous les participants à la « table ronde » d'avril dernier que les journées de la semaine prochaine ne seront pas l'occasion d'un examen statique des réalisations, mais permettent d'envisager d'autres adaptations de la politique de l'emploi à la spécificité du marché du travail réunionnais.

M. Thien Ah Koon et M. Pota ont rappelé la nécessité de la mise en place du R.M.I. dans les départements d'outre-mer pour faire face aux situations de détresse et de pauvreté.

Nous avons mis en place l'allocation dans de bonnes conditions puisque le rapport de la mission conjointe de l'inspection générale des finances et de l'I.G.A.S. a révélé que les règles d'attribution et de contrôle du R.M.I. étaient respectées par la caisse d'allocations familiales de la Réunion.

Dans ce domaine difficile, car l'insertion ne se décrète pas, je suis convaincu que la conjonction des efforts des associations, des élus, des entreprises et du Gouvernement, peut nous permettre, opiniâtrement, de progresser dans la réinsertion des exclus de nos sociétés d'outre-mer.

L'avis des parlementaires nous sera très précieux lors de l'évaluation de cette politique, à la suite du dépôt en janvier prochain du rapport de la commission d'évaluation du R.M.I. et du vote de la loi, à la session de printemps du Parlement.

Je voudrais revenir sur l'A.N.T. et répondre aux questions de MM. Louis-Joseph-Dogué, Larifla, Lise, Asensi, Raoult et, je l'espère, les rassurer, car, comme eux, j'attache la plus grande importance au bon fonctionnement de cet organisme.

Le projet de budget, c'est vrai, comporte une légère diminution de la subvention : moins 5 p.100. Mais cette source de financement n'est pas unique. Il est attendu, en 1992, une contribution complémentaire du fonds social européen et des collectivités locales qui ont passé convention avec l'A.N.T., ce qui signifie que, globalement, les moyens financiers de l'agence seront maintenus. L'A.N.T. sera en mesure de réduire ses coûts de fonctionnement mais – et je tiens à insister sur ce point – ses missions d'insertion, ses missions de formation bénéficieront au moins des mêmes crédits qu'auparavant. De même, la politique d'aide au logement sera maintenue.

J'ai pris très bonne note des remarques qui ont été faites par l'ensemble des parlementaires et qui traduisent l'intérêt qu'ils portent à l'A.N.T. J'ai bon espoir que, d'ici à la fin du débat budgétaire, les dotations concernant l'agence pourront être améliorées.

J'aborde maintenant la formation puisque nombreuses ont été les questions posées à ce sujet.

Je voudrais tout d'abord préciser que les crédits de la loi de programme, consacrés aux collèges et aux lycées et venant abonder dans les D.O.M. le financement de droit commun seront, à titre exceptionnel, maintenus et inscrits dans mon budget. Ils représentent 30 millions de francs.

J'indique à M. Larifla que le Gouvernement examine la possibilité d'aider les conseils généraux dans leur ambitieuse politique de construction de collèges.

Monsieur Léontieff, je partage votre sentiment sur la contribution de l'enseignement privé à l'éducation des jeunes Polynésiens. Je veillerai avec mon collègue, le ministre de l'éducation nationale, à ce que les relations contractuelles entre l'Etat et les institutions gestionnaires leur permettent de fonctionner dans de bonnes conditions.

S'agissant de la convention avec le C.E.P., le problème que vous avez soulevé mérite d'être examiné en relation étroite et en concertation avec le ministère de la défense.

M. Virapoullé a émis l'idée d'une université francophone pour que la Réunion soit un pôle de formation supérieure dans l'océan Indien. La construction, à Saint-Denis, d'une résidence universitaire internationale dans laquelle l'Etat apporte 14 millions de francs, et qui permettra d'accueillir les étudiants des pays voisins, permettra à la Réunion de jouer son rôle d'impulsion dans ce domaine.

En ce qui concerne la construction de l'université, j'ai fait part au président du conseil régional du calendrier de réalisation du contrat de plan portant sur la construction de l'université de la Réunion et des mesures, notamment de transfert de la maîtrise d'œuvre, propres à résorber les retards initialement constatés.

Puisque nous traitons de l'enseignement supérieur, je voudrais répondre à M. Gata, qui a exprimé le souhait de voir augmenter le montant des bourses pour les étudiants originaires des T.O.M., que j'ai soumis à la signature du ministre du budget le texte d'un arrêté qui fera passer de 2 000 à 2 600 francs par mois le montant des bourses attribuées par mon ministère.

M. Asensi souhaite que les championnats de France d'athlétisme puissent être organisés outre-mer. Ce serait effectivement une bonne façon de saluer les performances réalisées par les athlètes des départements et territoires d'outre-mer. Je ne manquerai pas de soutenir cette proposition auprès du ministre de la jeunesse et des sports.

M. Eric Raoult. Et avec le soutien de Guy Drut aussi !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Toujours dans le chapitre de l'emploi, M. Grignon et M. Gata ont évoqué la situation de la fonction publique. Certes, monsieur Grignon, le secteur public et para-public est vital pour l'emploi, puisqu'il représente plus du tiers de la population active de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous me demandez, monsieur le député, comment on pourrait adapter l'évolution des effectifs de la fonction publique locale à la demande d'emploi émanant des jeunes de l'archipel. Je suis et resterai très vigilant pour que, dans le respect des règles de la fonction publique, les originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon qui postulent pour un emploi public local puissent, s'ils réunissent les qualités nécessaires, l'obtenir en priorité. De même, j'ai donné des instructions pour

que des promotions sur place d'originaires de Saint-Pierre-et-Miquelon actuellement en poste dans la collectivité puissent être réalisées.

M. Gata a abordé les problèmes des conditions de séjour des fonctionnaires de l'Etat à Wallis-et-Futuna. J'ai engagé sur le sujet et pour l'ensemble des T.O.M. une réflexion, qui devrait aboutir bientôt.

Il est, en effet, urgent de moderniser un système devenu obsolète et de réformer la durée des séjours, le régime des congés et des déplacements. Une fois cette affaire importante réglée, je suis très favorable à ce que la réflexion sur les fonctions publiques locales, déjà entamée, par exemple, en Polynésie française à la demande du territoire, soit engagée à Wallis-et-Futuna.

Comme le souhaite M. Castor, nous recherchons les moyens de lutter efficacement contre l'immigration clandestine qui affecte particulièrement son département. L'un de ces moyens - j'ai eu l'occasion de le dire récemment en Guyane - est de lutter contre le travail clandestin qui va souvent de pair. En la matière, nous développons une liaison très étroite avec les élus pour engager une politique déterminée en Guyane. Elle commence à porter ses fruits.

J'en viens maintenant au dossier très important du logement social.

MM. Lise, Moutoussamy, Castor et Mme Michaux-Chevy ont évoqué le problème de l'évolution des crédits de la ligne budgétaire unique du ministère chargé du logement. D'autres parlementaires sont aussi intervenus sur cette question.

La loi de programme du 31 décembre 1986 avait prévu un effort exceptionnel au profit du logement social dans les D.O.M., mais c'était un effort limité dans le temps. Cette loi prévoyait en effet, par rapport à une dotation de base de 592 millions de francs de la loi de finances initiale de 1986, des compléments de 230 millions de francs en 1987, de 1 546 millions de francs globalement pour la période 1988 à 1991 et de 230 millions de francs globalement pour la période 1992 à 1994. Elle prévoyait donc que la ligne budgétaire unique devait régresser très fortement pour rejoindre un montant normal : 592 millions de francs plus le tiers de 230 millions de francs, soit 670 millions de francs en 1992.

Les états généraux de l'habitat ont bien montré que les besoins dans les départements d'outre-mer restent considérables et nécessitent un effort dans la durée et non un simple effort ponctuel. Si nous nous sommes attachés jusqu'en 1991 à respecter scrupuleusement la loi de programme, il ne saurait être question de prévoir en 1992 une diminution aussi drastique que celle prévue par la loi du 31 décembre 1986. L'idéal aurait sans doute été de maintenir le montant des autorisations de programme au niveau de celui retenu en 1991, soit 1 134 millions de francs. En ne retenant que 1 012 millions de francs, le projet de budget pourrait laisser croire à une réduction, non seulement de l'effort, mais surtout du nombre des logements à construire, avec des conséquences graves pour le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Il conviendra, bien sûr, comme l'a annoncé M. Debarge à l'Assemblée nationale, « d'ici à la fin des débats budgétaires, de faire le maximum pour améliorer la situation ». Nous nous y employons avec force. Mais je voudrais vous démontrer que, même dans l'hypothèse initiale que j'évoquais, il n'y aurait pas, en pratique, de diminution de l'effort en 1992.

Tout d'abord, parce qu'on a constaté que l'accélération de l'effort de l'Etat ne se faisait sentir sur place localement que progressivement. Le secteur du B.T.P. continuera donc à voir croître les crédits de paiement, qui sont le véritable indicateur du nombre de logements construits, puisqu'ils sont passés de 619 millions de francs en 1990 à 1 085 millions de francs en 1991 et qu'il est proposé de les porter à 1 204 millions de francs en 1992.

Ensuite, parce que ces crédits seront abondés par une part de la créance de proratisation du R.M.I., en augmentation sensible.

Enfin parce qu'il doit être possible de relayer une partie de cet effort par la mise en place d'un nouveau dispositif d'aide au logement locatif, suite à la mission présidée par M. Richard sur la défiscalisation. Je vous rappelle que la commission des finances a adopté un amendement qui sera discuté en deuxième partie, visant à étendre la défiscalisation aux logements locatifs sociaux et intermédiaires à un taux majoré de 50 p. 100.

Globalement, par la conjugaison de ces différents facteurs, 1992 devrait donc voir, conformément au souhait exprimé lors des états généraux de l'habitat, une nouvelle augmentation des logements mis en chantier. Je sais aussi que c'est un souhait exprimé sur tous les bancs. Mais je le répète, M. Debarge et moi-même recherchons activement les moyens d'améliorer la situation de la ligne budgétaire et donc de vous donner satisfaction.

Par ailleurs, l'effort en faveur des plus démunis sera, en 1992, fortement accentué puisqu'il est proposé que les crédits de résorption de l'habitat insalubre prévus pour l'outre-mer passent de 45 millions de francs en 1991 à 80 millions de francs en 1992.

M. Castor a appelé mon attention sur les besoins de création de postes d'agents non médicaux pour assurer l'ouverture du futur hôpital de la Madeleine, à Cayenne, le 18 décembre prochain. Qu'il soit assuré de ma détermination à faire de cet investissement de 300 millions de francs, le moyen d'améliorer de manière sensible la couverture sanitaire de la population guyanaise.

L'évaluation précise des besoins complémentaires est en cours de discussion entre la direction du centre hospitalier, la D.D.A.S.S. et le ministère de la santé, en associant les représentants du personnel. Une décision sera prise dans des délais très rapprochés et je veillerai, en liaison avec le ministre de la santé, à ce que la dotation en postes complémentaires permette un début de fonctionnement optimal de ce nouvel équipement.

J'en viens au deuxième thème et aux nombreuses questions qui ont été posées sur les moyens financiers mis en œuvre en faveur de l'outre-mer, ce que j'ai appelé les outils du développement économique.

MM. Jean-Baptiste, Grignon, Virapoullé et d'autres parlementaires ont souhaité que soit proposée une nouvelle loi de programme. Tout en ayant le même souci de voir l'outre-mer se développer, je ne parie pas ce point de vue. Même si elle a l'avantage de permettre des engagements pluriannuels, une loi de programme pour l'outre-mer a le défaut de constituer une décision unilatérale de l'Etat qui ne permet pas de prendre en compte pleinement les acquis de la décentralisation. A ce titre, le Gouvernement préfère privilégier une démarche contractuelle, plus respectueuse des nouvelles compétences des collectivités locales, et notamment celle des contrats de plan qui sont aussi des engagements pluriannuels.

Mais je comprends votre souci de voir étudiés et définis les axes de développement de vos départements, territoires et collectivités. Il est à ce titre souhaitable que la réflexion locale sur la prochaine génération des contrats de Plan commence dès le tout début de 1992, afin que puissent être prises en compte les priorités locales.

Je rappelle d'ailleurs que les engagements de l'Etat au titre des contrats de plan de l'outre-mer en cours d'application représentent 2,825 milliards de francs sur la période 1989-1993. Cet effort financier exceptionnel traduit la volonté du Gouvernement d'aider les départements et territoires d'outre-mer à surmonter les handicaps existants par une politique volontariste basée sur la concertation et le partenariat avec les régions et collectivités.

Compte tenu de la signature parfois tardive de certains contrats de Plan et d'un avenant passé début 1991 avec la Polynésie, le bilan que l'on peut tirer des deux premières années est globalement satisfaisant puisque, en 1989 et en 1990, près de 37 p. 100 des contributions de l'Etat ont d'ores et déjà été mises en place.

L'effort financier de l'Etat est confirmé cette année puisque les crédits prévus au titre de 1991 et consacrés aux contrats de Plan devraient permettre de mettre en place près de 60 p. 100 des participations de l'Etat en trois ans, à mi-parcours de l'exécution du X^e Plan.

En termes de délégation de crédits, ce taux d'exécution en trois ans est tout particulièrement satisfaisant dans les territoires d'outre-mer où 60 p. 100 des engagements de l'Etat seront tenus en Polynésie française, hors avenant, et plus de 70 p. 100 - je le précise à l'intention de M. Gata - à Wallis-et-Futuna.

Un travail considérable est également possible dans le cadre de procédures spécifiques - comme le programme Phétre en Guyane, dont le financement, je le confirme à M. Castor, est assuré sous forme soit de contrats de développement en Nouvelle-Calédonie, soit de conventions particulières.

Ainsi, l'arrivée à échéance de la convention Etat-Mayotte ne se traduira pas par un relâchement de l'effort. Parallèlement à la poursuite de la rénovation des règles juridiques grâce à la deuxième loi d'habilitation, que j'aurai l'honneur de présenter demain au Sénat, je propose de conclure des conventions sectorielles pour la période 1992-1996.

Comme je l'ai indiqué lors de mon déplacement à Mayotte à l'occasion du 150^e anniversaire du rattachement de cette collectivité à la France, une convention portant sur l'éducation sera soumise à la signature du président du conseil général avant la fin de l'année. Elle prévoira la réalisation d'équipements scolaires et la mise en place de postes d'enseignants, à la hauteur des besoins nés de la croissance démographique et de l'amélioration de la scolarisation. Une convention sera également conclue dans le domaine de la jeunesse et des sports. Une autre est envisagée dans le domaine de la santé et de la formation professionnelle.

C'est à ce point de mon intervention que je veux répondre aux interrogations qui se sont exprimées sur l'application du plan de relance de l'économie guadeloupéenne après le cyclone Hugo.

A plusieurs reprises déjà, j'ai rendu compte de l'état des réalisations et de la consommation des crédits. Lorsque les opérations seront terminées, je présenterai un rapport exhaustif sur la mise en place des financements publics. J'ai déjà eu l'occasion, au fil des différents comités interministériels, de rendre public ce qu'avait été l'engagement de l'Etat. Mais, sans attendre la publication d'un tel rapport, je veux apporter les précisions que vous souhaitez obtenir, notamment Mme Michaux-Chevry.

Dans le mois qui a suivi le cyclone Hugo, près de 1 900 acomptes de secours d'urgence ont été distribués - à mon initiative et sur mon idée - et ce sont au total 31 907 paiements qui ont été effectués à ce titre pour un montant total de près de 47 millions de francs. Sont venus s'y ajouter 42 000 secours pour les dommages mobiliers pour un montant de 64,5 millions de francs ; 15 millions de francs ont été distribués à 679 bénéficiaires dans le secteur de la pêche ; 208 millions de francs l'ont été à 6 738 bénéficiaires pour la banane ; enfin 64 millions de francs pour près de 20 000 bénéficiaires pour la canne ; 107 millions de francs pour 14 000 bénéficiaires pour les autres secteurs agricoles et 59 millions de francs pour 2 300 dossiers relatifs aux gîtes ruraux et aux entreprises familiales.

Au total, les secours et indemnisations ont représenté à ce jour 770 millions de francs et 130 000 paiements. C'est dire l'ampleur de la tâche effectuée !

En ce qui concerne les aides aux collectivités locales, je réponds aussi, ce faisant, à une interrogation de M. Moutoussamy, des aides d'un montant de 420 millions de francs ont été notifiées mais ne peuvent être liquidées qu'au vu des certificats de paiement.

Le plan de relance de l'économie après Hugo, établi avec le conseil régional et le conseil général, mobilise plus de 570 millions de francs.

Enfin, dans le domaine du logement, il convient de rappeler que pour les années 1986-1987, la moyenne des logements livrés annuellement n'était que de 1 300 logements et que les organismes constructeurs sociaux, la société immobilière de la Guadeloupe et la société anonyme H.L.M. étaient, dès avant le cyclone, dans des situations financières difficiles.

Des mesures exceptionnelles, comme l'indiquait M. le Président de la République, en Guadeloupe s'imposaient donc. Elles ont été prises et c'est ainsi que 8 133 indemnités, pour un montant de 123 millions de francs, ont été versées, 7 963 logements ont été financés et 4 292 ont été livrés depuis le cyclone.

Ce sont les entreprises sélectionnées après un concours largement ouvert qui ont permis, dans des conditions souvent difficiles, d'obtenir de tels résultats. Les carnets de commande ont été adaptés à la capacité de production de chaque entreprise. Ainsi la société ABC ne s'est vu en réalité confier que 15 p. 100 du programme. Face à son dépôt de bilan, l'Etat a tenu à privilégier la production effective de logements et a pris toutes dispositions pour permettre à l'administrateur judiciaire de poursuivre les travaux en cours, faire avancer le programme et faciliter sa reprise.

Jamais de tels moyens n'avaient été mis en œuvre pour aider un département d'outre-mer à surmonter une telle épreuve. Même s'il nous faut encore poursuivre avec persévérance notre tâche, telle que nous l'avions prévue puisque la

reconstruction doit s'étaler sur les trois années 1990, 1991 et 1992, le bilan, au bout de deux ans, me semble positif et dément totalement les affirmations qui avaient cours à la fin de 1989 suivant lesquelles la Guadeloupe mettrait plus de dix ans à se relever de ce cyclone. En moins de deux ans, elle en a effacé presque toutes les séquelles même si, j'en conviens, certains secteurs, et notamment celui du logement des plus démunis, nécessitent encore nos soins attentifs.

M. Moutoussamy s'est également fait l'écho de l'inquiétude des agriculteurs et notamment des planteurs de cannes à sucre ou de bananes en Guadeloupe. Pour ce qui est de la filière canne-sucre-rhum, elle bénéficie d'un débouché garanti au sein du marché européen et nous sommes bien décidés en Guadeloupe, comme à la Martinique et à la Réunion, à continuer notre soutien à cette production, comme nous défendons avec opiniâtreté le débouché européen de la banane. Mais j'aurai l'occasion d'y revenir.

Après les outils de planification pluriannuelle, j'en viens aux moyens financiers prévus pour l'année 1992.

Pour ce qui est de la dotation 1992 du F.I.D.O.M. général, M. Henry Jean-Baptiste s'en est fait l'écho, elle sera de près de 470 millions de francs, ce qui correspond au niveau atteint en 1991, après deux années de hausses successives. En apparence, cela correspond à une simple reconduction des moyens consacrés via le F.I.D.O.M. au développement économique des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dans les faits, il en va tout autrement puisque la loi de programme qui mobilisait 173,5 millions de francs par an en moyenne est désormais arrivée à son terme.

Au total, je tiens à le dire M. Bertrand, le F.I.D.O.M. retrouve donc, après avoir financé, entre autres, le programme intégré de la Réunion et des infrastructures lourdes, une marge de manœuvre qui pourra être consacrée au développement économique de l'outre-mer.

C'est ainsi que, pour répondre aux points particuliers soulevés par certains députés, notamment par M. Grignon, je proposerai au comité directeur du F.I.D.O.M. d'affecter aux routes de Miquelon 2 millions de francs dès 1992 - soit le double de ce qui était envisagé.

De même, il sera prévu de lancer dès le début de 1992 la deuxième tranche des travaux de l'aéroport de Mayotte, complétant ainsi les efforts de désenclavement entamés au cours de ces toutes dernières années : la création du port en eau profonde de Longoni et la première tranche de l'aéroport.

En outre, pour la création d'un cadastre à Mayotte, dont chacun mesure l'impérieuse nécessité, je dirai à M. Henry Jean-Baptiste qu'une solution est en vue. Je proposerai donc au comité directeur du F.I.D.O.M. de mettre en place les moyens correspondants.

En ce qui concerne la digue de Miquelon - problème soulevé par M. Grignon -, le jugement condamnant l'armateur propriétaire du navire à rembourser les dommages n'est pas encore définitif compte tenu des délais d'appel. Mais je confirme ici que la somme de 10 millions de francs est bien due pour le port de Miquelon et qu'elle lui sera affectée en 1992 après inscription au collectif de 1991.

En matière de F.I.D.E.S., M. Gata a appelé mon attention sur le montant des investissements consentis en faveur de Wallis-et-Futuna.

Je veux préciser qu'il n'y a pas de dotations réservées au sein du F.I.D.E.S. en faveur de chacun des territoires d'outre-mer. Le comité directeur du fonds, même s'il veille à maintenir un certain équilibre, choisit les opérations en fonction de l'intérêt qu'elles présentent pour le développement économique et social des territoires.

Néanmoins, on constate sur trois ans une progression très nette du montant des interventions du F.I.D.E.S. en faveur de Wallis et de Futuna.

Cet effort sera maintenu en 1992, où des moyens importants seront consacrés à l'amélioration du réseau de télécommunication, au renforcement de la centrale électrique, au fonds de développement de l'économie, ainsi qu'à la mise en œuvre des contrats de village.

Mais cette liste n'est pas exhaustive. Il ne s'agit, à ce stade, que de projet clairement identifiés.

D'autres opérations destinées à promouvoir le développement de Wallis-et-Futuna vont être examinées par le comité directeur du F.I.D.E.S., qui, je n'en doute pas, retiendra les plus significatives.

La démarche prospective adoptée par le territoire, qui a décidé d'élaborer un plan de développement, sera accompagnée dans un premier temps par le financement dès à présent par le F.I.D.E.S. d'études de faisabilité de certains projets de développement.

Avec l'accord de M. Gata, je lui répondrai directement par écrit sur le problème des liaisons aériennes. J'ai tous les éléments, mais chacun comprendra que je donne suite au souci de concision exprimé par le président.

Les moyens du développement proviennent aussi d'autres sources.

M. Henry Jean-Baptiste a posé la question de l'intervention du fonds national de développement des adductions d'eau, le F.N.D.A.E., à Mayotte.

Ce fonds est intervenu depuis plusieurs années, à Mayotte, à hauteur de 2,9 millions de francs au titre de la convention Etat-Mayotte et au titre du contrat de plan.

Ce financement a été réalisé par dérogation aux dispositions législatives en vigueur. En effet, la redevance perçue pour alimenter le F.N.D.A.E. est du ressort de l'assemblée territoriale pour les territoires d'outre-mer et elle n'a pas été instituée à Mayotte.

Un texte législatif s'avère nécessaire.

Compte tenu des délais que cela implique, le ministère de l'agriculture a décidé de faire à l'avenir transiter ces crédits par les lignes spécifiques de son propre budget. C'est ce qu'il est envisagé de faire dès cette année dans le cadre de la loi de finances rectificatives pour 1991. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Enfin, sur la défiscalisation, à propos de laquelle je me suis déjà expliqué dans mon allocution liminaire, M. Larifla et Mme Michaux-Chevry ont souhaité plus de précisions. Je répète que la défiscalisation constitue un outil bien adapté au développement de l'outre-mer. J'ai longuement exposé le point de vue du ministre des départements et territoires d'outre-mer sur ce sujet. Je n'y reviendrai donc pas à nouveau, sauf pour réaffirmer mon soutien aux propositions de la commission des finances.

M. Guy Bêche. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Comme vous le voyez, mesdames, messieurs les députés, nous recherchons tous les moyens de prendre en compte à la fois les besoins de développement de l'outre-mer et ses spécificités.

C'est aussi ce que fait la Communauté économique européenne. Et j'en viens au troisième et dernier volet de mon intervention en réponse à vos questions.

Tenir compte des spécificités de l'outre-mer, c'est, par exemple, prendre en considération la fragilité des productions tropicales comme la banane.

Je veux, sur ce point, répondre à M. Larifla, à M. Moutoussamy et à Mme Michaux-Chevry. Sans reprendre le point précis qui figurait dans ma présentation générale, je réaffirme la volonté et, plus encore, la détermination du Gouvernement pour que les nouvelles règles applicables non plus à la seule métropole mais au niveau européen assurent un débouché et une juste rémunération à nos producteurs.

De même, en ce qui concerne le rhum, nous avons obtenu que la Commission reconnaisse que la situation ultrapériphérique des départements d'outre-mer puisse justifier un traitement particulier en matière de droits d'accise.

Une autre illustration de l'attitude de l'Europe peut être trouvée dans la réforme de l'octroi de mer.

M. Larifla, M. Moutoussamy et M. Legros ont évoqué ce dossier, sûrement l'un des plus importants de ces derniers mois.

Je veux simplement ajouter à ce que j'ai dit à l'occasion de ma première intervention devant vous que nous avons négocié dans le triple respect de la décentralisation, du maintien des ressources aux collectivités locales et de l'existence d'un traitement fiscal différencié indispensable à la protection des activités locales.

Mais nous avons eu aussi l'idée que, loin de subir cette réforme nécessaire, les économies d'outre-mer devaient en tirer profit en rendant possible la répartition du produit fiscal entre, d'une part, les acteurs du service public et, d'autre part, les acteurs économiques créateurs d'emplois.

Je souhaite que ces exemples puissent convaincre M. Virapoullé de ce qu'il n'y a pas nécessité de modifier le traité de Rome lui-même et que le principe de l'adaptation des politiques européennes en faveur des départements d'outre-mer est non seulement reconnu, mais bien respecté.

Les textes établissant la spécificité de l'outre-mer sont en outre bien établis et clairs.

Les négociations avec la Communauté ont conduit à l'approbation par le Conseil des communautés européennes du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des départements d'outre-mer, qui comporte un volet économique et financier important, mais qui est avant tout un texte juridique d'une grande portée.

Le P.O.S.E.I.D.O.M. est la reconnaissance explicite d'un statut particulier des D.O.M. au sein de l'Europe. Il permet de ne pas tomber dans les travers d'une harmonisation des réglementations qui serait préjudiciable pour les régions d'outre-mer.

D'une certaine manière, le P.O.S.E.I.D.O.M. est au droit communautaire ce que l'article 73 de la Constitution représente dans l'ordre juridique français.

Ce texte est venu conforter l'assise de l'arrêt Hansen de 1978 de la Cour de justice des communautés européennes dans la mesure où il reconnaît l'appartenance des D.O.M. à l'Europe tout en indiquant que des dispositions spécifiques pourront être prises afin de prendre en considération leurs particularités. Ce statut n'est pas celui du « tout région » ou du « tout Europe ».

Enfin, l'article 227 du traité est tout à fait fondamental pour l'outre-mer. Le P.O.S.E.I.D.O.M., qui a justement cet article comme base juridique, l'interprète et l'enrichit puisqu'il y ajoute des sujétions particulières à la Communauté.

Précisément, ce nouveau dispositif réglementaire, qui est pris au plus haut niveau communautaire, celui du Conseil, et adopté à l'unanimité, correspond exactement à la demande selon laquelle les D.O.M. doivent bénéficier d'adaptations réglementaires tenant compte de leur identité géographique et de leurs particularités sociales et économiques.

Enfin, la mise en œuvre d'un statut différent qui soit commun à l'ensemble des îles ultrapériphériques pourrait se traduire par un dispositif en retrait ou qui ne prenne pas suffisamment en compte les particularités de nos régions d'outre-mer. Tous ces éléments doivent, bien sûr, être pris en considération, et je sais pouvoir compter sur la vigilance de M. Virapoullé, comme sur celle de l'ensemble des élus des D.O.M. J'ai démontré la mienne en de nombreuses occasions, lorsqu'il s'est agi de négocier avec la Commission des communautés européennes.

À la question de M. Léontieff, je veux apporter les précisions suivantes. Comme l'a précisé M. Drouin dans son rapport, le Conseil des ministres européen a bien adopté, après une négociation difficile, une nouvelle décision d'association très satisfaisante pour les territoires en ce qui concerne tant les moyens de financement - plus 50 p. 100 par rapport au F.E.D. précédent - que le régime juridique, régime douanier et protection de l'emploi local, auquel vous avez fait référence.

Les précisions que je voulais apporter en réponse aux interventions des orateurs s'intègrent bien évidemment dans les grands objectifs de la politique que je poursuis pour l'outre-mer. J'ai eu aujourd'hui l'occasion, à plusieurs reprises, de m'en exprimer longuement. Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant répondre aux questions que vous souhaitez me poser. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, nous en venons aux questions, environ une dizaine.

Si celles-ci sont brèves et si les réponses le sont également, nous pourrions terminer à une heure acceptable - si tant est que l'on puisse encore parler d'« heure acceptable ».

C'est une suggestion que je fais.

La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dogué, pour une première question - que je souhaite brève.

M. Maurice Louis-Joseph-Dogué. Monsieur le ministre, à l'heure où se pose le problème crucial du développement des D.O.M., à l'heure où la C.E.E. se positionne pour accorder aux régions défavorisées, et plus particulièrement aux départements d'outre-mer, des moyens en complément des mesures nationales, régionales, voire départementales. à

l'heure où tout doit être mis en œuvre pour accélérer le rattrapage économique en particulier dans le secteur agricole, on assiste au niveau de l'Etat français, pour le financement de l'économie agricole de ces régions, au maintien du *statu quo*, voire à un désengagement, si l'on considère le budget alloué à l'O.D.E.A.D.O.M.

J'avais interrogé le Gouvernement sur ce sujet il y a deux ans, mais, malheureusement, les promesses n'ont pas été suivies d'effet.

Les professionnels de l'agriculture d'outre-mer réclament que les productions traditionnelles soient soutenues, que la diversification soit favorisée et que le coût du fret soit réduit pour faciliter l'écoulement des produits sur le marché européen.

Monsieur le ministre, pouvons-nous compter sur un O.D.E.A.D.O.M. auquel on donnerait les moyens de mener une réelle politique en faveur du développement de l'agriculture des départements d'outre-mer, un O.D.E.A.D.O.M. plus efficient, qui nous permettrait d'envisager l'avenir sans crainte de voir cette activité, essentielle pour nos économies, disparaître à long terme ?

M. le président. Monsieur le ministre, je me permettrai de vous demander, à vous aussi, d'être bref.

Vous avez la parole.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai déjà eu l'occasion, voici quelques jours, à la Martinique, d'évoquer cette question, et notamment l'importance de la diversification.

Avec mon collègue ministre de l'agriculture, je suis ce secteur avec attention.

S'il est un peu tôt pour connaître aujourd'hui les moyens dont disposera en 1992 l'O.D.E.A.D.O.M., j'indique ici que la répartition des moyens entre les différents offices aura lieu à une prochaine réunion du conseil supérieur d'orientation de l'agriculture.

Je donne l'assurance à M. Dogué que mon ministère sera très attentif à ce que l'agriculture dans les D.O.M. dispose des moyens qui lui sont nécessaires.

Il n'est pas question d'un quelconque désengagement de l'O.D.E.A.D.O.M. Au contraire ! En effet, à la suite de souhaits émis par les professionnels et conformément aux propositions définies par son conseil supérieur d'orientation au mois d'octobre dernier, cet organisme s'efforce d'améliorer l'efficacité de ces aides en les remplaçant dans des programmes sectoriels pluriannuels.

De telles orientations devraient apaiser les craintes de M. Louis-Joseph-Dogué.

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le ministre, ma question porte, à partir d'un exemple précis, sur les difficultés que connaît le département de la Martinique dans le domaine des collèges.

Ainsi que vous le savez, la dotation départementale d'équipement des collèges est partout considérée comme insuffisante.

Mais, à la Martinique, on constate qu'elle couvre à peine le tiers des dépenses effectuées par le département.

Le niveau élevé de ces dépenses s'explique, bien sûr, par des considérations d'ordre économique et climatique, mais surtout par le fait qu'un grand nombre de collèges ont été transférés au département dans un état de vétusté et d'insalubrité très marqué.

Mais, comme s'il n'était pas déjà assez pénalisé par cette situation, voici que le département est sollicité pour financer l'achèvement d'un collège construit par l'Etat. Il s'agit du collège de la Meynard, que vous connaissez.

Je ne me prononcerai pas sur son aspect architectural, diversement apprécié. Mais je suis obligé de relever que cet établissement ne respecte pas les normes de l'éducation nationale, que des éléments indispensables de protection ou de fonctionnement lui font défaut, et qu'enfin un certain nombre de malfaçons et d'erreurs conceptuelles ou de réalisation, qui ont déjà conduit à retarder sa mise en service lors de la rentrée de septembre 1990, n'ont toujours pas été réparées.

Les travaux de remise aux normes ont été évalués au minimum à 4 millions de francs, et c'est cette somme qui est demandée au département.

Ma question, monsieur le ministre, est très simple : quelles mesures pouvez-vous prendre pour aider le département de la Martinique à faire face à ces nouvelles charges indues ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Ainsi que le disait M. Lise, il y a bien une situation spécifique tenant non seulement à l'évolution démographique, mais aussi au progrès de la scolarisation, qui crée dans le premier degré une situation sans équivalent en métropole.

Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer, j'ai pris la décision de maintenir en 1992 la dotation complémentaire exceptionnelle de 30 millions de francs, qui est donc inscrite sur le F.I.D.O.M. au budget de mon ministère.

S'agissant du collège de la Meynard, je rappelle que sa construction a été menée par l'Etat dans le cadre d'opérations exemplaires. Quant à la qualité architecturale, la conduite des travaux a été confiée à la D.D.E.

Il existe au plan local, et vous y avez fait un peu référence, un débat sur la conception des établissements scolaires construits par l'Etat et celle des établissements construits par les collectivités locales.

Je suis en mesure de préciser que, si des réserves avaient été émises lors de la livraison des bâtiments, elles ont été levées fin octobre et que le coût de fonctionnement ultérieur du collège de la Meynard respecte les normes fixées.

C'est une question que je continuerai de suivre en liaison avec M. Lise.

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier pour la banque qui s'est enfin installée à Wallis-et-Futuna depuis quelques mois, et vous interroger sur quelques problèmes ponctuels concernant mon territoire.

L'année dernière, je vous ai demandé s'il était possible que votre ministère alloue 1 million de francs à mon territoire afin de lui permettre d'augmenter l'aide aux personnes âgées, pour la porter à un montant trimestriel correspondant à 50 p. 100 du S.M.I.C. local. Je sais que vous l'avez fait pour la Nouvelle-Calédonie et que vous pouvez le faire pour Wallis-et-Futuna. Puis-je espérer que mon territoire bénéficiera de la même mesure ?

Ma deuxième interrogation concerne les crédits de fonctionnement du service de santé, qui a besoin de 29 millions de francs au minimum pour 1992, alors que la dotation annoncée s'élève à 23,8 millions de francs. Peut-on compter sur une dotation complémentaire de 5 millions de francs pour couvrir cette dépense ?

Ma troisième interrogation concerne les crédits de construction de l'hôpital de Futuna. Peut-on espérer que le reliquat des crédits de paiement sera délégué dans les meilleurs délais pour que l'hôpital soit opérationnel comme prévu au début de l'année prochaine ?

Ma quatrième interrogation concerne la télévision de Futuna. Sa construction est bloquée car il manque un crédit de 1,2 million de francs. Votre collègue ministre de la communication n'avait pas l'air de prendre au sérieux cette opération lorsque je l'ai interrogé l'autre jour. Peut-on trouver ce crédit de 1,2 million de francs rapidement pour que l'opération puisse se concrétiser ?

Ma cinquième interrogation concerne les chantiers de développement pour jeunes et pour adultes. Mon territoire peut-il compter sur un montant de 6 millions comme pour cette année et avoir un crédit plus conséquent que les 600 000 francs que votre département a octroyé en 1991 au titre de la formation professionnelle ?

Ma sixième interrogation porte sur le domaine sportif. Wallis-et-Futuna pourra-t-il cette année compter sur des équipements sportifs dignes d'un territoire français avec des crédits de formation pour ses cadres ?

Ma septième et dernière interrogation a trait aux logements sociaux. Vous avez prévu de telles opérations pour les départements d'outre-mer, de même que pour la Polynésie française et pour la Nouvelle-Calédonie, notamment les Farès de France. Puis-je espérer une telle opération à Wallis-et-Futuna ?

Je conclurai, monsieur le ministre, en vous disant que votre action sur l'économie et le social de mon territoire va dans le bon sens. J'attends avec impatience les conclusions de la

mission sur les handicapés pour que nous puissions constater les problèmes qui se posent et pour qu'il vous soit possible de prendre les décisions qui s'imposent.

M. le président. Sept questions en une, ça fait beaucoup ! La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Sur certains points, monsieur Gata, je vous répondrai par écrit, notamment pour ce qui est de la question concernant R.F.O. qui demande quelques développements.

L'amélioration de la situation sanitaire et sociale est une de mes préoccupations constantes. Pour 1991, l'Etat a ouvert un crédit de 700 000 francs, somme équivalente à celle que le territoire consacre pour créer une allocation d'aide aux personnes âgées. Un amendement du Gouvernement qui sera déposé en dernière lecture permettra d'abonder les crédits du fonds de concours pour la santé afin d'améliorer la couverture sanitaire de la population.

Deux tranches de crédits de paiement ont été délégués pour la construction de l'hôpital de Futuna qui pourra être ouvert dans les délais prévus.

Pour ce qui est de l'insertion des jeunes, les crédits des chantiers de développement seront maintenus pour 1992 au niveau élevé de 6 millions de francs, qui était celui de 1991.

Le projet de loi réformant le code du travail à Wallis, qui sera déposé au Parlement lors de la session de printemps, prévoit une intervention sur le territoire du Fonds national de l'emploi et du Fonds de la formation professionnelle.

Dans le domaine sportif, il est envisagé de rénover le gymnase de Kafiika et d'envoyer des conseillers techniques chargés de former les cadres du mouvement sportif et les athlètes.

M. le président. La parole est à M. Dominique Larifla.

M. Dominique Larifla. Monsieur le ministre, ma question porte sur le financement de l'allocation compensatrice servie aux handicapés dans le département de la Guadeloupe.

Cette prestation a été étendue aux départements d'outre-mer par un décret en date du 5 février 1988. Par ailleurs, le décret du 18 octobre 1988 précise que le crédit inscrit en dotation générale de décentralisation destiné à compenser les charges financières résultant de la mise en application de ces dispositions dans les D.O.M. est réparti en fonction du nombre de titulaires de l'allocation aux adultes handicapés dans chacun des départements concernés. Enfin, l'arrêté du 12 octobre 1988 a fixé, pour l'année 1989, à 28,6 millions de francs le montant à recevoir pour la Guadeloupe.

Depuis cette date, ce montant n'a jamais été réévalué alors que le nombre des bénéficiaires ainsi que les dépenses qui en résultent sont en très forte augmentation.

En effet, en 1989, 821 personnes handicapées ont perçu l'allocation compensatrice. La dépense supportée par le conseil général de Guadeloupe s'est élevée cette année-là à 33,5 millions de francs. En 1990, pour 1 441 bénéficiaires, la dépense inscrite au budget du conseil général a été de 69,4 millions de francs. En 1991, un crédit prévisionnel de 92,7 millions de francs a été inscrit au budget du département et la charge en 1992 sera au moins égale à ce montant.

Malgré un accord passé avec le président de la Cotorep afin de contenir strictement l'évolution de ces dépenses, il faut se rendre à l'évidence : le crédit inscrit chaque année en dotation générale de décentralisation pour cette action ne permet plus une compensation effective et totale de la charge financière supportée par le département de la Guadeloupe. En conséquence, il convient, monsieur le ministre, qu'un arrêté fixe chaque année, en fonction de paramètres actualisés, le crédit inscrit en dotation générale de décentralisation destiné à compenser les charges résultant du financement de l'allocation compensatrice aux adultes handicapés dans les départements d'outre-mer.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, intervenir auprès de M. le secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales et de M. le ministre délégué au budget afin qu'un tel arrêté intervienne dans les plus brefs délais ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le député, l'extension aux D.O.M. de l'allocation compensatrice servie aux adultes handicapés a été acquise en 1988. Elle a été accompagnée d'un abondement de

la dotation globale de décentralisation, laquelle est libre d'emploi : il appartient à chaque collectivité locale d'en déterminer ses différentes affectations.

Je suis cependant très sensible aux arguments que vous avez avancés, monsieur Larifla, concernant l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'allocation fixée par la Cotorep. Il convient de mettre en œuvre une procédure plus sélective et plus rapide d'attribution de cette allocation, procédure qui respecte le droit des handicapés et qui instaure une plus grande rigueur dans les attributions. Des instructions ont d'ores et déjà été données en ce sens.

Par ailleurs, le secrétariat d'Etat aux handicapés étudie, en liaison avec le ministère de l'intérieur, les moyens d'assurer un meilleur fonctionnement des Cotorep et une modification de leur composition. C'était d'ailleurs l'un de vos souhaits, monsieur le député. J'espère que ces quelques éléments répondront à votre interrogation.

M. le président. La parole est à M. Elie Castor.

M. Elie Castor. Monsieur le ministre, ma question concerne la mise en service du nouvel hôpital de Cayenne. En effet, cet hôpital risque de connaître des difficultés majeures dès son ouverture en raison de l'insuffisance des effectifs.

Il a toujours été de bonne administration, lors de l'ouverture d'un nouvel établissement, que le ministère ajuste les besoins en personnels non médicaux. Ce n'est pas le cas pour l'hôpital de Cayenne. Pourquoi ?

L'intersyndicale des personnels qui s'est constituée entend conduire une action vigoureuse pour obtenir des effectifs supplémentaires, d'autant qu'une étude portant sur les besoins en personnels, réalisée par la direction de l'hôpital, fait ressortir la nécessité de recruter 125 agents à temps plein sur cinq ans.

Serait-il possible qu'une cinquantaine d'emplois soient créés dès cette année, pour l'ouverture de cet hôpital ? La création des soixante-quinze autres postes étant étalée sur les quatre prochaines années.

Par ailleurs, monsieur le ministre, après mon collègue Léon Bertrand, je souhaite vous interroger sur le problème foncier. La loi publiée au *Journal officiel* du 30 décembre 1989 a marqué l'aboutissement d'une longue revendication des élus en modifiant la législation domaniale en Guyane. Je sais, monsieur le ministre, toute la part que vous avez prise dans cette affaire, mais je sais également que vous rencontrez beaucoup de difficultés pour faire paraître le décret relatif à ces mesures foncières. Les collectivités locales de Guyane ne comprennent pas pourquoi il y a tant de résistances de la part des ministères concernés à faire paraître ce décret. Quand ce décret sera-t-il donc publié ? Les collectivités en ont bien besoin !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. On ne pourra pas vous reprocher, monsieur Castor, de manquer de détermination et de continuité dans votre action à propos de la question foncière. Vous avez fait référence à l'article 49 de la loi de finances rectificative pour 1989 qui, à votre instigation, avait complété la législation antérieure. Il avait pour objet de desserrer la pression sur le foncier, qui est forte en Guyane, aussi bien de la part des agriculteurs que des collectivités locales, pour les besoins d'aménagement et d'équipement. Le texte prévoit la possibilité de transférer la pleine propriété de leurs terres aux agriculteurs qui assurent une mise en valeur depuis au moins cinq ans.

Le projet de décret d'application de ces dispositions a fait l'objet d'une large consultation des élus concernés sous l'égide du préfet avant d'être soumis à l'avis du conseil général. Votre impatience, monsieur le député, n'a d'égale que la mienne, et je puis vous assurer qu'il n'y a pas de résistance de la part des ministères. Le texte, qui est actuellement examiné par le Conseil d'Etat, sera publié très prochainement. J'aurais peine à penser qu'il puisse s'agir de semaines.

Mais vous avez également appelé mon attention sur la nécessité de créer des postes non médicaux pour le futur hôpital de Cayenne, qui doit ouvrir le 18 décembre prochain. Je ne peux que vous répéter que nous sommes déterminés à faire en sorte que cet investissement de 300 millions de francs contribue de manière très sensible à améliorer la cou-

verture sanitaire de la population guyanaise. Actuellement, une procédure de concertation est en cours afin de chiffrer les besoins complémentaires en personnels. Une décision devrait intervenir dans des délais très rapprochés et j'entends veiller, en liaison avec le ministre de la santé, à ce que la dotation en postes complémentaires permette un début de fonctionnement optimal pour ce nouvel équipement d'importance.

M. le président. La parole est à M. Maurice Louis-Joseph-Dugué.

M. Maurice Louis-Joseph-Dugué. Monsieur le ministre, activité traditionnelle par excellence, la pêche martiniquaise connaît depuis quelques années un déclin qui ne manque pas d'inquiéter tous ceux qui ont en charge l'emploi et l'avenir économique de nos régions d'outre-mer : diminution du nombre de pêcheurs, croissance de l'âge moyen des marins-pêcheurs et stagnation des prises sont parmi les signes les plus alarmants.

La décentralisation a donné aux marins-pêcheurs la possibilité de se prendre en charge en permettant à cette profession de s'organiser sous la houlette d'un dynamique comité des pêches et de définir clairement ses objectifs. Malheureusement, sans hommes, pas d'activité ! Or si de nombreux jeunes s'adonnent à cette activité, rares sont ceux qui peuvent payer les cotisations réglementaires.

Il est pourtant urgent, monsieur le ministre, de permettre à ces jeunes de s'installer et de rajeunir une profession dont la moyenne d'âge est de quarante-deux ans.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons, à l'image de ce qui existe pour l'installation des jeunes agriculteurs, d'élaborer un véritable plan triennal d'aide aux jeunes marins-pêcheurs, qui, par le biais d'un partenariat Etat-région-département, prendrait en charge le paiement de leurs cotisations à hauteur de 60 p. 100 la première année, de 40 p. 100 la deuxième et de 20 p. 100 la troisième.

Si ces dispositions étaient prises, elles ne manqueraient pas de donner à cette profession le coup de fouet dont elle a besoin et de procurer à l'économie de la Martinique les quelques centaines d'emplois dont elle ne peut se passer.

Le Gouvernement est-il disposé, monsieur le ministre, à proposer ce véritable plan de sauvetage ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai eu l'occasion, la semaine dernière, à la Martinique, de revenir assez longuement sur l'avenir de la pêche : le nombre de marins-pêcheurs régulièrement enrôlés a augmenté et vingt-six emplois ont été créés dans le cadre de l'usine Poissons Pilotes Industrie.

En Martinique, nous sommes en présence d'une profession qui a très clairement défini ses objectifs : conforter l'orientation fondamentale qui a été prise par les professionnels sur la pêche au poisson pélagique ; maîtriser les circuits de distribution, notamment par la création d'une chaîne du froid ; améliorer les conditions de débarquement et de traitement des produits de la mer ; et surtout créer un label de qualité-fraicheur.

J'ai eu l'occasion de dire que cette démarche m'apparaissait exemplaire et je puis assurer la profession et les collectivités locales de la pleine collaboration des pouvoirs publics à leur action. J'ai donc proposé, que, en concertation avec les collectivités locales et les services de l'Etat, le comité local des pêches définisse un programme progressif d'amélioration de la chaîne du froid, afin que soit mis en place dans les meilleurs délais ce label qualité-fraicheur, gage d'une meilleure valorisation des produits locaux. Dans le domaine de la pêche comme en d'autres, il ne faut pas oublier que c'est dans la qualité du produit que résident les meilleures garanties pour cette production qui offre un emploi à de nombreux Martiniquais.

M. le président. La parole est à M. Claude Lise.

M. Claude Lise. Monsieur le ministre, ma seconde question porte sur le conflit qui oppose depuis 1968 - c'est-à-dire depuis vingt-trois ans ! - les médecins de la Martinique à la Caisse autonome de retraite des médecins français. Je ne vais pas vous rappeler l'origine du conflit, ni vous en faire l'histoire, ni vous décrire l'imbroglio juridique qui en résulte, puisqu'il y a conflit de juridiction - je vous ai fait remettre un document qui, je le pense, vous donnera toutes les infor-

mations nécessaires -, mais je crois devoir appeler votre attention sur le fait que le conflit a atteint ces derniers mois un véritable paroxysme avec la condamnation de quatre-vingts médecins martiniquais à payer des arriérés de cotisations atteignant des montants considérables compte tenu du système de pénalités appliqué. Bien entendu, ces médecins ont fait appel de la décision. Mais d'autres médecins, presque aussi nombreux, sont menacés de subir le même sort.

Cette situation entraîne une véritable mobilisation de l'ensemble du corps médical martiniquais qui reçoit d'ailleurs le soutien des médecins des autres départements et territoires d'outre-mer mais aussi de celui des autres professions libérales. La tension est, je ne vous le cache pas, particulièrement vive et j'ai pu me rendre compte, en rencontrant les responsables de la profession, que des actions très dures étaient d'ores et déjà en préparation.

Monsieur le ministre, je sais bien que cela ne dépend pas directement de vous, mais ne pouvez-vous pas appuyer très fortement les démarches effectuées auprès de la C.A.R.M.F. afin que celle-ci cesse ses poursuites ? Ne pouvez-vous pas intervenir auprès de vos collègues directement concernés pour qu'enfin une solution équitable soit recherchée pour mettre fin à ce long et épineux conflit ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. J'ai pris connaissance des nombreuses interventions, notamment celles du conseil général et du conseil régional de la Martinique, qui réclament l'abrogation du décret rendant obligatoire l'affiliation à la caisse autonome des médecins du département et le retour à un système d'affiliation facultative.

L'adoption d'un régime d'affiliation obligatoire pour la retraite identique à celui de la métropole avait pour objet d'améliorer la couverture sociale des médecins libéraux des départements d'outre-mer, mais j'ai parfaitement conscience que l'hostilité déclarée des médecins libéraux martiniquais, que les différences d'appréciation entre la juridiction judiciaire et la juridiction administrative, que l'ampleur des pénalités ont rendu la situation sociale des médecins difficilement gérable. J'observe toutefois que ces dispositions générales pour l'outre-mer ne rencontrent l'hostilité que des seuls professionnels de la Martinique.

Je vous propose de rediscuter de ce problème avec le ministre des affaires sociales. Cependant, il semble très difficile, après vingt-trois d'affiliation obligatoire, d'en revenir à une affiliation facultative pour un droit différé comme celui de la retraite. Néanmoins, il me paraît possible d'avancer de nouvelles propositions en matière d'allègement ou d'échelonnement des pénalités de retard. La caisse autonome pourrait proposer également des dispositions adaptées aux spécificités de l'outre-mer afin que l'action sociale de la caisse bénéficie effectivement aux médecins des départements d'outre-mer, ce qui n'est pas totalement actuellement le cas. Je m'engage donc à ce qu'une réponse rapide soit fournie sur ces différents points.

M. le président. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Monsieur le ministre, nous connaissons bien les difficultés que rencontre l'audiovisuel dans les départements et territoires d'outre-mer. Même si les moyens de R.F.O., avec un allongement de la durée des programmes, vont dans le bon sens, beaucoup reste encore à faire dans le cadre de l'augmentation de la production locale. En tout état de cause, R.F.O. ne peut répondre à elle seule aux besoins de télévision de proximité des populations d'outre-mer.

Monsieur le ministre, nous avons tous en mémoire les problèmes rencontrés à la Réunion. Nous savons aussi que le C.S.A. doit prendre prochainement des décisions importantes aux Antilles pour organiser la future chaîne privée antillaise.

Sans vous demander, monsieur le ministre, d'interférer sur les décisions qui incombent au C.S.A., j'aimerais connaître tout de même votre philosophie générale à propos du paysage audiovisuel dans les D.O.M.-T.O.M., sachant, d'une part, que nombre de projets n'ont pas un caractère intellectuel ou esthétique et, d'autre part, que la concurrence anglophone est chaque jour de plus en plus pesante.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Comme vous, monsieur Françaix, je mesure les enjeux d'une véritable politique de la communication audiovisuelle dans les D.O.M.-T.O.M., qu'elle relève du secteur public ou du secteur privé. En effet, au-delà de la trilogie « informer, cultiver, distraire », l'audiovisuel doit être considéré comme un véritable outil de développement, qui aide à lutter contre les inégalités sociales et culturelles, qui permette l'accroissement du niveau d'éducation, la promotion et la valorisation des cultures locales et régionales.

Telles sont les attentes des téléspectateurs dans des régions où les retards, par rapport à la métropole, sont indéniables, particulièrement dans l'offre de programmes, qui reste bien en deçà du besoin d'images et d'informations revendiqué par la population.

Le service public, en l'occurrence R.F.O., ne peut seul répondre à ces demandes, parce que deux chaînes, même si elles diffusent plus longtemps, ne peuvent offrir la même diversité que les sept chaînes dont nous bénéficions en métropole.

Il est donc temps d'ouvrir le plus largement possible le paysage audiovisuel de l'outre-mer, et je suis favorable à cette ouverture qui doit se traduire par l'existence de télévisions locales privées aux côtés d'un service public renforcé. C'est d'ailleurs en tenant compte des spécificités de l'outre-mer que le Gouvernement a pris un certain nombre de mesures, dont devraient bénéficier à égalité les services publics et privés de l'audiovisuel. Parmi les propositions retenues, je mentionnerai, d'une part, la modification des règles relatives à la publicité dans les départements et territoires d'outre-mer et, d'autre part, l'aménagement du régime de diffusion du cinéma à la télévision.

Concernant R.F.O., je rappellerai que, dès cette année, la société a procédé à une extension des horaires de diffusion à la Réunion - vous y avez fait référence -, en Guadeloupe et en Martinique, et qu'elle a poursuivi le développement de la production locale et des émissions de proximité. En revanche, il n'est pas certain que le montant des « mesures nouvelles » dont R.F.O. disposera en 1992 lui permette de soutenir au même rythme ces orientations inscrites dans son contrat d'objectif.

Enfin, le nouveau cahier des charges de R.F.O., dont l'élaboration est terminée, fera l'objet d'une prochaine réunion interministérielle et, avant la fin de l'année sans doute, sera soumis pour avis au C.S.A. et transmis aux assemblées locales et territoriales.

Autre enjeu dont je ne méconnais pas l'importance : l'attribution par le C.S.A. d'une fréquence de télévision locale privée aux Antilles. Dix candidats ont été entendus lors des trois jours d'audition : cinq pour la Guadeloupe, deux pour la Martinique, trois pour les deux îles. Le C.S.A. devrait faire connaître son choix avant la fin du mois de novembre. En attendant, laissons les « neuf sages » délibérer en toute sérénité !

Je ne voudrais pas conclure sans parler de la radio qui, dans tout l'outre-mer, demeure un média privilégié.

En instaurant dans les régions les comités techniques radiophoniques, qui auront désormais la responsabilité d'accorder les autorisations d'émettre, le C.S.A. a voulu qu'une meilleure adéquation soit réalisée entre le nécessaire contrôle des radios locales privées et les réalités de terrain. Le C.T.R. de Papeete, pour la Polynésie, fonctionne. Celui de Nouméa est en cours d'installation. Ceux des Antilles-Guyane et de la Réunion seront mis en place respectivement à Basse-Terre à la fin de 1991 et à Saint-Denis au début de 1992.

M. le président. Pour la dernière question, la parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Monsieur le ministre, le chômage trop important que connaissent les départements d'outre-mer conduit de nombreux citoyens et citoyennes à migrer en métropole pour trouver un emploi leur permettant de subvenir aux besoins de leur famille.

Un récent rapport fait par M. Ripert a semblé remettre en cause - c'est ainsi du moins que cela a été ressenti, notamment par la communauté antillaise de ma circonscription - le principe des congés bonifiés auxquels ont droit les originaires d'outre-mer travaillant dans la fonction publique, les collectivités locales ou les établissements publics et qui constituent, d'ailleurs, l'immense majorité des Domiens en métropole.

Or ce voyage gratuit dont ils bénéficient périodiquement avec leur famille ne leur permet pas seulement de retrouver pour quelques semaines un climat moins éprouvant que celui que nous connaissons, mais aussi et surtout de maintenir leurs liens familiaux et culturels avec leur communauté d'origine et de les faire souvent partager à leurs enfants nés en métropole.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Julien Dray. Les soucis budgétaires, quelle que soit leur valeur, doivent céder le pas lorsque sont en jeu la préservation de valeurs humaines, comme le maintien du ciment familial ou la reconnaissance des racines culturelles, fondamentales pour que l'individu trouve son équilibre dans la société.

Aussi, monsieur le ministre, vous serais-je reconnaissant si vous pouviez rassurer nos compatriotes Domiens sur le maintien du principe des congés bonifiés, qui constitue autant une garantie de la persistance des liens familiaux et culturels qu'une juste reconnaissance de la valeur apportée par nos compatriotes Domiens à la richesse nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Eric Raoult. Mais il vire à droite ! (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Dray, vous avez tenu à me faire part de l'inquiétude que ressentiraient les originaires des D.O.M. établis en métropole, devant une éventuelle remise en cause du principe des congés bonifiés.

M. Eric Raoult. Excellente question !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Permettez-moi tout d'abord de dire que le Gouvernement, comme vous, monsieur le député, qui, je le sais, avez des contacts étroits avec les originaires des D.O.M. de votre département, est très sensible aux difficultés et aux aspirations des originaires de l'outre-mer qui s'établissent en métropole, principalement d'ailleurs en région parisienne.

Je sais l'attachement qu'ils portent au maintien des liens avec leurs départements d'origine. La réflexion que le Gouvernement a engagé, suite aux conclusions du rapport Ripert, n'a d'ailleurs jamais tendu à supprimer l'avantage que représente la prise en charge périodique des voyages pour l'agent public et sa famille vers les D.O.M. Ce qui était en cause, c'est la bonification, tous les trois ans, des congés annuels, qui crée des difficultés pour les services publics et qui ne permet pas toujours la meilleure insertion professionnelle des intéressés.

A la suite des contacts que j'ai eus avec les partenaires sociaux, j'ai décidé de disjoindre la réflexion sur les congés bonifiés des discussions qui sont par ailleurs en cours sur les conditions de rémunération dans les D.O.M.

Il s'agit dans mon esprit d'un chantier qu'il nous faudra réouvrir au deuxième trimestre de 1992, en gardant à l'esprit le souci légitime des originaires des D.O.M. de ne pas se couper de leurs collectivités.

Le principe pour les employeurs publics d'une prise en charge régulière des voyages vers les D.O.M. ne sera donc pas remis en cause. Je vous en donne l'assurance, et je dis ici que je m'y engage, mais je comprends bien les préoccupations qui s'étaient exprimées sur cette question.

M. Julien Dray. Je vous remercie.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Départements et territoires d'outre-mer ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 30 323 754 francs ;

« Titre IV : moins 28 845 945 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. - INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 81 100 000 francs ;
« Crédits de paiement : 37 360 000 francs. »

TITRE VI. - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 1 185 280 000 francs ;
« Crédits de paiement : 476 440 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III de l'Etat B.

Je suis saisi par le groupe du Rassemblement pour la République et par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	568
Nombre de suffrages exprimés	504
Majorité absolue	253
Pour l'adoption	285
Contre	219

L'Assemblée nationale a adopté. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mes chers collègues, peut-être pourrions-nous considérer que les résultats du scrutin public qui vient d'avoir lieu sur le titre III de l'état B vaut également pour les autres titres ? *(Assentiment.)*

Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais simplement dire que je considère le vote qui vient d'avoir lieu comme le résultat du dialogue approfondi et sincère que j'ai voulu établir avec les élus de l'outre-mer.

A l'heure où une réflexion sur le rééquilibrage des pouvoirs est souhaitée par les plus hautes instances de l'Etat, je trouve dans la qualité et le caractère constructif de nos travaux et des échanges que nous avons eus à l'occasion de l'examen du budget des départements et territoires d'outre-mer un immense encouragement.

Je tenais à remercier tous ceux qui ont contribué à l'enrichissement de ce dialogue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des départements et territoires d'outre-mer.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu le 12 novembre 1991 de M. Jean-Louis Masson et plusieurs de ses collègues une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la stratégie industrielle d'Usinor-Sacilor et sur les perspectives d'avenir de la sidérurgie française.

La proposition de résolution est renvoyée à la commission de la production et des échanges.

Elle sera imprimée sous le numéro 2328 et distribuée.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Equipement, logement, transports et espace : mer :

Annexe n° 22. - M. Albert Denvers, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome XI, de M. Jean Lacombe, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2260, tome IX, de M. Jean Beaufils, au nom de la commission de la production et des échanges.

Défense :

Annexe n° 39. - M. François Hollande, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome XII, de M. Claude-Gérard Marcus, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2258, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées : tome V (Espace et forces nucléaires), de M. Freddy Deschaux-Beaume ; tome VI (Recherche et industrie d'armement), de M. Jean-Guy Branger ; tome VII (Personnels de la défense), de M. Jean Gatel ; tome VIII (Forces terrestres), de M. François Fillon ; tome IX (Marine), de M. Joseph Gourmelon ; tome X (Air), de M. Jean Briane ; tome XI (Gendarmerie), de M. Georges Lemoine.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 13 novembre, à deux heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI
EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 12 novembre 1991

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 29 novembre 1991 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 12 novembre 1991, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255 à 2260).

Départements et territoires d'outre-mer (suite).

Mercredi 13 novembre 1991, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Equipement, logement, transports et espace :

Mer.

Défense.

Jeudi 14 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Défense (suite) :

Economie, finances et budget :

Commerce et artisanat.

Légion d'honneur et ordre de la Libération.

Justice.

Economie, finances et budget :

Charges communes ;

Services financiers ;

Comptes spéciaux du Trésor ;

Taxes parafiscales ;

Imprimerie nationale ;

Monnaies et médailles.

Vendredi 15 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Articles non rattachés.

Seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

Mardi 19 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service (n° 2273).

Discussion du projet de loi relatif au renforcement de la lutte contre le trafic de stupéfiants (n° 2216).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (n° 2254).

Mercredi 20 novembre 1991, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi modifiant et complétant les dispositions du code rural et de la loi n° 90-85 du 23 janvier 1990 relatives aux cotisations sociales agricoles (n° 2208).

Jeudi 21 novembre 1991, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à M. Jean-Yves Le Drian, secrétaire d'Etat à la mer, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **vendredi**

22 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion :

- du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature (n° 2007-2320) ;

- du projet de loi organique modifiant l'ordonnance n° 58-1271 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature (n° 2008-2321) ;

ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Lundi 25 novembre 1991, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, en deuxième lecture :

- du projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'affectif des conseils régionaux et à la répartition des sièges entre les départements (n° 2298) ;

- du projet de loi renforçant la protection des consommateurs (n° 2274) ;

- du projet de loi relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs (n° 2319).

Mardi 26 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au Conseil supérieur de l'éducation (n° 2248), ce texte ayant fait l'objet d'une demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée (art. 103 à 107 du règlement).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la formation professionnelle et à l'emploi (n° 2315).

Mercredi 27 novembre 1991, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht et débat sur cette déclaration.

Jeudi 28 novembre 1991, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions posées à un ministre, et le soir, à *vingt et une heures trente*, et **vendredi 29 novembre 1991**, le matin, à *neuf heures trente*, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation sur l'administration territoriale de la République (n° 2204).

LuraTech

www.luratech.com

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mardi 12 novembre 1991

SCRUTIN (N° 558)

sur le titre III de l'état B du projet de loi de finances pour 1992
(budget des départements et territoires d'outre-mer).

Nombre de votants 568
Nombre de suffrages exprimés 504
Majorité absolue 253

Pour l'adoption 285
Contre 219

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (273) :

Pour : 272.

Contre : 1. - M. Jean-François Delahais.

Groupe R.P.R. (127) :

Contre : 123.

Non-votants : 4. - MM. Jean Besson, Christian Estrosi, Michel Terrot et Léon Vachet.

Groupe U.D.F. (90) :

Contre : 86.

Non-votants : 4. - MM. Jacques Farran, Michel Meylan, Jean-Marc Nesme et Jean-Luc Prével.

Groupe U.D.C. (38) :

Pour : 1. - M. Claude Birraux.

Abstentions volontaires : 37.

Groupe communiste (26) :

Abstentions volontaires : 26.

Non-inscrits (23) :

Pour : 12. - MM. Jean Charbonnel, Jean-Marie Dalliet, Serge Franchik, Elie Hoarau, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Bernard Tapie, André Thien Ah Koon, Emile Vermandon, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Contre : 9. - MM. Léon Bertrand, Jean-Michel Dubernard, Jacques Houssin, Auguste Legros, Michel Noli, Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller et Mme Marie-France Stilbois.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Jacques Jegou.

Non-votant : 1. - M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Adevah-Pauf
Jean-Marie Alalze
Jean Albouy
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant

Bernard Angels
Robert Anselin
Henri d'Attilio
Jean Auroux
Jean-Yves Autexier
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy

Jean-Pierre Bacumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Barailha
Claude Barande
Bernard Bardia

Alain Barrau
Claude Bartolone
Philippe Bassinet
Christian Bataille
Jean-Claude Bateau
Umberto Battist
Jean Beaufrès
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Jean-Pierre Bequet
Michel Bérégovoy
Pierre Bernard
Michel Berson
André Billardon
Bernard Bloulac
Claude Birraux
Jean-Claude Blin
Jean-Marie Bockel
David Bohbot
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Boirepau
André Borel
Mme Huguette
Bouchardeau
Jean-Michel
Boucheron
(Charente)
Jean-Michel
Boucheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Claude Bourdin
René Bourget
Pierre Bourguignon
Jean-Pierre Braine
Pierre Brana
Jean-Paul Bret
Maurice Briand
Alain Brune
Mme Denise Cacheux
Jean-Paul Caillood
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacères
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolive
André Capet
Roland Carraz
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elie Castos
Bernard Cavin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chaufrault
Jean-Paul Chanteguet
Jean Charbonnel
Bernard Charles
Marcel Charmant

Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Daniel Chevallier
Jean-Pierre
Chevenement
Didier Chouat
André Clet
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Colla
Michel Crépeau
Jean-Marie Dalliet
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
André Delattre
André Delehedde
Jacques Delhy
Albert Denvers
Bernard Derosier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessela
Michel Destot
Paul Dhaille
Michel Dinot
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Duplét
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
Paul Duvalois
Mme Janine Ecochard
Henri Emmauelli
Pierre Esteve
Claude Evia
Laurent Fabius
Albert Facon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Foral
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Fraçaix
Serge Franchis
Georges Frêche
Michel Fromet
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallat
Dominique Gambler
Pierre Garmendia
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateand
Jean Gatel
Claude Germon

Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Gréard
Jean Guigat
Edmond Hervé
Jacques Herclia
Pierre Hlard
Elie Hoarau
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huyghues
des Etages
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Frédéric Jalton
Jean-Pierre Joseph
Noël Josèphe
Charles Josselin
Alain Jourdain
Jean-Pierre Kucheldia
André Laharrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Jean-Pierre Lajalre
Claude Larail
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déant
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemoine
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Léron
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Claude Lise
Robert Loïdi
François Louche
Guy Lordinot
Jean-Louis Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogné
Jean-Pierre Luppi
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Maillard
Martin Malvy
Thierry Mandon
Roger Mas
René Massat

Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Métais
Charles Metzinger
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Milgaud
Mme Hélène Mignon
Claude Miqueu
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Orlet
François Patriat
Jean-Pierre Pénicaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou

Bernard Poignant
Alexis Pota
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Rigal
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique Robert
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)

Roger-Gérard Schwartzberg
Robert Schwint
Patrick Seve
Henri Sicre
Mme Marie-Joséphine Soublet
Michel Suchod
Bernard Tapie
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
Michel Thauvin
André Thieu Ah Koua
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Michel Vauzelle
Emile Vermandon
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalles
Jean Vittrant
Marcel Wacheux
Aloÿse Warhouver
Jean-Pierre Worms
Emile Zuccarelli

Philippe Legras
Auguste Legros
Gérard Léonard
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Roger Lestas
Maurice Ligot
Jacques Limouzy
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madeira
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Jean-François Mattel
Pierre Manger
Joseph-Henri Manjouan du Gasset
Alain Mayoud
Pierre Mazeaud
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Pierre Micaux
Mme Lucette Michaux-Chevry
Jean-Claude Migaon
Charles Millon
Charles Milossec
Mme Louise Moreau

Alain Moyne-Bressand
Maurice Nénou-Pwataho
Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paecou
Arthur Paecht
Mme Françoise de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Pierre Pasquini
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Etienne Piate
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Ponjard
Jean Proriot
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robien

Jean-Paul de Rocca Serra
André Rossi
José Rossi
André Rossinat
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santini
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Sauvaigo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Séguin
Jean Sellinger
Maurice Sergheraert
Christian Spiller
Mme Marie-France Stirbois
Paul-Louis Tenailhon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Taubon
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Roland Vulliamme
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff

Ont voté contre

Mme Michèle Alliot-Marie
Mme Nicole Ameline
MM.
René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Baruiet
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Bégaud
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyon
Jean-Guy Branger
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallie
Robert Cazalet
Richard Cazenave
Jacques Chaban-Delmas
Jean-Yves Chénard
Hervé de Charette
Jean-Paul Charié

Serge Charles
Jean Charroppin
Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Cointat
Daniel Colin
Louis Colombani
Georges Colomblere
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couveinhes
Henri Cuq
Olivier Dassault
Mme Martine Daugreilh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Dehaene
Jean-François Delahais
Jean-Pierre Delalande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Deniau
Léonce Deprez
Jean Desautels
Alain Devnquet
Patrick Devedjian
Claude Dhlionin
Willy Diméglio
Eric Dollige
Jacques Dominati
Maurice Dousset
Guy Druet
Jean-Michel Dubernard
Xavier Dugola
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Jean Falala
Hubert Falco

Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Edouard Frédéric-Dupont
Claude Gallard
Robert Galley
René Galy-Dejean
Gilbert Gantier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol
Jean de Gaille
Michel Girard
Jean-Louis Gossard
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Alain Griotteray
François Grussenmeyer
Olivier Guichard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Jacques Houssin
Pierre-Rémy Houssin
Mme Elisabeth Hubert
Xavier Hunault
Michel Inchauspé
Denis Jacquat
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperleit
Aimé Kergueris
Jean Kiffer
Emile Koehl
Claude Labbé
Jean-Philippe Lachenard
Marc Laffleur
Jacques Lafleur
Alain Lamassonne

Se sont abstenus volontairement

MM.
Edmond Alphandéry
François Assens
Raymond Barre
Jacques Barrot
Dominique Baudis
François Bayrou
Marcelin Berthelot
Alain Bocquet
Bernard Bosson
Mme Christine Boutin
Loïc Bouvard
Jean-Pierre Brard
Jean Briane
Jacques Brunbes
René Carpentier
Georges Chavanes
René Cozannou
Jean-Yves Cozan
Adrien Dorand
André Duroméa
Jean-Pierre Foucher
Yves Fréville

Jean-Paul Fuchs
Jean-Claude Gayssot
Francis Gégé
Germain Geegenwin
Edmond Gerrer
Pierre Goldberg
Roger Gouhier
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Ambroise Guellac
Georges Hage
Guy Hermier
Jean-Jacques Hyst
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Mme Muguette Jacquaint
Michel Jacquemin
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Christian Keri
André Lajoie

Edouard Landrain
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Meur
Paul Lombard
Georges Marchais
Pierre Méhaignerie
Gilbert Millet
Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Mme Monique Papon
Louis Pierna
Jacques Rimbault
François Rocheblosne
Bernard Stasi
Jean Tardito
Fabien Thléme
Théo Vial-Massat
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoulle
Michel Voisin
Jean-Jacques Weber
Adrien Zeller

N'ont pas pris part au vote

MM. Jean Besson, Christian Estrosi, Jacques Farran, Michel Meylan, Jean-Marc Nesme, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean-Luc Prél, Michel Terrot et Léon Vachet.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

M. Jean-François Delahais a fait savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

MM. Jacques Farran, Michel Meylan, Jean-Marc Nesme et Jean-Marc Prél ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions ; - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu	52	98	
93	Table questions	52	95	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : 07 Série ordinaire..... 1 an 670 1 572 27 Série budgétaire 1 an 203 304 DOCUMENTS DU SENAT : 09 Un en 670 1 536
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu	52	81	
95	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : 07 Série ordinaire..... 1 an 670 1 572 27 Série budgétaire 1 an 203 304 DOCUMENTS DU SENAT : 09 Un en 670 1 536				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

www.luratech.com Prix du numéro : 3 F
(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com